

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

17 mars 1984

No 11

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
17 mars 1984
No 11

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	1111
Avis divers	1111
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	1120
Code de procédure civile	1131
Compagnies, Loi sur les	1067-1131
Compagnies étrangères, Loi sur les	1108
Curatelle publique, Loi sur la	1137
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	1109
Inspecteur général des institutions financières	1138
Liquidation des compagnies, Loi sur la	1139
Ministères, Avis concernant les	1139
Proclamation(s)	1143
Projets de loi privés, Avis concernant les	1145
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	1109
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	1147
Sociétés d'entraide économique et modifiant diverses dispositions législatives, Loi sur les	1110
Soumissions, Demandes de	1147
Syndicats professionnels, Loi sur les	1149
Vente(s) par licitation	1149
Ventes par shérif	1150
Ventes pour taxes, avis de publication	1175

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les Publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1469-8401 CIG-ARRET INC.	1976 09 03	1984 02 27	du capital-actions
1168-2945 ENSEIGNE VICTO LTÉE	1967 07 04	1984 02 23	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS YVAN LA- VIGNE LTÉE
1326-5517 SÉCHOIR LAU-GHIS, INC.	1972 05 18	1984 02 27	de la dénomination sociale: ENTREPRISES G.M.R. DE BEAUCE INC.
34394			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-4040 2166-4040 QUEBEC INC.	1984 02 22	Terrebonne
2166-4057 2166-4057 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Longueuil
2166-4099 2166-4099 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Saint-Hyacinthe
2166-4107 2166-4107 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-4230 2166-4230 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Saint-Maurice
2166-4867 2166-4867 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Montréal
2166-4883 2166-4883 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Québec
2166-4891 2166-4891 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Québec
2166-4909 2166-4909 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Trois-Rivières
2166-4917 2166-4917 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Trois-Rivières
2166-4925 2166-4925 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Trois-Rivières
2166-4966 2166-4966 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Québec
2166-6011 2166-6011 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Bedford
2166-6094 2166-6094 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Montréal
2166-6110 2166-6110 QUÉBEC INC.	1984 02 22	Montréal
2166-6268 2166-6268 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Chicoutimi
2166-6276 2166-6276 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Québec
2166-6292 2166-6292 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Chicoutimi
2166-6334 2166-6334 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Saint-François
2166-6383 2166-6383 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Beauce
2166-6631 2166-6631 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Saint-Maurice
2166-6664 2166-6664 QUÉBEC INC.	1984 02 23	Montréal
2166-6748 2166-6748 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Québec
2166-6755 2166-6755 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-6805 2166-6805 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Arthabaska
2166-6813 2166-6813 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Iberville
2166-6821 2166-6821 QUÉBEC INC.	1984 02 24	Bonaventure
2166-6870 2166-6870 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Montréal
2166-6920 2166-6920 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Joliette
2166-6961 2166-6961 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Trois-Rivières
2166-6979 2166-6979 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Trois-Rivières
2166-6987 2166-6987 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Saint-François
2166-8009 2166-8009 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Montréal
2166-8058 2166-8058 QUÉBEC INC.	1984 02 27	Montréal
2166-8215 2166-8215 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Québec
2166-8389 2166-8389 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Rouyn-Noranda
2166-8686 2166-8686 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Abitibi
2166-8785 2166-8785 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Abitibi
2166-8868 2166-8868 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Kamouraska
2166-8892 2166-8892 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Saint-François
2166-8918 2166-8918 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Saint-François
2166-8926 2166-8926 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Saint-François
2166-9056 2166-9056 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-9064 2166-9064 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Labelle
2166-9072 2166-9072 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Rouyn-Noranda
2166-9213 2166-9213 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Abitibi
2166-9221 2166-9221 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Rouyn-Noranda
2166-9239 2166-9239 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Rouyn-Noranda
2166-9445 2166-9445 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Drummond
2166-9478 2166-9478 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Québec
2166-9486 2166-9486 QUÉBEC INC.	1984 02 29	Québec
2166-4834 AGENCE D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ CAMPI INC.	1984 02 24	Beauharnois
2166-8769 AGENCE FIABEC INC.	1984 02 28	Saint-Hyacinthe
2166-8470 ALIGNEMENT MALTAIS INC.	1984 02 24	Terrebonne
2166-6797 ALIMENTATION 113ÈME RUE INC.	1984 02 24	Québec
2166-6003 ALIMENTATION ANDRÉ THOMASSIN INC.	1984 02 22	Québec
2166-8298 ALIMENTATION DEFOY & FILS INC.	1984 02 28	Québec
2166-6086 ALIMENTATION GINGRAS ET MOISAN INC.	1984 02 23	Québec
2166-4305 LES ALIMENTS G.L. INC.	1984 02 21	Longueuil
2166-8082 ALIZÉ SPORTS INC.	1984 02 27	Laval
2166-6938 LES AMBULANCES GUY BRUNEAU INC.	1984 02 27	Joliette
2166-4297 ANTOINE BLANCHARD & FILS INC.	1984 02 22	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-8322 LES ARROSAGES BÉCANCOUR INC.	1984 02 28	Trois-Rivières
2166-8256 LES ASSURANCES DELAGE INC.	1984 02 28	Québec
2166-9015 LES ASSURANCES R. CHAMPAGNE LTÉE	1984 02 28	Frontenac
2166-8520 LES ATELIERS LITHOCOLOR INC.	1984 02 27	Montréal
2166-9411 AUTO CONCEPT INC.	1984 02 28	Chicoutimi
2166-4248 AUTOMOBILES NEILSON INC.	1984 02 22	Québec
2166-8140 BAILLARGEON & FRÈRES (LA TUQUE) INC.	1984 02 24	Saint-Maurice
2166-8884 BAR FARILLON INC.	1984 02 28	Montréal
2166-4024 BEAUDOIN, LAMPRON & ASSOCIÉS INC.	1984 02 21	Drummond
2166-6052 BERTRAND ET MORILLON INC.	1984 02 22	Québec
2166-8314 LES BOIS INTER-TRANSIT INC.	1984 02 28	Beauce
2166-8231 BOUCHERIE VAL-AURICIE INC.	1984 02 28	Trois-Rivières
2166-4271 BOULANGERIE D'ANTAN INC.	1984 02 21	Joliette
2166-4818 BOUTIQUE MARIE-SOLEIL (LA TUQUE) INC.	1984 02 23	Saint-Maurice
2166-4313 BOUTIQUE MODA NOBLESSE INC.	1984 02 21	Montréal
2166-8611 BOUTIQUE PIERROT & COLOMBINE INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-6078 BRIQUETEURS-MAÇONS JEAN-GUY LABRIE & FILS INC.	1984 02 23	Drummond
2166-9049 CANIPA INC.	1984 02 28	Beauharnois
2166-8645 CAPAIR INC.	1984 02 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-8736 CASSE-CROÛTE DES ÉTUDIANTS INC.	1984 02 28	Québec
2166-6474 CENTRE BIEN-ÊTRE DE BELOEIL INC.	1984 02 23	Saint-Hyacinthe
2166-6391 LE CENTRE DE RECHERCHES GENTEC INC.	1984 02 23	Québec
2166-6854 CHARPENTIER DE L'EST INC.	1984 02 24	Drummond
2166-6896 CHAUSSURES BRUNO GAUTHIER INC.	1984 02 27	Chicoutimi
2166-6060 CHEZ BEN B.B.Q. (1984) INC.	1984 02 23	Longueuil
2166-6508 CHEZ DOUVÈGE INC.	1984 02 24	Richelieu
2166-8330 CHOMEDIMVEST INC.	1984 03 01	Laval
2166-8512 LE CLUB DE L'ABONNE-MISE INC.	1984 02 27	Montréal
2166-8017 COFFRAGES MASTIGOUCHE INC.	1984 02 27	Joliette
2166-4859 LES CONFLECTIONS GUI-KEL INC.	1984 02 24	Richelieu
2166-6466 CONSTRUCTION DUMAIS & PELLETIER INC.	1984 02 23	Kamouraska
2166-4255 CONSTRUCTION INTER-PROVINCIALE INC.	1984 02 22	Montréal
2166-4982 CONSTRUCTION LOGISTIC LTÉE	1984 02 21	Chicoutimi
2166-4842 LES CONSTRUCTIONS B.D.S. INC. <i>B.D.S. CONSTRUCTION INC.</i>	1984 02 24	Montréal
2166-8579 CONSTRUCTIONS GUY SÉBAS INC.	1984 02 27	Saint-François
2166-8223 LES CONSTRUCTIONS R.M.P. INC.	1984 02 28	Montréal
2166-8983 LES CONSTRUCTIONS TECTAL INC.	1984 02 28	Laval
2166-6284 LES CONSTRUCTIONS YVON FRÉCHETTE INC.	1984 02 23	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-8603 CONSULTACTION RG INC.	1984 02 27	Roberval
2166-4081 COPIE-CONCEPT INC.	1984 02 22	Montréal
2166-8660 LES COURTIERS ALLAIRE & FILS INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-8538 CRÉATIONS MIGI INC.	1984 02 24	Saint-François
2166-6151 LES CUIRS CHÂTEAU D'EAU INC.	1984 02 21	Québec
2166-6235 C. C. CHABOT INC.	1984 02 22	Québec
2166-8793 DALLAIRE, LAFORTE & ASSOCIÉS INC.	1984 02 28	Roberval
2166-6201 DANNY MORILLON INC.	1984 02 22	Québec
2166-8264 DELAGE, PARENT, ROBERGE INC.	1984 02 28	Québec
2166-9429 DÉPANNEUR MICHEL GAUDREAU INC.	1984 02 29	Laval
2166-8843 DÉPANNEUR TERRE & SABLE INC.	1984 02 28	Chicoutimi
2166-4032 LES DISTRIBUTIONS BRIMAR INC.	1984 02 21	Arthabaska
2166-6425 LES DISTRIBUTIONS GILLES AUCLAIR INC.	1984 02 23	Iberville
2166-8900 LES DISTRIBUTIONS GIRDAN INC.	1984 02 28	Montréal
2166-6243 ÉCOLE DE CONDUITE MARCEL CAZELAIS INC.	1984 02 23	Beauharnois
2166-8751 ÉCOLE DE DANSE PIERRE CHÂTEAUVERT INC.	1984 02 28	Québec
2166-6367 EMBELLISSEMENT PORT-ALFRED LTÉE	1984 02 22	Chicoutimi
2166-6433 LES ENTREPRISES ALIMENTAIRES L.P.L.P. LTÉE	1984 02 23	Trois-Rivières
2166-6672 LES ENTREPRISES BARREK OLIVA INC.	1984 02 23	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-8553 LES ENTREPRISES DAPACO LTÉE	1984 02 27	Iberville
2166-6912 LES ENTREPRISES DE RÉFRIGÉRATION MULTI INC.	1984 02 24	Longueuil
2166-4065 LES ENTREPRISES DE TRANSPORT ARTHUR BARRETTE INC.	1984 02 22	Montréal
2166-6524 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ J.M.A.T. INC.	1984 02 24	Montréal
2166-8678 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ MÉTROBEC INC.	1984 02 28	Québec
2166-6540 LES ENTREPRISES D'IMPORT-EXPORT YVES NORMANDIN LTÉE	1984 02 24	Montréal
2166-8116 ENTREPRISES FORESTIÈRES DE L'ALVERNE INC.	1984 02 24	Bonaventure
2166-8876 LES ENTREPRISES GILLES BOUCHARD OPÉRATEUR INC.	1984 02 28	Roberval
2166-8561 ENTREPRISES GILLES ET YVAN ST-LAURENT INC.	1984 02 27	Saint-François
2166-8967 LES ENTREPRISES HUARD ET CARON INC.	1984 02 28	Chicoutimi
2166-8488 LES ENTREPRISES HUARD ET MOISAN INC.	1984 03 01	Bedford
2166-6789 LES ENTREPRISES I. FRANCO INC.	1984 02 24	Montréal
2166-8835 LES ENTREPRISES L. PION INC.	1984 02 28	Montréal
2166-9023 LES ENTREPRISES MARC-ANDRÉ LÉVESQUE INC.	1984 02 28	Roberval
2166-6607 LES ENTREPRISES YVON BOSSINOTTE INC.	1984 02 23	Montréal
2166-6581 ESCOMPTE SERPRIX INC.	1984 02 27	Montréal
2166-6706 ESTIMATION A.C.G. INC.	1984 02 23	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-6417 FERME PHILIDOR INC.	1984 02 23	Bedford
2166-8025 FERME SIDONIE INC.	1984 02 27	Beauharnois
2166-4800 FINITIONS R. M. INC.	1984 02 22	Laval
2166-4339 FUTON D'OR MONTRÉAL INC.	1984 02 22	Montréal
2166-6227 F. LAUZON & FILS INC.	1984 02 23	Terrebonne
2166-6730 GAZOSAG INC.	1984 02 23	Chicoutimi
2166-8306 GESTION 401-401 INC.	1984 02 28	Terrebonne
2166-4396 GESTION 9281 LTÉE	1984 02 23	Montréal
2166-6318 GESTION E. MORIN INC.	1984 02 24	Kamouraska
2166-6441 GESTION H.B.H. INC.	1984 02 23	Trois-Rivières
2166-8041 GESTION INFORMATIQUE DE PRODUCTION F.P.R. INC.	1984 02 24	Montréal
2166-4321 GESTION JACADE INC.	1984 02 21	Laval
2166-4388 GESTION MARCEL GAUVIN INC.	1984 02 24	Québec
2166-8728 GESTION S.V.Q. INC.	1984 02 28	Québec
2166-8108 LES GESTIONS DIONNE ET LABRIE INC.	1984 02 27	Québec
2166-4826 LES GESTIONS GUY PÉPIN INC.	1984 02 24	Québec
2166-6193 LES GESTIONS MIQUEN INC.	1984 02 22	Chicoutimi
2166-4875 LE GROUPE D'ASSURANCE-VIE BOURDAGES, LACASSE & TROTTIER INC.	1984 02 24	Québec
2166-6623 GROUPE V.C.G. INC.	1984 02 23	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-8975 GUÉNETTE VENTILATION LTÉE	1984 03 01	Montréal
2166-6722 GUY LUSSIER INC.	1984 02 24	Saint-Hyacinthe
2166-6037 G.A.D. ÉLECTRONIQUE INC.	1984 02 22	Gaspé
2166-8090 HABITATION SELECT LTÉE	1984 02 24	Iberville
2166-6045 LES HABITATIONS STE-CROIX INC.	1984 02 22	Laval
2166-4792 LES HABITATIONS ZÉNITH LTÉE	1984 02 22	Terrebonne
2166-8819 HOKA INC.	1984 02 28	Saint-Hyacinthe
2166-8157 IDENTIFICATION DRUMMOND INC.	1984 02 27	Drummond
2166-6136 LES IMMEUBLES PAUL SAVARD INC.	1984 02 21	Montréal
2166-8181 IMPORT EXPORT CITÉ INC.	1984 02 27	Longueuil
2166-4347 IM-MÉDIAS COMMUNICATIONS MONTRÉAL INC.	1984 02 21	Montréal
2166-8587 INDUSTRIE J.-P. BÉLANGER INC.	1984 02 24	Rimouski
2166-6490 INTERLOG INC.	1984 02 22	Montréal
2166-6250 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS L.L. LTÉE	1984 02 23	Montréal
2166-8066 JONQUIÈRE ÉLECTRONIQUE 169 INC.	1984 02 27	Chicoutimi
2166-6763 J.E. MARGI. INC.	1984 02 24	Terrebonne
2166-8280 J.S. MARKETING INC.	1984 02 28	Montréal
2166-4784 LABBÉ MARINE INC.	1984 02 21	Gaspé
2166-8694 LEPIRO INC.	1984 02 28	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-6359 LIMOGICIEL INC.	1984 02 22	Montréal
2166-6409 LINGERIE RAYMOND LEMIEUX INC.	1984 02 24	Québec
2166-8744 LOCATION DE PERSONNEL TRANS-CO INC.	1984 02 28	Québec
2166-6532 LES LOGICIELS COMPTABLES L.R. INC.	1984 02 24	Montréal
2166-9007 MAÇONNERIE BERTHELOT INC.	1984 02 28	Bonaventure
2166-8173 MAGASIN C. GAGNON INC.	1984 02 27	Kamouraska
2166-4370 MANOIR L'OASIS INC.	1984 02 22	Chicoutimi
2166-6342 MARCHÉ D'ALIMENTATION LE BLANC & FRÈRES INC.	1984 02 23	Montréal
2166-8629 MARCHÉ L. ÉTHIER ET FILS INC.	1984 02 27	Terrebonne
2166-9437 MARYSAN INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-6714 MATÉRIAUX A.G. DE PASPÉBIAC INC.	1984 02 23	Bonaventure
2166-8348 MIRFA INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-4958 MODE CANASIE INC.	1984 02 27	Montréal
2166-6128 M. & M. PLOMBERIE INC.	1984 02 22	Montréal
2166-8702 ORD-TEL INC.	1984 02 28	Trois-Rivières
2166-8496 OUELLETTE, CLOUTIER ET ASSOCIÉS INC.	1984 02 24	Montréal
2166-6573 PAMIR INC.	1984 02 27	Montréal
2166-8710 PAPETERIE STE-MARIE INC.	1984 02 28	Beauce
2166-6839 PATRICE MÉNARD INC.	1984 02 24	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-6656 PAVAGE DE LA CAPITALE INC.	1984 02 23	Québec
2166-6169 PAVILLON DE CHASSE ET PÊCHE DE CHICOUTIMI INC.....	1984 02 21	Chicoutimi
2166-4933 PETIT AUTOMOBILE INC.	1984 03 01	Montréal
2166-6904 PHOTO VICTORIA INC.	1984 02 27	Montréal
2166-6888 LES PIÈCES D'AUTOS MINI-SPEC INC.	1984 02 27	Saint-Hyacinthe
2166-4990 LES PLACEMENTS GEOFFROY INC.	1984 02 21	Joliette
2166-8272 PLACEMENTS G.A.P.C.O. LTÉE	1984 02 28	Saint-François
2166-8033 LES PLACEMENTS HARVEY WILLIAMSON INC.	1984 02 24	Terrebonne
2166-6516 LES PLACEMENTS MCGILL-SHERBROOKE INC.	1984 02 24	Montréal
2166-6946 LES PLACEMENTS M.P.F. BERNARD INC.	1984 02 27	Saint-François
2166-6649 LES PLACEMENTS RICHARD BEAULIEU INC.	1984 02 23	Rimouski
2166-4073 LES PLACEMENTS STE-CROIX INC.	1984 02 21	Gaspé
2166-4222 PLOMBERIE AUDET INC.	1984 02 20	Saint-François
2166-8249 PLOMBERIE JEAN-PIERRE HAMEL INC.	1984 02 28	Saint-François
2166-9247 POISSONNERIE QUAI-BEC INC.	1984 02 29	Québec
2166-8074 POLYDOM LTÉE	1984 02 27	Beauce
2166-8850 POMME D'API, FRUITERIE, INC.	1984 02 28	Montréal
2166-8371 LES POMPES DE L'EST INC.	1984 02 29	Rimouski
2166-6326 LES PRODUCTIONS GILLES QUENNEVILLE INC.	1984 02 24	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-8827 PRODUITS AGRICOLES R.H. INC. R.H. AGRI PRODUCTS INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-6458 LES PRODUITS CHOISY-ALGO INC.	1984 02 23	Trois-Rivières
2166-4404 LES PROMOTIONS NICOLE INC.	1984 02 23	Laval
2166-4289 PROTECTION G.P. INC.	1984 02 22	Arthabaska
2166-8165 PROTECTION MAJEURE PLUS INC.	1984 02 27	Trois-Rivières
2166-8124 LES PUBLICATIONS & PRODUCTIONS QUÉBEC-LEX INC.	1984 02 27	Montréal
2166-8942 P. & S. MASSÉ INC.	1984 02 28	Iberville
2166-8397 RÉFRIGÉRATION AMIANTE INC.	1984 02 29	Frontenac
2166-6144 REMBOURRAGE P.G. INC.	1984 02 22	Québec
2166-8991 RESSOURCES ONYX INC. ONYX RESOURCES INC.	1984 02 29	Montréal
2166-4362 RESTAURANT AU PETIT TROT INC.	1984 02 22	Chicoutimi
2166-6177 RESTAURANT CRISTALLINE INC.	1984 02 22	Longueuil
2166-8363 RESTAURANT MÉLODIE (1984) INC.	1984 02 29	Terrebonne
2166-6300 RESTAURANT ST-TROP-EN-HAUT INC.	1984 02 23	Terrebonne
2166-6847 RESTAURATEURS SONOR INC.	1984 02 24	Montréal
2166-8132 REVÊTEMENTS TEXSOL INC. TEXSOL FLOOR COVERING INC.	1984 02 27	Montréal
2166-8959 R. CROTEAU MATANE INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-6185 LA SENTINELLE DE L'AIR INC.	1984 02 22	Saguenay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-4263 SERVICE D'ENTRETIEN ANIK INC.	1984 02 22	Saint-François
2166-4354 SERVICES DE SECRÉTARIAT DE SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN INC.	1984 02 23	Saint-François
2166-6771 SERVICES IMMOBILIERS MAURO INC.	1984 02 24	Chicoutimi
2166-4974 LES SERVICES MÉNAGERS LE TABLIER MAGIQUE INC.	1984 02 22	Richelieu
2166-6862 SILENCIEUX C.M.M. INC.	1984 02 24	Rimouski
2166-8652 SOCIÉTÉ DE GESTION CHAPEL INC.	1984 02 28	Montréal
2166-8207 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VALQUIN INC.	1984 02 28	Montréal
2166-6375 SODIB INC.	1984 02 23	Québec
2166-8777 SOMMA AUTO (1984) INC.	1984 02 28	Laval
2166-8637 SONATEL INC.	1984 02 27	Laval
2166-6029 SOUDURE DOMINIQUE THIBEAULT INC.	1984 02 22	Chicoutimi
2166-8199 STATION DE SERVICE MONT-MARIE LTÉE	1984 02 28	Québec
2166-6219 STATION SERVICE LA SEIGNEURIE INC.	1984 02 23	Longueuil
2166-4941 STELIMA INC.	1984 02 24	Saguenay
2166-9031 STUDIO D'ESTHÉTIQUE MYRIAM INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-6565 SUCRERIE LAVIGNE INC.	1984 02 27	Beauharnois
2166-6698 SUPERMARCHÉ PERRON (TÉMISCAMINGUE) INC.	1984 02 23	Témiscamingue
2166-6680 TÉLÉ MÉDIC SHERBROOKE (1984) INC.	1984 02 23	Saint-François
2166-8801 TERRASSE CHEZ MAGGY INC.	1984 02 28	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2166-6482 LES TOITURES H.C. INC.	1984 02 24	Longueuil
2166-6615 LES TOITURES REPENTIGNY INC.	1984 02 23	Joliette
2166-8355 TRALCO INC.	1984 02 28	Longueuil
2166-8595 TRANSE EN DANSE INC.	1984 02 27	Saint-François
2166-6599 TRANSPORT FRADET ET FILS INC.	1984 02 24	Roberval
2166-8504 TRANSPORT G.D. MAILHOT INC.	1984 02 27	Frontenac
2166-6953 LES TRANSPORTS ADAPTÉS ANDRÉ BOCK INC.	1984 02 27	Labelle
2166-8934 TRANSPORTS J.G.T. INC.	1984 02 28	Chicoutimi
2166-6102 VIDÉOTORIUM INC.	1984 02 23	Longueuil
2166-6557 LES VOILIERS CHARLES ROBITAILLE INC.	1984 02 24	Québec

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1628-7633 ALUMINIUM PAL INC.	1978 08 01	1984 02 27	
1303-4350 LES ARMOIRES MODERNES INC.	1972 10 02	1984 02 28	
1279-5860 ASSURANCES PERREAULT, ROUILLARD LTÉE	1971 06 16	1984 02 23	
1363-3433 ATELIER D'USINAGE MARMEN INC. ...	1975 03 08	1984 02 21	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1470-5909 AURIOR INC.	1976 10 04	1984 02 28	
1635-8939 BOUCHERIE TRACY INC.	1979 05 01	1984 02 22	
1506-2029 BRASSERIE ÎLE PERROT INC.	1977 08 17	1984 02 24	
1510-5083 BRIEN ET MONFETTE LTÉE	1978 01 27	1984 02 24	-
1477-1638 BRIEN & ALLARD INC.	1977 05 02	1984 02 28	
1209-0221 CENTURY ARMES LTÉE	1971 02 09	1984 02 22	
1361-2031 LA CLINIQUE MÉDICALE DE LAUZON INC	1975 01 13	1984 02 24	
1123-7211 CONSTRUCTIONS DE LACHINE INC. ...	1968 03 13	1984 02 21	
1353-1603 CRÉATIONS FERSTEN INC.	1969 02 28	1984 02 28	
1353-4839 C.J. KYLE LTÉE	1966 06 22	1984 02 24	
1117-0842 DIAMEX INC.	1969 07 28	1984 02 22	
1368-3008 ENTREPÔT UNION INC.	1974 05 16	1984 02 24	
1201-1714 LES ENTREPRISES GEORGES MULLER LTÉE	1970 11 03	1984 02 27	
1631-4528 LES ENTREPRISES GOBERGER INC.	1978 11 17	1984 02 20	
1264-7137 LES ENTREPRISES GUY MESSIER INC.	1965 08 27	1984 02 21	
1362-0687 LES ENTREPRISES MYRJA INC.	1975 02 27	1984 02 23	
1475-5383 LES ÉPICERIES LA CORNE D'ABONDANCE INC.	1977 03 23	1984 02 22	
1152-9849 ÉQUIPEMENT DORION INC.	1965 06 28	1984 02 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1623-5913 ESTIMATION M.B. INC.	1978 02 17	1984 02 22	LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ÉBLA INC.
1104-6521 E. ARCHAMBAULT, INCORPORÉE	1937 09 20	1984 02 21	GESTION MUSICALE ARCHAMBAULT LTÉE
1625-9350 FERME MIBELSON INC.	1978 04 27	1984 02 22	
1275-7068 FILATURES SMARTKNIT INC.	1964 02 14	1984 02 23	
1359-6291 GARAGE JACQUES BRUNELLE INC.	1974 10 10	1984 02 23	J.B. DÉPANNEUR MONIQUE INC.
1162-1000 GAUDREAU LIMITÉE	1954 12 28	1984 02 23	
1155-0787 GUY MASSICOTTE SPORTS INC.	1961 02 20	1984 02 28	
1142-7168 LES HABITATIONS VIMONT INC.	1969 07 17	1984 02 23	
1266-6061 HUTCHINS INVESTMENT CORPORATION	1954 01 12	1984 02 24	CORPORATION D'INVESTISSEMENTS HUTCHINS <i>HUTCHINS INVESTMENT CORPORATION</i>
1366-4263 IMMEUBLES KAYDON LTÉE	1975 07 24	1984-02 27	
1281-6757 LES IMMEUBLES RAYMAR LTÉE	1965 08 31	1984 02 21	
1137-9682 LES INDUSTRIES ALMAC LTÉE	1967 08 30	1984 02 28	
1480-9271 LES INVESTISSEMENTS KESLUS LTÉE	1975 11 17	1984 02 27	
1284-1185 LES INVESTISSEMENTS SHERBURN INC.	1954 01 25	1984 02 23	
1503-4036 JARO F.M. INC.	1976 05 11	1984 02 27	
1171-1108 JUNEAU & FILS LTÉE	1967 12 19	1984 02 23	
1128-8818 J. E. HANGER DE MONTRÉAL INC.	1952 04 28	1984 02 17	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1271-8359 LEAMUS HOLDINGS LIMITED	1966 06 29	1984 02 23	LEAMUS INC.
1121-7809 LOCATIONS QUÉBEC LTÉE	1966 01 14	1984 02 22	
1162-3519 LOUIS CLOUTIER INC.	1969 03 26	1984 02 22	
1361-3989 MAÇONNERIE GILLES LEBEL INC.	1975 01 23	1984 02 22	
1168-2564 LE MAGASIN DES CULTIVATEURS (1965) INC.	1965 09 01	1984 02 23	MEUNERIE AGRI-TECH INC.
1103-4048 LES MAGASINS D.J. SHILLER INC.	1957 02 06	1984 02 22	
1247-7717 LA MAISON COLBERT INC.	1960 09 14	1984 02 27	
1320-4813 MARCHÉ MICHEL GAZAILLE INC.	1971 12 21	1984 02 24	
1103-1077 MATÉRIAUX DE PLOMBERIE ET DE CHAUFFAGE MAIN INC.	1945 09 11	1984 02 22	
1360-1109 M. LATENDRESSE & FILS INC.	1974 11 05	1984 02 23	
1120-8188 M.D.Q. INVESTMENTS LTD.	1969 03 21	1984 02 21	LES INVESTISSEMENTS M.D.Q. LTÉE <i>M.D.Q. INVESTMENTS LTD.</i>
1204-2263 PATATES DINO INC.	1965 06 15	1984 02 27	1204-2263 QUÉBEC INC.
1508-3801 PÂTISSERIE LE TOURNESOL INC.	1977 11 07	1984 02 24	1508-3801 QUÉBEC INC.
1279-4129 PEKUNIAR INC.	1968 05 01	1984 02 27	
1353-2668 PIÈCES D'AUTO LAVAL INC.	1962 10 05	1984 02 23	
1262-8269 LES PLACEMENTS GEWURZ LTÉE	1971 12 23	1984 02 21	
1502-3328 PLACEMENTS LAURENT TRUDEAU LTÉE	1976 02 27	1984 02 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1280-8101 LES PLACEMENTS PRIMA INC.	1964 12 07	1984 02 23	
1369-4807 LES PLACEMENTS W.T. LTÉE	1974 08 28	1984 02 22	
1223-3029 POSITRON INC.	1970 08 08	1984 02 27	
1478-0456 QUINCAILLERIE ROBERVAL INC.	1977 05 26	1984 02 28	
1244-7777 RACINE & CHAMBERLAND INC.	1965 05 21	1984 02 22	
1504-4597 RADIATEUR D'AUTO MARVEL INC.	1976 07 30	1984 02 28	
1362-9449 RÉAL VIAU INC.	1975 06 23	1984 02 27	
1272-0413 RENÉ LEHOUX INC.	1971 12 31	1984 02 29	PLACEMENTS R. LEHOUX INC.
1632-4709 RESTAURANT LE BARON ROMAIN INC.	1978 12 20	1984 02 27	
1626-4475 ROBERT VARIN INC.	1978 05 11	1984 02 21	
1344-4963 ROBES DAVID MARSHALL INC.	1973 10 19	1984 02 22	
1106-2403 R. BOUCHARD SERVICE STATION INC.	1967 08 28	1984 02 28	S.S.R. BOUCHARD INC.
1371-5891 SALON DE FLEURS TAHITI INC.	1975 03 05	1984 02 21	
1284-4965 SMITH MEUBLES INC.	1953 03 26	1984 02 21	
1250-6473 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CUSTOM INC. .	1959 05 08	1984 02 27	
1468-3312 SOJYLENE LIMITÉE	1976 07 07	1984 02 28	
1631-0138 SOREBAR INC.	1978 11 01	1984 02 27	
1474-8578 SUPER DÉPANNEUR JACQUES MOREAU INC.	1977 03 04	1984 02 24	LES IMMEUBLES JACQUES MOREAU INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1478-4979 LES SYSTÈMES ANTI-POLLUTION G.M.G. LTÉE	1977 06 08	1984 02 23	1478-4979 QUÉBEC INC.
1218-1723 TOITURE UNIK INC.	1971 07 15	1984 02 28	ENTREPRISES UNIK PC INC.
1471-6781 TRANSPORT L. & F. INC.	1976 11 22	1984 02 27	
1362-4333 LES TRANSPORTS LACHARITÉ INC.	1975 03 17	1984 02 23	
1462-1858 TRIGOMAR INC.	1975 09 25	1984 02 21	
1109-3184 LES VENTES TRANSCONTINENTALES INC.	1957 04 29	1984 02 28	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34394

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2166-6995 DUMONT, AUBIN, CÔTÉ INC.	DUMONT, AUBIN, CÔTÉ INC. INFORMDAC INC.	1984 02 29	Montréal
2166-8546 GESTION JAY NORRIS CANADA INC.	GESTION JAY NORRIS CANADA INC. 2166-6110 QUÉBEC INC.	1984 02 28	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34394

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1856-1258 1856-1258 QUÉBEC INC.	1983 02 22	1984 02 27	des dispositions
1864-4674 1864-4674 QUÉBEC INC.	1982 12 16	1984 02 23	du district: Drummond
1864-8469 1864-8469 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1984 02 27	du district: Longueuil
2151-7065 2151-7065 QUÉBEC INC.	1983 02 23	1984 02 28	du capital-actions
2153-5265 2153-5265 QUÉBEC INC.	1983 04 21	1984 02 22	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS KITZA INC.
2154-2089 2154-2089 QUÉBEC INC.	1983 04 18	1984 02 27	du district: Longueuil
2154-4630 2154-4630 QUÉBEC INC.	1983 04 25	1984 02 27	du district: Joliette
2154-4887 2154-4887 QUÉBEC INC.	1983 04 25	1984 02 27	du nombre des administrateurs: minimum 4 maximum 6
2156-2665 2156-2665 QUÉBEC INC.	1983 06 02	1984 02 22	du capital-actions
2156-8951 2156-8951 QUÉBEC INC.	1983 06 17	1984 02 28	1) de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES HALLES DE MONTRÉAL LTÉE 2) du capital-actions
2157-0585 2157-0585 QUÉBEC INC.	1983 06 20	1984 02 20	de la dénomination sociale: MENUISERIE FLEURIMONT INC.
2158-8777 2158-8777 QUÉBEC INC.	1983 08 03	1984 02 24	1) de la dénomination sociale: RIMOUSKI MARINE INC. 2) du capital-actions
2160-5498 2160-5498 QUÉBEC INC.	1983 10 03	1984 02 23	1) du district: Saint-Maurice 2) du capital-actions
2160-9169 2160-9169 QUÉBEC INC.	1983 10 11	1984 02 22	de la dénomination sociale: CASCADE TECHNOLOGIES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-1610 2162-1610 QUÉBEC INC.	1983 11 08	1984 02 21	de la dénomination sociale: RESTAURANT-BAR ALPHONSE INC.
2162-6585 2162-6585 QUÉBEC INC.	1983 11 18	1984 02 21	de la dénomination sociale: SERVICE SANITAIRE CHAUDIÈRE (1984) INC.
2163-3060 2163-3060 QUÉBEC INC.	1983 12 02	1984 02 21	de la dénomination sociale: S. & C. FOREST INC.
2163-4043 2163-4043 QUÉBEC INC.	1983 12 02	1984 02 24	de la dénomination sociale: GESTION MONTGRAND ET ASSOCIÉS LTÉE
2163-8911 2163-8911 QUÉBEC INC.	1983 12 15	1984 02 23	de la dénomination sociale: GESTION MARMEN INC.
2164-1014 2164-1014 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 02 24	1) de la dénomination sociale: LA FERME GLASGOW INC. 2) du district: Terrebonne
2164-1048 2164-1048 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 02 24	1) de la dénomination sociale: LA FERME TERREBONNE INC. 2) du district: Terrebonne
2164-5312 2164-5312 QUÉBEC INC.	1984 01 06	1984 02 29	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION JACQUES DUPONT INC.
2165-5733 2165-5733 QUÉBEC INC.	1984 02 06	1984 02 23	de la dénomination sociale: INFOCIB INC.
2165-9230 2165-9230 QUÉBEC INC.	1984 02 07	1984 02 22	de la dénomination sociale: BELCOTEC INC.
2159-3363 L'AGENCE D'ASSURANCE MAILLOUX, STE-MARIE ET ASSOCIÉS INC.	1983 08 30	1984 02 22	1) de la dénomination sociale: L'AGENCE D'ASSURANCE MAILLOUX, LITALIEN ET ASSOCIÉS INC. 2) du district: Montréal
2166-1632 AMUSEMENTS RÉAL RENÉ INC.	1984 02 13	1984 02 20	de la dénomination sociale: ENTREPRISES RÉAL RENÉ INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2152-7742 LES APPARTOTELS DE LA STATION TOURISTIQUE DU MONT TREMBLANT INC.	1983 04 05	1984 02 22	de la dénomination sociale: LES APPARTOTELS DE STATION MONT TREMBLANT INC.
2152-4210 AQUABRIZE INC.	1983 03 09	1984 02 22	du district: Montréal
1856-1597 BANANE ROYALE ARC-EN-CIEL INC. ..	1982 03 22	1984 02 23	du district: Joliette
1504-4290 BOUTIQUE MASKOF & RAOUD INC. ...	1976 07 28	1984 02 24	de la dénomination sociale: BOUTIQUE MASKOF INC.
1503-1644 BRIQUE ET PIERRE MIRABEL INC.	1976 04 22	1984 02 24	du capital-actions
1158-6302 CARACTERA INC.	1968 11 22	1984 02 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1158-6302 CARACTERA INC.	1968 11 22	1984 02 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1861-2606 LE CLUB DE MOTORISÉS LA DILIGENCE INC.	1982 09 10	1984 02 24	du district: Longueuil
1861-6755 CONFECTION D.N.G. INC.	1982 09 24	1984 02 27	de la dénomination sociale: ADMINISTRATIONS BEAULIEU INC.
1464-6186 CONSTRUCTION ANDRÉ TOUCHETTE INC.	1976 02 06	1984 02 28	du capital-actions
2153-2197 LES CONSTRUCTIONS M.R.S. INC.	1983 03 24	1984 02 28	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
1370-9910 CRÉATIONS LU-SAY INC.	1975 01 16	1984 02 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1857-6058 ENSEIGNES TRANS-CANADA INC.	1982 05 01	1984 02 27	du capital-actions
1289-0836 ENTREPRISES B.S.L. INC.	1968 07 02	1984 02 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2157-8836 LES ENTREPRISES L.N GAUVIN INC. ...	1983 07 08	1984 02 24	des dispositions
1505-9090 LES ENTREPRISES PIERRE BILODEAU INC.	1977 08 05	1984 02 28	du district: Terrebonne
1465-6425 ÉPICERIE KERR INC.	1976 03 19	1984 02 22	1) de la dénomination sociale: ÉPICERIE LUSSIER INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
1107-8060 ÉQUIPEMENT CROWN, LTÉE	1952 01 16	1984 02 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1840-8807 LES ÉVALUATIONS ICI INC.	1980 11 21	1984 02 28	1) de la dénomination sociale: ÉVALUATIONS ICI INC. 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions
1864-6356 FERME H.P. HENRI INC.	1982 12 17	1984 02 20	de la dénomination sociale: FERME H.D. HENRI INC.
2156-8829 FERME PLAINELAC INC.	1983 06 16	1984 02 21	de la dénomination sociale: FERME CHRISTIAN LACASSE INC.
1641-3809 LES FONDATIONS LE ROCK INC.	1980 02 06	1984 02 20	1) de la dénomination sociale: LE CENTRE DE L'ACCOMMODATION DE LA LUMIÈRE INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
1327-9211 GENT-TEC INC.	1969 05 26	1984 02 23	de la dénomination sociale: GENTEC INC.
2149-4893 GESTION ORIGÈNE VÉZINA INC.	1982 12 21	1984 02 23	du capital-actions
1852-7986 GESTION QUEBI INC.	1981 11 30	1984 02 24	1) de la dénomination sociale: PROCELL INC. 2) du capital-actions
1864-9285 GESTION R.P.C.M. INC.	1982 12 21	1984 02 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2161-2965 GESTIONS JACQUES LAROCQUE INC. .	1983 10 18	1984 02 27	du capital-actions
1856-6950 LES GESTIONS OXALIDE INC.	1982 04 07	1984 02 28	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS PROGRAM INC.
1503-5124 LES HABITATIONS SALECOURT INC. ..	1976 05 19	1984 02 23	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION J. SALETTE INC. <i>J. SALETTE CONSTRUCTION INC.</i>
2162-0919 LES HABITATIONS THERMOS INC.	1983 11 02	1984 02 28	1) de la dénomination sociale: LES BRONZAGES MARTIN INC. 2) du district: Montmagny
1648-5344 HÔTEL PORT-ALFRED INC.	1980 10 27	1984 02 20	de la dénomination sociale: LES GESTIONS J.T.G. INC.
1284-1292 IMMEUBLES SHERMONT LTÉE	1961 11 30	1984 02 27	du capital-actions
1359-9220 JOURNAL L'AVANT-POSTE GASPÉSIEN INC.	1974 10 25	1984 02 27	du capital-actions
1160-5557 J.A. ROBERT LIMITÉE	1932 07 19	1984 02 27	du capital-actions
1182-4869 LAPOINTE AUTOMOBILES INC.	1957 01 24	1984 02 27	du capital-actions
1858-9093 MARCHÉS FINANCIERS HERMES LTÉE	1982 06 18	1984 02 15	de la dénomination sociale: MARCHÉS FINANCIERS HERMES LTÉE <i>HERMES FINANCIAL MARKETS LTD.</i>
1647-4504 MATESTRIE INC.	1980 09 08	1984 02 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1347-7419 MÉTAL COLERAINE INC.	1973 12 12	1984 02 23	de la dénomination sociale: 1347-7419 QUÉBEC INC.
1634-2271 MORNEAU & THIBODEAU INC.	1979 02 23	1984 02 24	du capital-actions
1507-2366 NAP. BRETON (1977) LTÉE	1977 09 23	1984 02 24	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1854-9634 AU PETIT MARCHÉ DE LACHUTE INC.	1982 02 15	1984 02 24	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS S. SANS CARTIER LTÉE
2157-4876 LES PLACEMENTS FORTIN & DUSSEAULT INC.	1983 06 29	1984 02 27	de la dénomination sociale: ÇA CLIQUE (1984) LTÉE
1183-6772 LES PLACEMENTS N. BRETON LTÉE ...	1965 11 03	1984 02 24	du capital-actions
2162-6270 PLACEMENTS VALMAX INC.	1983 11 17	1984 02 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1644-7856 RACIBEC INC.	1980 05 23	1984 02 22	des dispositions
1644-5082 REPRODUCTION L.P.N. INC.	1980 05 13	1984 02 27	du capital-actions
1505-0123 SERVICE D'ENTRETIEN GRENON INC. .	1976 09 17	1984 02 23	de la dénomination sociale: SERVICE D'ENTRETIEN GRENON (1984) INC.
1633-3528 SIMARD & VOYER INC.	1979 02 01	1984 02 21	1) de la dénomination sociale: CHAUSSURES R.J.F. INC. 2) du capital-actions
2153-6636 ST-LUC DE L'AVENIR INC.	1983 04 05	1984 02 21	du district: Montréal

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-4330 ACTION TRAVAIL NORMANDIE INC.	1984 02 28	Saint-Tite
2165-6814 LES AMIS DE L'HISTOIRE ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CLOTHILDE INC.	1984 02 28	3290, rang de la Rivière est, Sainte-Clothilde-de-Horton
2165-6103 L'ASSOCIATION CADETS'ESTRIE 2721	1984 02 24	Sherbrooke
2164-7565 L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DU CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE	1984 02 22	223, rue des Alouettes, Sainte-Anne-du-Lac
2164-9447 ASSOCIATION DE LOISIRS LE DAUPHIN INC.	1984 02 29	1462, Elizabeth, Laval
2165-6525 ASSOCIATION DE SOCCER SENIOR ST- EUSTACHE INC.	1984 02 28	Saint-Eustache
2163-0207 L'ASSOCIATION DE ST-JÉRÔME POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX	1984 02 24	Saint-Jérôme
2164-7169 ASSOCIATION DES AMIS DE LA NOUVELLE DÉMOCRATIE	1984 02 27	1377, boulevard Crémazie, Montréal
2164-4034 ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE NOTRE- DAME-DE-LA-PAIX INC.	1984 02 29	1, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-de-la-Paix
2166-5567 ASSOCIATION DES COMMERCANTS DES PROMENADES DU CENTRE VILLE DE VALLEYFIELD INC.	1984 02 29	Salaberry-de-Valleyfield
2164-7474 L'ASSOCIATION DES JEUNES INNOVATEURS REGROUPÉS «L'A.J.I.R.»	1984 02 24	Rawdon
2166-5245 ASSOCIATION DES PARENTS DES CADETS, DU CORPS 2831, DE ST-BASILE-LE-GRAND INC.	1984 02 27	15, rue des Pélicans, Saint-Basile-le-Grand

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-2410 ASSOCIATION DES PATRONYMES DE LA NOUVELLE FRANCE INC.	1984 02 27	209, 85 ^e Avenue, bureau 2, Laval
2165-4934 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES LACS GROSBOIS ET LEMÈRE	1984 02 23	1157, boulevard Trudel, Yamachiche
2164-9025 ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVE CHEZ-NOUS	1984 02 29	Saint-Fidèle
2163-0587 ASSOCIATION HELLÉNIQUE DES FEMMES ÂGÉES DU QUÉBEC	1984 02 29	469, Jean-Talon ouest, Montréal
2164-4463 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER- VICTIMES	1984 02 29	5469, rue Bourret, Montréal
2164-9629 ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÉTANQUE RIVE-SUD MÉTROPOLITAINE	1984 02 29	Saint-Hubert, Chambly
2164-4844 L'ASSOCIATION SPORTIVE DE DLLM	1984 02 27	4832, Fullum, Montréal
2165-6996 CENTRE DE VACANCES FAMILIALES SAINT- UBALDE...	1984 02 22	371, boulevard Chabot, Saint-Ubalde
2163-0371 LE CENTRE D'ANIMATION DANSE SOCIALE VIMONT INC.	1984 02 27	1846, Dumas, Laval
2164-7029 CENTRE D'ÉTUDES ARABES POUR LE DÉVELOPPEMENT (CANADA)	1984 02 29	Montréal
2165-6012 LE CENTRE VIEUX-SAINTE-FOY (1984) INC.	1984 02 23	Sainte-Foy
2164-7482 CLAMM AVIATION INC.	1984 02 24	Saint-Jean-sur-Richelieu
2164-0149 CLUB ATHLÉTIQUE LES PULSARS INC.	1984 02 24	781, Willibrord, Verdun
2165-6624 CLUB DE MOTO TOURISME DE CHAPAIS	1984 02 29	9, 2 ^e Rue, Chapais
2161-3609 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE CENDRILLON INC.	1984 02 27	245, DeGrandmont, Cap-de-la-Madeleine

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-6400 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES VIREVOLTANTS	1984 02 27	213, rue Principale, Lambton
2163-7178 CLUB OPTIMISTE DE GIRARDVILLE INC.	1984 02 29	Girardville
2165-4736 LE CLUB RÉGIONAL DU CHEVALIER INC.	1984 02 23	Saint-Rémi
2164-7300 LE CLUB SOCIAL DE LA BONNE AVENTURE INC. <i>BONNE AVENTURE SOCIAL CLUB INC.</i>	1984 02 22	7, Arundel, place Bonaventure, Montréal
2164-7771 LE COMITÉ CULTUREL DE LACHUTE INC.	1984 02 23	Lachute
2165-4926 COMITÉ DE LOISIRS DE LA PAROISSE DE LAVALTRIE INC.	1984 02 23	130, rang St-Jean sud-est Lavaltrie
2161-8186 COMITÉ DE LOISIRS LÉRY	1984 02 27	1, rue Hôtel-de-Ville, Léry
2164-0560 COMITÉ POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS EN EUROPE DE L'EST (CODDLI)	1984 02 24	83, rue Chénier, Saint-Eustache
2165-4959 COMMISSION DES LOISIRS DE LA VILLE DE MACAMIC INC.	1984 02 29	Macamic
2166-5260 COMMUNAUTÉ AGAPÈ DE QUÉBEC	1984 02 28	2160, St-Clément, Beauport
2164-7706 CONSEIL DES JEUNES DE LAVAL INC.	1984 02 27	Laval
2164-9660 LES COPAINS DE LA CHANSON	1984 02 23	252, rue Chaussé, Saint-Jean-sur-Richelieu
2165-4660 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ÉTIENNE	1984 02 28	Saint-Étienne-de-Lauzon
2166-5781 CORPORATION DES PÊCHES DE STE-THÉRÈSE INC.	1984 02 28	Sainte-Thérèse-de-Gaspé
2165-4686 DÉCORATEURS DE PORCELAINE DU QUÉBEC	1984 02 22	930, Gratton, Saint-Laurent

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-2204 DOMAINE LEMAY INC.	1984 02 27	1124, rue Olivier, Saint-Agapit
2164-9850 ÉCOLE DE MUSIQUE D'ABITIBI-OUEST INC.	1984 02 22	La Sarre
2164-0545 ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉDECINE CHINOISE (E.S.M.C.) III (1984) INC.	1984 02 28	4510, rue St-Denis, Montréal
2164-7607 FÉDÉRATION DU BIATHLON ET DU PENTATHLON MODERNES DU QUÉBEC INC.	1984 02 22	98, Douglas Shand, Pointe-Claire
2164-0214 LE FIACRE VOITURES ANTIQUES ET CLASSIQUES DE MONT-JOLI INC.	1984 02 22	1867, rue Dubé, Mont-Joli
2166-5005 FONDATION DE L'INSTITUT DE PSYCHOTHÉRAPIE DU QUÉBEC	1984 02 22	77, Sainte-Anne, Québec
2163-0405 FONDATION EN ENDOCRINOLOGIE DE LA REPRODUCTION HUMAINE (QUÉBEC)	1983 12 01	2795, boulevard Laurier, bureau 490, Sainte-Foy
2163-2419 FONDATION MIRCEA ANDRIESANU <i>MIRCEA ANDRIESANU FOUNDATION</i>	1984 02 24	Montréal
2157-1641 FONDATION ROBERT CORRIVEAU INC.	1984 02 24	1326 1, rue Parc-Industriel, Sainte-Marie, Beauce
2164-4794 FORUM DE LA COMMUNAUTÉ CANADA-INDE	1984 02 24	5092, Trenholmes, Montréal
2164-9546 LIGUE DE FOOTBALL DU LAC ST-JEAN INC.	1984 02 29	Dolbeau
2165-4173 LIGUE D'IMPROVISATION AMATEUR DU QUÉBEC	1984 02 28	Lévis
2165-4710 LOISIRS LAURENTIEN INC.	1984 02 22	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
2163-3581 LA MAISON DE CHAMBRES «L'ESPÉRANCE», JOLIETTE	1984 02 29	Joliette
2165-6301 LA MAISON DES JEUNES DE MONTMAGNY INC.	1984 02 24	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-5013 LA MAISON DES JEUNES DE SILLERY INC.	1984 02 23	1225, rue Chanoine-Morel, Sillery
2166-7225 L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STE-MARTINE	1984 02 28	715, boulevard St-Jean-Baptiste, Sainte-Martine
2163-0009 OFFICE DE PROMOTION DES ACHATS ET DE LA MISE EN MARCHÉ DES BIENS ET DES SERVICES DES ENTREPRISES DE LA RÉGION 02	1984 02 28	3904, de Lyon, Jonquière
2164-0461 ON SE GARDE NOS ENFANTS DE LA RÉGION DE CHÂTEAUGUAY INC.	1984 02 28	89, Lavallée, Châteauguay
2164-7037 L'ORDRE LOYAL DES MOOSE (LAURENTIDES, LOGE 1324)	1984 02 23	Lanthier
2165-6731 PISTE DE COURSE ST-LÉONARD-DE-PORTNEUF INC.	1984 02 22	500, rue Lesage, Saint-Léonard-de-Portneuf
2163-0538 POINT DE PRISE INC.	1984 02 24	Saint-Hyacinthe
2164-9538 PRODUCTION ROTATION	1984 02 24	193, 1 ^{re} Avenue ouest, Amos
2162-4531 PROGRAMME DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT EN PSYCHOTHÉRAPIE DE SAINTE-FOY	1984 02 27	2705, boulevard Laurier, Québec
2164-7946 LES RÉSIDENCES SENNETERRE INC.	1984 02 23	551, 10 ^e Avenue, Senneterre
2165-4439 SERVICES INFORMATIFS V.I.P. INC.	1984 02 23	11437, rue Racette, Montréal-Nord
2165-4975 LA SOCIÉTÉ DE LA REVUE SCIENCE ET MÉDECINE	1984 02 24	2900, boulevard Édouard- Montpetit, Université de Montréal, Montréal
2164-0438 SOCIÉTÉ DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU BAS ST-LAURENT A.J.J. INC.	1984 02 29	133, 2 ^e Rang est, Sainte-Luce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-9124 TABLE RÉGIONALE DES GROUPES D'ÉDUCATION POPULAIRE MAURICIE-BOIS-FRANCS	1984 02 29	Victoriaville
2162-4473 LE THÉÂTRE DE L'OPIS INC.	1984 02 29	6874, Sherbrooke ouest, app. 5, Montréal
2164-7730 THÉÂTRE VIROVENT	1984 02 24	2891, rue Sacré-Coeur, La Baie
2163-7954 VISIONS ÉPHÉMÈRES INC.	1984 02 22	Valleyfield

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34394

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1353-5711 L'ASSOCIATION DE PARALYSIE CÉRÉ- BRALE DU QUÉBEC, INC.	1949 04 07	1984 02 28	des objets
1251-3834 ASSOCIATION DES LOISIRS DE ST- DAVID-D'YAMASKA INC.	1967 02 15	1984 02 29	de la valeur des biens immobiliers
1628-3129 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES OF- FICIERS MUNICIPAUX EN COMMUNICATION INC.	1978 07 14	1984 02 28	de la dénomination sociale: ASSOCIATION DES COMMUNICA- TEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC INC.
1467-9070 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE TRINITÉ DES MONTS	1976 06 18	1984 02 22	de la dénomination sociale: LE CLUB DE L'AMITIÉ DE LA TRI- NITÉ DES MONTS

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1863-5615 CORPORATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE ST-GABRIEL INC.	1982 11 23	1984 02 23	de la valeur des biens immobiliers
1354-2386 LA FRATERNITÉ DES MALADES ET HANDICAPÉS DE LA RÉGION D'ASBESTOS INC.	1974 03 01	1984 02 22	de la dénomination sociale: FRATERNITÉ, INTÉGRATION, EN-TRAIDE DE LA RÉGION D'ASBESTOS INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34394

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1356-7425 ASSOCIATION SPORTIVE ET RÉCRÉATIVE DES JOURNALIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC	L'ASSOCIATION SPORTIVE ET RÉCRÉATIVE DES JOURNALIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC - LOCAL 1275	1974 05 17
1346-5604 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE CLARENCEVILLE CLARENCEVILLE GOLDEN AGE CLUB	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE CLARENCEVILLE, ST-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE & NOYAN	1973 11 17
1258-6871 FAIRPOINT INVESTMENTS LTD.	LES INVESTISSEMENTS FAIRPOINT LTÉE FAIRPOINT INVESTMENTS LTD.	1967 10 12
1268-4411 JETZON TIRE & RUBBER CO. (CANADA) LTD.	LA CORPORATION DE PNEU ET DE CAOUT-CHOUC JETZON (CANADA) LTÉE JETZON TIRE & RUBBER CO. (CANADA) LTD.	1967 01 26

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1109-2350 PIERREMOUNT HOLDINGS LTD.	LES PLACEMENTS PIERREMOUNT LTÉE PIERREMOUNT HOLDINGS LTD.	1946 01 15

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34394

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1228-3008 ABOUSSAFY REALTIES INC.	1956 09 08	245, rue St-Jean-Baptiste, Dorion
2156-7623 CIMETIÈRE HÉBRAÏQUE DOMINION INC.	1983 06 15	250, boulevard Alexis-Nihon, bureau 410, Saint-Laurent
1464-3506 GESTION CLAUDE LANGLAIS INC.	1976 01 23	Laval
1476-9947 IMMEUBLES DES GRÈVES INC.	1977 04 26	126, route 230 ouest, La Pocatière
1267-8926 JAGNON INC.	1967 05 11	10285, rue Marie-Victorin, Tracy
1188-1091 JEAN DEMERS INC.	1955 01 24	8200, boulevard Décarie, Montréal
1103-6860 MAGASINS CHÂTEAU LTÉE	1959 11 17	5695, rue Ferrier, Mont-Royal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1322-3797 LES PLACEMENTS WESTMOUNT STE-CATHERINE LTÉE	1966 06 21	305, boulevard Laird, Mont-Royal
1137-9443 PRODUITS DE CAOUTCHOUC MOUSSE LTÉE	1962 07 17	13, croissant Verdi, Dollard-des-Ormeaux
1363-5933 THÉÂTRE DE LA MARMAILLE INC.	1975 05 16	42, avenue des Pins ouest, Montréal

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1855-7983 AGENCE TON AMI PIPO	1982 03 11	21, rue de l'Église, Saint-Placide
1461-4648 CENTRE AUDIO-VISUEL LEFEBVRE INC.	1975 08 18	4055, rue Prieur est, Montréal-Nord
1110-1821 LA COMPAGNIE DES TISSUS BARON LTÉE	1967 03 15	77, rue Bernard est, Montréal
1462-0173 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	1975 09 17	738, rue Marin, Montréal
1640-5805 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL	1979 12 27	738, rue Marin, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1253-1695 LA CORPORATION DE LA VILLA DION	1968 07 15	84, rue St-Germain est, local 216, Rimouski
1631-1409 L'ENSEMBLE DE FLÛTE À BEC DE CHÂTEAUGUAY	1978 11 07	70, Salaberry sud, Châteauguay
1646-2574 ENTREPRISES TUMERE INC.	1980 07 31	1787, rue Notre-Dame nord, Thetford-Mines
1465-2440 FRATERNITÉ ECCLESIALE ANCIENNE ET NOUVELLE INC.	1976 03 02	7838, rue de Chateaubriand, Montréal
1861-9619 LES GOUGES D'ARGENT	1982 10 12	124, rue Alfred, Beauport
1334-1433 GUY CÔTÉ INC.	1973 02 27	1990, boulevard Charest ouest, bureau 208, Sainte-Foy
2157-1526 LES HABITATIONS COLLECTIVES DE MONTRÉAL	1983 08 01	738, rue Marin, Montréal
1351-3221 LES PLACEMENTS ZYX INC.	1974 01 25	2000, rue Mansfield, bureau 510, Montréal
1631-7349 REGROUPEMENT DES MARCHANDS VITROPLUS INC.	1978 11 27	209, rue St-Paul ouest, Montréal
1469-0945 RESTAURANT LA PAUSE-CAFÉ INC.	1976 08 10	452, rue Mercier, Saint-Jean-sur-Richelieu

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1234-5039 ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC.	1965 07 15	5
1855-8023 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE BIEN- ÊTRE DES BRÛLÉS (BRULAM)	1982 03 11	11
1101-1939 LA BOULANGERIE DU BAGEL VAN HORNE INC.	1957 09 17	3
1122-7600 CABARET DES FOLIES BERGÈRES INC.	1968 12 23	3
1323-7755 LE CONSEIL DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC	1962 05 04	8
1322-3037 LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT-CAMPING INC.	1969 05 07	7
1639-3589 FONDATION WILBROD BHERER	1979 10 11	45
1235-7018 LES FRANCHISES DE BOULANGERIE DE BAGEL VAN HORNE LTÉE	1968 09 13	3
1461-6338 LA GARDERIE LA GAMINERIE INC.	1976 02 17	7
1341-0006 LES IMMEUBLES DE LA BOULANGERIE VAN HORNE INC.	1973 09 25	3
1369-3023 LES PLACEMENTS ST-HUBERT LIMITÉE	1974 08 12	4
2157-1419 POPOTE LE GOURMET ROULANT INC.	1983 09 16	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1624-0459 SERVICE IMMOBILIER GÉNÉRAL S.R. INC.	1978 03 02	5
1360-5779 SUNAC INTERMODAL INC.	1974 12 03	5

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1852-8166 1852-8166 QUÉBEC INC.	1981 12 07	1984 03 23
1228-2539 ABITIBI TRUCK LINE LIMITED	1955 07 11	1984 03 09
1161-3627 ADÉLARD JACQUES LTÉE	1950 05 29	1984 03 09
1505-6419 ALIMENTATION JEAN-PAUL INC.	1976 12 02	1984 03 23
1285-7751 ASSOCIATED TAXI SERVICE STATION LTD.	1963 06 04	1984 03 23
1479-4663 ATELIER MÉCANIQUE A. ET M. INC.	1977 07 13	1984 03 23
1295-8989 AU COIN DES PETITS INC.	1956 06 06	1984 03 23
1329-8690 BEAULIEU & HILGER INC.	1973 06 21	1984 03 16
1128-0500 CADEL LTD.	1957 01 18	1984 03 23
1180-4028 CAMILLE LALIBERTÉ INC.	1967 09 06	1984 03 23

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1235-2928 CANADIAN AUTOMOTIVE WAREHOUSING LTD.	1947 05 12	1984 03 23
1329-7270 CEEDEE INC.	1954 06 08	1984 03 23
1847-9170 CENTRE DE SERVICE SOCIO-CULTUREL ORIENTAL	1981 06 29	1984 03 23
1118-4280 CHEMINÉES SÉCURITÉ INC.	1963 02 06	1984 03 23
1480-2102 CLINIQUE DU SEIN CÔTE-DES-NEIGES INC.	1975 10 03	1984 03 23
1323-2509 LE COMITÉ DES OEUVRES DE LA PAROISSE DE ST-FIDÈLE	1970 07 22	1984 03 10
1474-9097 COMITÉ D'HABITATION NOTRE-DAME-DE-PITIÉ INC.	1977 05 27	1984 03 15
1632-1820 LA COMPAGNIE DE DANSE BALLESTRIE	1978 12 11	1984 03 16
1635-9580 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE SHERBROOKE	1979 05 03	1984 03 16
1254-7006 CORPORATION DE STATIONNEMENT DRUMMOND-MÉDICAL	1964 05 11	1984 03 23
1349-8480 LA CORPORATION MÉDI-COMPUTE DU CANADA LIMITÉE.....	1972 11 14	1984 03 16
2154-7005 C.R.A.B.E. COMITÉ RÉGIONAL DES ARBITRES DE BASKET-BALL INC.	1983 04 25	1984 03 23
2149-7730 C.R.A.C. CLUB RADIO AUTO CROSS	1982 12 30	1984 03 16
1371-2898 DISTRIBUTION J.B. (1975) INC.	1975 02 10	1984 03 23
1257-2608 ENTREPÔT INTERPROVINCIAL LTÉE	1966 02 25	1984 03 23
1857-0085 LES ENTREPRISES A.L.R. PRÊT INC.	1982 04 16	1984 03 09
1258-1757 ENTREPRISES D'EXCAVATION GLOBE LTÉE	1970 08 04	1984 03 16

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1354-9159 LES ENTREPRISES H. QUEVILLON INC.	1974 03 15	1984 03 16
1128-2720 LES ENTREPRISES M.P. MIREAULT INC.	1948 04 07	1984 03 23
1279-1604 LES ENTREPRISES PATMAR LTÉE	1968 07 12	1984 03 23
1292-2464 LES ENTREPRISES ROXBORO LIMITÉE	1955 08 10	1984 03 23
1257-5544 ESBAR INVESTMENT CORP.	1960 04 29	1984 03 23
1843-2310 FERME DU RANG MICHAUDVILLE INC.	1981 02 12	1984 03 23
1262-7865 GERVAIS PETROLEUM INC.	1960 01 26	1984 03 23
1507-7852 GESTION LANDRY-BRODEUR INC.	1977 10 20	1984 03 16
1472-9438 GESTION LÉVESQUE & LÉVESQUE INC.	1977 01 05	1984 03 23
1368-5771 GESTIONS CYCLONE INC.	1974 06 07	1984 03 23
1362-1636 GROUPE ACTION SOCIALE VAL D'OR	1976 09 21	1984 03 16
1288-7360 HARDWARE INDUSTRIES LTD.	1961 10 18	1984 03 23
1132-1981 H. TRUDEL & FILS INC.	1954 12 30	1984 03 23
1624-6951 IMMEUBLES LES CITADINS INC.	1978 03 22	1984 03 09
1849-5895 INFORM-ART	1981 09 02	1984 03 23
1370-6049 LES INVESTISSEMENTS ADAMS INC.	1974 12 05	1984 03 23
1503-5603 LACROIX & COUTU LTÉE	1976 05 20	1984 03 23
1251-0954 LÉO DAOUST CONSTRUCTION MARITIME INC.	1969 04 01	1984 03 16
1862-6986 LÉVEILLÉ ET ASSOCIÉS (QUÉBEC) INC.	1982 10 29	1984 03 23

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1633-3312 LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES	1979 01 30	1984 03 23
1645-1700 LOCATION UNI INC.	1980 06 06	1984 03 16
1510-4342 LOCATIONS LEBEL LTÉE	1978 01 23	1984 03 16
1289-3855 LYNN INC.	1947 05 01	1984 03 23
1624-4790 MAÇONNERIE DE ST-RAPHAËL INC.	1978 03 15	1984 03 23
1468-1662 MARCHÉ DESMEULES INC.	1976 06 30	1984 03 03
1274-3258 MARKHAM INVESTMENTS LIMITED	1963 12 16	1984 03 23
1471-4745 MAURICE G. JACQUES INC.	1976 11 12	1984 03 23
1860-9537 LE M.J.C. (MOUVEMENT DES JEUNES CITOYENS)	1982 09 10	1984 03 23
1277-5193 NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE	1952 03 31	1984 03 23
1278-9590 PARK & SHOP, INC.	1960 06 30	1984 03 23
1159-5030 PAUL DUMONT INC.	1956 05 08	1984 03 16
1159-7762 PICARD & FRÈRE INC.	1964 08 28	1984 03 16
1507-6151 LES PIÈCES D'AUTOMOBILE PORTO INC.	1977 10 12	1984 03 23
1338-6230 PLABEAU INC.	1973 01 15	1984 03 16
1471-9520 PLACEMENTS A. & D. LAUZON INC.	1976 12 02	1984 03 23
1239-0951 LES PLACEMENTS NOIR & BLANC LTÉE	1959 12 22	1984 03 23
1331-5866 PRODUITS DE BEAUTÉ BIBA (QUÉBEC) LTÉE	1973 05 04	1984 03 16
1116-8598 PROGRESSIVE DIE LTD.	1968 06 27	1984 03 23

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1330-6592 LES PROPRIÉTÉS CHAÏNON LTÉE	1973 04 24	1984 03 23
1158-2509 SERVICE DE PNEUS CITADELLE LTÉE	1968 06 07	1984 03 23
1185-5723 SERVICE DE RECHERCHES POUR COLLECTIONNEURS LTÉE	1963 11 11	1984 03 23
1284-2290 SHULA INVESTMENTS LTD.	1958 05 01	1984 03 23
1284-5368 SOCAN INC.	1963 12 30	1984 03 23
1313-7435 SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PROMOTION ET DE MARKETING LTÉE	1971 02 17	1984 03 23
1198-4226 SOURCE VIVE LTÉE	1968 06 14	1984 03 16
1467-4204 TRANSPORT JIM LYNN (1976) INC.	1976 05 28	1984 03 09
1281-0198 UP-NORTH PROPERTIES INC.	1962 04 11	1984 03 23

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

34394

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1234-7985 ** REED MARITIME INC. REED MARITIME INCORPORATED	1984 02 24

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2239-0827 ** CENTRE NATIONAL D'ENCAISSE- MENT DE CHÈQUES LTÉE	1984 02 20	Me Andrew Ford Bureau 3400, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal	Bureau 3400, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal
34394			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société, en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUBERGE ESTRIMONT ENR.	1984 02 24	Route rurale no 2, C.P. 486, Magog
34454		<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal, CLAUDE LEBEAU</i>

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les**Avis de reprise d'existence**

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence aux compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1505-9470 ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER INC.	1984 02 23	aucune

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1359-0708 DOMAINE DU GOLFEUR INC.	1984 02 23	aucune
1142-7168 LES HABITATIONS VIMONT INC.	1984 02 23	aucune
1245-6166 HÔTEL-PLAGE CHÂTEAUGUAY INC.	1984 02 23	aucune
1468-9004 MICHEL FAUBERT INC.	1984 02 23	aucune
1466-4908 LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE HAVRE ST-PIERRE INC.	1984 02 23	aucune

34394

Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU

Sociétés d'entraide économique — Loi sur les

L'inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et l'article 18 de la Loi sur les compagnies, donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des sociétés suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle société	Dénomination sociale des sociétés fusionnées	Date de fusion	Siège social
2166-5682 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE CENTRE DU QUÉBEC INC.	SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'AMIANTE SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LOTBINIÈRE	1984 02 28	Victoriaville

34394

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

**Villes de Saint-Jérôme et Saint-Antoine
Villages de Lafontaine et New-Glasgow
Pároisses de Bellefeuille et Saint-Colomban
Municipalité de Sainte-Sophie**

Prenez avis qu'en vertu de l'article 261.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), j'ai décrété que les approbations mentionnées dans les dispositions visées au paragraphe 4 de l'article 261 de cette loi ne sont pas nécessaires, à compter de ce jour, dans les villes de Saint-Jérôme et Saint-Antoine, dans les municipalités des villages de Lafontaine et New-Glasgow, dans les municipalités des paroisses de Bellefeuille et Saint-Colomban, et dans la municipalité de Sainte-Sophie, où s'applique le Règlement de contrôle intérimaire numéro 8 de la municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Québec, le 29 février 1984

34466

Le ministre,
JACQUES LÉONARD

Avis divers

Assemblée Chrétienne Centre-sud

Avis public est donné, par les présentes, que l'Assemblée Chrétienne Centre-sud, une église protestante particulière selon la Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., chap. C-63) s'adressera au gouvernement pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout selon ladite loi.

Montréal, le 15 février 1984

34201-9-4

Le président,
E. VINCENT DAVEY

La Chapelle chrétienne du Haut-Richelieu Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 21 février 1984 constituant en corporation les requérants suivants: monsieur Marcel Gagnon, ministre du culte, 785, 3^e Rue, Iberville; monsieur Paul Sylvestre, gérant de service, 1216, rang du Bord-de-l'Eau, Sabrevois; monsieur Claude Caston-

guay, commerçant, 110 A, Cousins, Saint-Jean-sur-Richelieu, et monsieur Richard Langlais, pâtissier, 396, boulevard Baillargeon, Île-Sainte-Thérèse, sous la dénomination sociale La Chapelle chrétienne du Haut-Richelieu Inc..

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 2 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Saint-Jean-sur-Richelieu dans le district judiciaire d'Iberville.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2160-9573

34394

Compagnie du Chemin de fer de Québec central Aux porteurs de titres

Avis est, par les présentes, donné qu'une assemblée générale et extraordinaire des porteurs de titres comportant droit de vote de la Compagnie du Chemin de fer de Québec central (« QCR ») sera tenue dans la salle de conférence, salle 100, gare Windsor, 910, rue Peel, Montréal, QC, Canada, le mercredi 18 avril 1984, immédiatement après la fin ou l'ajournement de l'assemblée annuelle générale des porteurs de titres de QCR, aux fins suivantes:

1. Étudier et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution accordant l'autorisation et demandant à QCR de prendre toutes les mesures appropriées pour la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec aux fins de modifier la charte de QCR de manière à ce que:

a) les administrateurs élus de QCR soient au nombre de 5 membres, desquels Canadian Pacific Railway Company (« CPR ») nommera 2 membres et dont les 3 autres membres seront choisis annuellement par une majorité des votes exprimés à l'assemblée annuelle des porteurs de titres comportant droit de vote de QCR;

b) les dispositions stipulées dans les « Heads of Agreement », faits le 10 août 1911 entre QCR et CPR relativement au conseil d'administration et au droit de CPR de nommer une majorité des administrateurs pendant la durée du bail entre QCR et CPR, soient complètement rayées, de même que toute disposition semblable contenue dans toute autre convention ou contrat entre QCR et CPR;

c) à toutes les assemblées des administrateurs, le quorum soit trois (3) administrateurs.

2. Nommer le bureau d'avocats, Doheny Mackenzie, 770, Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal, QC, en tant que fondé de pouvoir de la Compagnie, et ce

seulement en relation avec la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec, tel que mentionné ci-dessus.

3. Accorder l'autorisation et demander à l'une des personnes suivantes, soit le président ou le secrétaire de QCR, ou Joseph Pope, un administrateur de QCR, de faire tout ce qui pourrait être nécessaire de manière à donner à cette résolution entière force et plein effet et de manière à prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec ce qui précède.

4. Traiter de toutes les autres questions susceptibles d'être dûment soumises à l'assemblée.

Une requête écrite fut faite par les porteurs immatriculés de plus de 50 % des actions comportant droit de vote en circulation et des titres comportant droit de vote de QCR, aux administrateurs et au secrétaire de QCR en date du 20 janvier 1984, demandant que les administrateurs et le secrétaire convoquent une assemblée générale et extraordinaire aux fins d'adopter une résolution autorisant et demandant la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale du Québec, tel que ci-devant stipulé aux présentes, dans un délai de 21 jours de la date de réception de cette requête. Les administrateurs et le secrétaire de QCR n'ont pas convoqué une telle assemblée et les requérants ont le droit de donner avis de convoquer cette assemblée générale et extraordinaire conformément à la loi.

Montréal, le 7 mars 1984

Les requérants,

Kamm, Garland & Co. Limited
Par: JOSEPH POPE, *président*
JOSEPH POPE ET JEROME POPE

Pope & Company
Par: ANTHONY E. REYNOLDS,
JEAN O'HAGAN et
G. WARREN ARMSTRONG

34481-11-4

Compagnie du chemin de fer de Québec Central
Aux détenteurs de titres

L'assemblée générale annuelle des détenteurs de titres de la Compagnie du chemin de fer de Québec Central se tiendra à la gare Windsor, Montréal, QC, Canada, dans la salle de conférence, bureau 100, le mercredi 18 avril 1984 à onze heures pour présenter les états financiers, élire deux administrateurs représentant les détenteurs de titres de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, nommer le vérificateur de la compagnie et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

Par ordre du Conseil

Montréal, le 17 février 1984

34094-8-4

Le secrétaire,
R.L. PARTRIDGE

Ville de Longueuil

L'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) se lit comme suit:

« Le Conseil peut faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du Conseil, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celle-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir de dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés au greffe de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Chambly.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avant un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet de la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ces publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal hebdomadaire ou quotidien circulant dans la ville (L.R.Q., chap. P-19).

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'il ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit, une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée. »

Description des lots:

A) Certaines rues, voies ou places publiques formées des lots suivants du cadastre officiel du village de Longueuil incorporé:

Lots 198-1 (rue Montarville), 199-23 (rue Saint-Laurent), 200-39 (rue Labonté), 246-3 (rue Sainte-Élizabeth), 273-8 (rue Jodoin), 273-9 (rue Jodoin), 341-2 (rue Saint-Laurent), 343-12 (rue Lemoine), 348-66 (rue de Gentilly ouest), 348-95 (rue Sainte-Catherine), 348-160 (rue Sainte-Catherine), 348-191 (rue de Gentilly ouest), 348-345 (rue de Gentilly ouest), 348-374 (rue Sainte-Catherine), 348-441 (rue Sainte-Catherine), 348-603 (rue Sainte-Catherine).

B) Certaines rues, voies ou places publiques formées de parties de lots suivantes du cadastre officiel du village de Longueuil incorporé:

Ptie 1-161A, soit une partie de la rue d'Anjou, bornée au nord-est: ptie 1-59A rue; au sud-est: ptie 1-353-2, ptie 1-354, 1-349 rue, 1-429 rue, 1-347 parc, 1-569 rue; au sud-ouest: 1-561-2; au nord-ouest: ptie 1-270-1, 1-219A rue, 1-162, 1-163, 1-164-1, 1-165, 1-346, 1-345, 1-334 rue et ptie 1-325.

Ptie du lot originaire 339, soit une partie de la rue Saint-Laurent, bornée au nord-est: rue Saint-Sylvestre (sans désignation cadastrale); au sud-est: 340-1; au sud-ouest: rue Guilbault (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: ptie 339.

Ptie 348-8, soit une partie de la rue Caroline, bornée au nord-ouest: rue Guillaume (sans désignation cadastrale); au nord-est: 348-1, ptie 348-2, 348-2-1, 348-3-1-1, 348-3-2-1, 348-4, 348-5, ptie 348-6, 348-6-1, ptie

348-7-1; au sud-est: 351 (C.N.); au sud-ouest: 351 (C.N.), 348-12 à 348-9.

Ptie 348-126, soit une partie de la rue Grant, bornée au nord-ouest: ptie 348-126; au nord-est: 348-82, 348-749, 348-755, 348-756, 348-757, 348-90-1, 348-90-2, 348-91-1, 348-91-2, 348-92-1, 348-92-2, 348-94-2, 348-95 rue, 348-112-2-1 rue, ptie 348-112-2, 348-113-1, 348-113-2, 348-114-1, 348-114-2, 348-115-1, 348-115-2, 348-116-1, 348-116-2, 348-117-1, 348-117-2, 348-118-1, 348-118-2, 348-119-1, 348-119-2, 348-120-1, 348-120-2, 348-121-1, 348-121-2, 348-122-1, 348-122-2, 348-123-1, 348-123-2, 348-124-1, 348-124-2, 348-125-1, 348-125-2; au sud-est: 133-58-1 rue (paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil), ptie 133-226 (paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil); au sud-ouest: 348-127, 348-128-1, 348-128-2, 348-129-1, 348-129-2, 348-130-1, 348-130-2, 348-131-1, 348-131-2, 348-132-1, 348-132-2, 348-133-1, 348-133-2, 348-134-1, 348-134-2, 348-135-1, 348-135-2, 348-136-1, 348-136-2, 348-137-1, 348-137-2, 348-138-1, 348-138-2, 348-139-1, 348-139-2, 348-140-1, 348-140-2, ptie 348-141-1, 348-141-1-1 rue, 348-160 rue, 348-161, 348-164 à 348-172, ptie 348-173, 348-173-1, 348-174.

Ptie 348-189, soit une partie de la rue de Gentilly ouest, bornée au nord-est: ptie 348-176 rue; au sud-est: ptie 348-189; au sud-ouest: ptie 348-189; au nord-ouest 348-191 rue.

Ptie 348-272, soit une partie de la rue Saint-Alexandre, bornée au nord-ouest: ptie 348-272; au nord-est: 348-190, 348-188 à 348-178, 348-160 rue, 348-159-2-1 rue, 348-159-2-2, 348-157-1, 348-157-2, 348-156-1, 348-156-2, 348-155-1, 348-155-2, 348-154-1, 348-154-2, 348-153-1, 348-153-2, 348-152-1, 348-152-2, 348-151-1, 348-151-2, 348-150-1, 348-150-2, 348-149-1, 348-149-2, 348-148-1, 348-148-2, 348-147-1, 348-147-2, 348-146-1, 348-146-2, 348-145-1, 348-145-2, 348-144-1, 348-144-2; au sud-est: 133-57 (paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil); au sud-ouest: 348-390, 348-389-1, 348-389-2, 348-388-1, 348-388-2, 348-387-1, 348-387-2, 348-386-1, 348-386-2, 348-385-1, 348-385-2, 348-384-1, 348-384-2, 348-383-1, 348-383-2, 348-382-1, 348-382-2, 348-381-1, 348-381-2, 348-380-1, 348-380-2, 348-379-1, 348-379-2, 348-378-1, 348-378-2, 348-377-1, 348-377-2, 348-375-1-2, 348-375-1-1 rue, 348-374, 348-358-1, 348-357-1, 348-357-2, 348-356-1, 348-356-2, 348-355-1, 348-355-2, 348-354-1, 348-354-2, 348-353-1, 348-353-2, 348-352-1, 348-352-2, 348-351-1, 348-351-2, 348-350-1, 348-350-2, 348-349-1, 348-349-2, 348-348-1, 348-348-2, 348-346-1 et ptie 348-346 rue.

Ptie 348-616, soit une partie de la rue Saint-Jean, bornée au nord-ouest: rue Guillaume (sans désignation cadastrale); au nord-est: ptie 348-547, ptie 348-548, ptie 348-549, ptie 348-691, ptie 348-692, ptie 348-693 rue; au sud-est: 351 (C.N.); au sud-ouest: ptie 348-616.

Ptie 348-616, soit une partie de la rue Saint-Jean, bornée au nord-ouest: 351 (C.N.); au nord-est: 348-559 à 348-561, 348-562-1, 348-563-1, 348-564-1, 348-565 à 348-568, 348-729, 348-730-1, 348-730-2, 348-730-3, 348-731, 348-573 rue, 348-576, 348-577, 348-578-1, 348-578-2, 348-579, 348-580, 348-581-1, 348-581-2, 348-582 à 348-586, 348-588-2, 348-589 rue, ptie 348-591 rue, 348-591-1, 348-591-2, 348-592-1, 348-592-2, 348-593-1, 348-593-2, 348-594-1, 348-594-2, 348-595-1, 348-595-2, 348-596-1, 348-596-2, 348-597-1, 348-597-2, 348-598-1, 348-598-2, 348-599-1, 348-599-2, 348-600-1, 348-600-2, 348-601-1, 348-601-2, 348-602-3, 348-603 rue, 348-726 rue; au sud-est: ptie 348-698, ptie 348-697; au sud-ouest: 348-727, 348-669-2-1, 348-669-1-1, 348-668-2-1, 348-668-1, 348-667-1, 348-667-2, 348-666-1, 348-666-2, 348-665-1, 348-665-2, 348-664-1, 348-664-2, 348-663-1, 348-663-2, 348-662-1, 348-662-2, 348-661-1, 348-661-2, 348-660-1, 348-660-2, 348-659-1, 348-659-2, 348-658-1, 348-658-2, 348-657-2, -2, 348-657-1-2, 348-656-2, 348-656-3 rue, 348-655-1 rue, ptie 348-655, ptie 348-654, 348-653-1, 348-653-2, 348-652-1, 348-652-2, 348-651-2, 348-760, 348-649-2, 348-649-1-2, 348-648-2, 348-648-1, 348-647 à 348-642, 348-641 rue, 348-640 à 348-634, 348-633-1, 348-633-2, 348-632 à 348-626 et ptie 348-625.

C) Certaines rues, voies ou places publiques formées des lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil:

Lots 8-14 (rue Sénécal), 8-40 (rue Martin), 8-61 (rue Martin), 8-63 (rue Faucher), 8-71 (rue Faucher), 8-78 (rue Sénécal), 8-95 (rue Sénécal), 8-114 (rue Martin), 8-126 (rue Claude), 9-9 (rue Jeannette), 9-102 (rue Limoges), 9-134 (rue Limoges), 9-135 (rue Guillem), 11-71 (rue Limoges), 11-72-1 (rue Limoges), 11-88 (rue Léo), 11-104 (rue Limoges), 11-109 (rue Guy), 11-124 (rue Guy), 11-127 (rue Limoges), 12-1-2 (rue de l'Église), 12-24 (rue de la Province), 24-13 (rue Adoncour), 33-68 (rue Louis-Hébert), 33-80 (rue Belle-ribe), 33-106 (rue Belle-ribe), 33-108 (rue Honfleur), 33-112 (rue Belle-ribe), 33-113 (rue le Caron), 33-123 (rue le Caron), 61-173 (rue Maple), 61-207 (rue Louis-Hébert), 61-211-2 (rue Dolbeau), 61-212-1 (rue Dolbeau), 61-213 (rue Louis-Hébert), 61-215 (rue Laviolette), 61-216 (rue Belle-ribe), 61-241 (rue le Caron), 61-243 (rue Honfleur), 61-244 (rue Dolbeau), 61-263 (rue Belle-ribe), 61-277 (rue Nicolet), 61-291 (rue Noyan), 62-190 (rue Maple), 62-239 (rue Louis-Hébert), 62-241 (rue Laviolette), 62-242 (rue Francis), 62-243 (rue Francis), 62-247 (rue Honfleur), 62-249 (rue Honfleur), 62-268 (rue le Caron), 62-299 (rue Nicolet), 62-315 (rue Noyan), 62-324 (rue Francis), 63-1 (rue de Gentilly est), 63-2 (rue Fréchette), 63-23 (rue Maple), 63-44 (rue Forant), 64-43 (rue de Gentilly est), 64-278 (rue St-Michel), 64-527 (rue St-Michel), 64-722 (rue St-Michel), 64-1227 (rues Fréchette/Forant),

64-1233 (rues Forant/Frémont), 65-19 (rue Briggs est), 65-84 (rue Briggs est), 65-146 (rue Maple), 65-147 (rue Maple), 65-183 (rue Briggs est), 65-253 (rue Forant), 65-254 (rue Forant), 65-275 (rue Briggs est), 66-1 (rue Lamarre), 66-36 (rue Valois), 66-54 (rue Boulé), 66-112 (rue Valois), 66-161 (rue Boulé), 66-229 (rue Valois), 66-282 (rue Tyne), 66-336 (rue Valois), 66-392 (rue Boulé), 66-441 (rue Maple), 67-17 (rue Kent), 67-18 (rue Kent), 67-19 (rues Rougemont/Kent), 67-20 (rue Kent), 67-21 (rue Diane), 67-22 (rue Wolfe), 74-964 (boul. Roland-Therrien), 74-965 (boul. Roland-Therrien), 74-968 (boul. Roland-Therrien), 75-849 (boul. Roland-Therrien), 75-850 (boul. Roland-Therrien), 75-1057 (boul. Roland-Therrien), 84-387 (chemin de Chambly), 85-363 (rue Laurier), 85-399 (rue Lavallée), 85-433 (rue Briggs est), 85-434 (rue Briggs est), 85-435 (rue Briggs est), 85-469 (rue Lavallée), 85-505 (rue Laurier), 85-555 (rue Lavallée), 85-562 (rue Laurier), 85-616 (rue Lavallée), 85-623 (rue Laurier), 85-628 (rue Lavallée), 85-634 (chemin de Chambly), 86-53 (rue Brault), 86-158 (rue Montcalm), 86-260 (rue Vermont), 86-359 (boul. Curé-Poirier est), 86-360 (rue Lavallée), 86-513 (rue Vermont), 86-574 (boul. Curé-Poirier est), 86-575 (rue Laurier), 86-614 (rue Brault), 86-690A (rue Montcalm), 86-728A (boul. Roland-Therrien), 86-767 (rue Vermont), 86-841 (boul. Curé-Poirier), 86-868 (rue Kent), 86-913 (rue Laurier), 86-972 (rue Frontenac), 86-973 (rue Lavallée), 86-995 (rue Frontenac), 86-1090 (rue Wolfe), 86-1180 (rue Diane), 86-1266 (rue Rougemont), 86-1308 (rue Lavallée), 86-1369 (rue Wolfe), 86-1430 (rue Diane), 86-1491 (rue Rougemont), 86-1522 (rue Laurier), 86-1523 (rue Frontenac), 86-1562A (rue Wolfe), 86-1591 (rue Diane), 86-1627 (rue Rougemont), 87-11 (rue Benoit est), 87-17 (rue Gamache), 87-18 (rue Laurier), 87-21 (rue Benoit est), 87-26 (rue Benoit est), 87-66 (rue Benoit est), 87-91 (rue Benoit est), 88-23 (rue Gamache), 88-50 (rue Lavallée), 88-51 (rue Lavallée), 88-80 (rue Gamache), 88-104 (rue Dubuc), 88-126 (rue Gamache), 88-155 (rue Lavallée), 88-168 (rue Lavallée), 88-168A (rue Gamache), 88-190 (rue St-Hilaire), 88-211 (rue Gamache), 88-240 (rue Lavallée), 88-241 (rue Lavallée), 88-247 (rue Dubuc), 88-264 (rue Laurier), 88-265 (rue Dubuc), 88-268 (rue Laurier), 89-80 (rue Gamache), 89-109 (rue Lavallée), 89-110 (rue Lavallée), 89-125 (rue Laurier), 90-26 (rue Gamache), 90-55 (rue Lavallée), 90-56 (rue Brodeur), 90-57 (rue Lavallée), 90-72 (rue Laurier), 90-73 (rue Brodeur), 91-97 (rue Gamache), 91-124 (rue Louise), 91-175 (rue King-George), 91-198 (rue Lavallée), 91-225 (rue Louise), 91-276 (rue King-George), 91-299 (rue Laurier), 91-326 (rue Louise), 91-377 (rue King-George), 91-401 (rue Belle-ribe), 92-104 (rue Gamache), 92-155 (rue Goyette), 92-206 (rue Lavallée), 92-257 (rue Goyette), 92-308 (rue Laurier), 92-358 (rue Goyette), 92-409 (rue Belle-ribe), 92-511 (rue Goyette/boul. Roland-Therrien), 93-179 (rue Laurier), 93-180

(rue Desmarchais), 93-233 (rue Paul), 93-264 (rue Bellerose), 93-278 (rue Desmarchais), 93-296 (rue Desmarchais), 93-305 (rue Desmarchais), 93-358 (rues Bellerose/Paul), 98-1746 (rue Toulouse/boul. Roland-Therrien), 99-1044 (rues Mousseau/Moreau), 99-1045 (rues Ménard/Moreau), 101-175 (rue Maillard), 103-26 (rue Masson), 177-20 (rue Ramezay), 117-49 (rue Racine), 117-50 (rue Soissons), 117-51 (rue Radisson), 117-53 (rue Radisson), 117-54 (rue Richelieu), 117-55 (rue de Lyon), 118-10 (rue Sillery), 118-11 (rue de Lyon), 118-23 (rue Radisson), 118-24 (rue Radisson), 118-25 (rue Bégin), 118-26 (rue Soissons), 118-27 (rue Soissons), 118-60 (rue Repentigny), 118-61 (rue Repentigny), 118-106 (rue Rolland), 118-127 (rue Rivérin), 119-3 (rue Sillery), 119-4 (rue Scott), 119-5 (rue de la terrasse Sagard), 119-6 (rue de la terrasse Sagard), 119-7 (rue de la terrasse Sagard), 119-8 (rue Salaberry), 119-9 (rue Salaberry), 119-10 (rue Scott), 119-11 (rue Soissons), 119-12 (rue Soissons), 119-108 (rue Sabrevois), 119-138 (rue Vogue), 119-139 (rue de Lyon), 120-28-2 (boul. Roberval), 120-116-2 (rue Récollets), 122-3 (rue Racicot), 122-4 (rue Dupuis), 122-9 (rue Vimy), 122-10 (rue Dupuis), 122-11 (rue Courcellette), 122-12 (rue Gamelin), 122-14 (rue Racicot), 122-15 (parc Rouillard), 122-17 (rue de Lyon), 122-133 (rue Fontainebleau sud), 122-134 (rue Fontainebleau nord), 123-884-3 (rues Darveau/de Lyon), 123-981 (rue Dosquet), 123-989 (rues Dosquet/Dubuisson), 125-1318 (rue David), 126-1061 (boul. Jacques-Cartier/chemin de Chambly), 127-1 (chemin de Chambly), 127-385 (rue Maréchal), 128-1 (chemin de Chambly), 129-420 (rue Marmier), 129-450 (rue Dollard), 129-476 (rues Perron/Victoria), 131-90 (rue Dover), 131-92 (rue Boulogne), 131-93 (rue Dieppe), 131-94 (rue Montarville), 131-95 (boul. Nobert), 131-97 (rue Victoria), 131-98 (rues Labonté/Julien), 131-99 (rue Oxford), 131-100 (rue Joliette), 131-101 (rue Marmier), 131-102 (rue Westgate), 131-103 (boul. Perron), 131-104 (boul. Perron), 131-106 (boul. Perron), 133-743-1 (rue St-Thomas), 133-1060 (boul. Sainte-Foy), 135-74 (rue Cherbourg), 135-106 (rue McGill), 135-138 (rue Benoit ouest), 135-170 (rue McGill), 135-234 (rue McGill), 135-266 (rue Front), 135-297 (rue McGill), 135-381 (rue McGill), 136-655 (boul. Nobert), 136-655A (boul. Nobert), 136-722-4 (rue Cherbourg), 136-722-9 (rue Cherbourg), 137-761-7 (rue Cherbourg), 138-1 (rue Notre-Dame-de-Grâce), 138-74 (rue Victoria), 138-76 (rue Perreault), 138-123 (rue Martel), 138-123-A (rue Notre-Dame-de-Grâce), 138-174 (rue Victoria), 138-608 (boul. Nobert), 138-659 (rue Victoria), 138-907 (boul. Nobert), 138-936-2 (rue Notre-Dame-de-Grâce), 138-1059 (rue Notre-Dame-de-Grâce), 138-981 (rue Hubert), 140-228 (rue Bertrand), 140-541 (rue Marmier), 140-605 (rue Després), 140-1033 (rue Marmier), 141-1A (rue Bertrand), 142-63 (rue Cartier), 142-103 (rue Albanie), 142-144 (rue Joséphine), 142-186 (rue Marquette), 142-193 (rue Jo-

séphine), 142-219 (rue Beaudoin), 142-223 (rue Marquette), 142-231 (rue Duvernay), 142-234 (rue Albanie), 142-238 (rue Duvernay), 142-295A (rue Marquette), 142-446A (rue Marquette), 144-88-1 (boul. Sainte-Foy), 144-89-1 (boul. Sainte-Foy), 144-145 (rue Préfontaine), 145-1-A-1 (boul. Sainte-Foy), 145-2-1 (boul. Sainte-Foy), 145-3-1 (boul. Sainte-Foy), 145-1215 (rue Green), 145-1216 (rue Papineau), 147-14 (rue Séguin), 155-42 (rues Gardenville), 155-386-2 (rue Bertrand), 155-386-3 (rues Bertrand/Dollard), 155-542 (rue Gardenville), 157-1 (rue Saint-Laurent), 157-22 (rue Duvernay), 157-25 (rue Ferland), 157-64 (rue Marquette), 157-74 (rue Ferland), 157-111 (rue Cartier), 157-121 (rue Ferland), 157-140 (boul. Desaulniers), 157-141 (boul. Desaulniers), 157-160 (rue Duvernay), 157-187 (rue Marquette), 158-1 (rue Saint-Laurent), 158-7 (rue Ferland), 158-21-A (boul./Desaulniers), 158-22 (rue Préfontaine), 158-23 (rue Saint-Laurent), 158-39 (rue Chapais), 158-48 (boul. Desaulniers), 158-74 (rue Sainte-Hélène), 158-75 (rue Saint-Laurent), 158-93 (rue Goupil), 158-106 (boul. Desaulniers), 158-137 (rue Mercier), 158-138 (rue Saint-Laurent), 158-151 (rue Goupil), 158-165 (rue Benjamin-Constant), 158-171 (boul. Desaulniers), 158-172 (boul. Desaulniers), 158-202 (rue Delorimier), 158-220 (rue Papineau), 158-235 (rue Sainte-Hélène), 158-256 (rue Préfontaine), 159-123 (rue Goupil), 159-136 (rue Benjamin-Constant), 159-154 (boul. Desaulniers), 159-188 (rue Lasalle), 159-199 (rue Goupil), 159-213 (rue Benjamin-Constant), 159-234 (boul. Lafayette), 159-247 (rue Franquelin), 159-275 (rue Lasalle), 159-288 (rue Franquelin), 159-305 (rue Joséphine), 159-355 (rue Papineau), 159-372 (rue Beauchamp), 159-388 (parc Raymond), 159-452 (rue Delorimier), 307-109 (rue Notre-Dame-de-Grâce), 307-112 (rue Notre-Dame-de-Grâce), 316-6 (rue Albanie), 316-114 (rue Hubert).

D) Certaines rues, voies ou places publiques formées des parties de lots suivantes du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil:

Ptie 56-648, soit une partie de la rue Lincourt, bornée au nord-est: 56-652 à 56-673, au sud-est: chemin du Tremblay (sans désignation cadastrale); au sud-ouest: 56-807, 56-640, 56-639, 56-636, 56-635, 56-632, 56-631, 56-628, 56-627, 56-624, 56-623, 56-620, 56-619, 56-616, 56-615, 56-612, 56-611, 56-608, 56-607 et 56-601 rue; au nord-ouest: ptie 56-648 rue.

Ptie du lot originaire 61, soit une partie de la rue de Gentilly est, bornée au nord-est: 61-52; au sud-est: ptie 62 rue; au sud-ouest: rue de Gentilly est (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: ptie 61 rue.

Ptie du lot originaire 62, soit une partie de la rue de Gentilly est, bornée au nord-est: 62-1, 62-185 rue, 62-118, 62-341, 62-340 rue, ptie 62 rue; au sud-est: 63-1 rue; au sud-ouest: rue de Gentilly est (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: ptie 61 rue.

- Ptie du lot originaire 62, soit une partie de la rue de Gentilly est, bornée au nord-est: rue de Gentilly est (sans désignation cadastrale); au sud-est: ptie 63 rue; au sud-ouest: 62-349 rue, ptie 62-348-4 rue et 62-354; au nord-ouest: 61-302 rue.
- Ptie du lot originaire 62, soit une partie de la rue Forant, bornée au nord-est: 62-325; au sud-est: 63-44 rue; au sud-ouest: 62-283; au nord-ouest: 62-243 rue.
- Ptie du lot originaire 63, soit une partie de la rue de Gentilly est, bornée au nord-est: rue de Gentilly est (sans désignation cadastrale); au sud-est: 64-42; au sud-ouest: 63-65 rue; au nord-ouest: ptie 62 rue.
- Ptie du lot originaire 64, soit une partie de la rue Saint-Michel, bornée au nord-est: 64-722 rue; au sud-est: ptie 65 rue; au sud-ouest: 64-527 rue; au nord-ouest: 64-863 rue, 64-1109.
- Ptie 64-279, soit une partie de la rue Saint-Michel, bornée au nord-est: 64-527 rue; au sud-est: ptie 65 rue; au sud-ouest: 64-278 rue; au nord-ouest: 64-279-1 rue.
- Ptie du lot originaire 65, soit une partie de la rue Saint-Michel, bornée au nord-est: boulevard Roland-Therrien (sans désignation cadastrale); au sud-est: ptie 65-53 rue, ptie 65-53, 65-50 à 65-39, 65-38-1, 65-38-2 rue, ptie 65-38 rue; au sud: 85-346 rue; au sud-ouest: ptie 65; à l'ouest: 85-345-2 rue; au nord-ouest: 64-784-5 rue, 64-771 rue.
- Ptie du lot originaire 65, soit une partie de la rue Saint-Michel, bornée au nord-est: 29-1232-14 rue; au sud-est: 65-319-1, 65-324-2, 65-324-1, 65-314, 65-313, 65-312-1, 65-312-2, 65-311, 65-310-1, 65-310-2, 65-309 à 65-306, 65-305-1, 65-305-2, 65-304, 65-303-1, 65-303-2, 65-302 à 65-300, 65-253 rue, 65-252, 65-248 à 65-235, 65-243-1, 65-243-2, 65-233 à 65-221, 65-146 rue, 65-145, 65-141 à 65-127, 65-126-1, 65-126-2, 65-125 à 65-120, 65-119-1, 65-119-2, 65-118, 65-326 et 65-325 rue; au sud-ouest: boulevard Roland-Therrien (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: 64-278 rue, ptie 64-279 rue, 64-527 rue, ptie 64 rue, 64-722 rue; au nord: 64-527 rue.
- Ptie 66-160, soit une partie de la rue Boulé, bornée au nord-est: 66-161 rue; au sud-est: 66-476; au sud-ouest: 66-54 rue; au nord-ouest: 65-80, 65-147 rue.
- Ptie 66-427, soit une partie de la rue Valois, bornée au nord-est: 66-229 rue; au sud-est: 66-427, 66-466, ptie 66-428; au sud-ouest: 66-112 rue; au nord-ouest: 66-426.
- Ptie du lot originaire 71, soit une partie de la rue Desmarchais, bornée au nord-est: boulevard Roland-Therrien (sans désignation cadastrale); au sud-est: ptie 73; au sud-ouest: 93-278 rue, ptie 92 rue; au nord-ouest: 71-10-2 rue, ptie 71-10 rue.
- Ptie du lot originaire 72, soit une partie du boulevard Roland-Therrien, bornée au nord-est: ptie 72 rue; au sud-est: ptie 73 rue; au sud-ouest: boulevard Roland-Therrien (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: ptie 71 rue.
- Ptie du lot originaire 74, soit une partie du boulevard Jacques-Cartier est, bornée à l'est: 74-1040, 74-1039-1, 74-1039-2, 74-1039-3, 74-1038-1, 74-1038-2, 74-1037, 74-1025, 74-972 rue; au sud-ouest: 74-970 rue; à l'ouest: 74-1094; au nord-ouest: ptie 74 rue.
- Ptie du lot originaire 79, soit une partie du boulevard Roland-Therrien, bornée au nord-est: 79-10, 79-11, 79-28; au sud-est: 79-35 rue; au sud-ouest: boulevard Roland-Therrien (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: 79-1 rue.
- Ptie 86-1524, soit une partie de la rue Kent, bornée au sud-est: 86-1523 rue; au sud-ouest: 86-1843; au nord-ouest: 67-18 rue.
- Ptie 91-25, soit une partie de la rue Louise, bornée au nord-est: 91-97 rue; au sud-est: 91-500, 91-502, 91-29 à 91-46 et ptie 91-47; au sud-ouest: ptie 91-25 rue; au nord-ouest: ptie 91-3, 91-4, 91-5-1, 91-5-2, 91-6 à 91-21 et 91-24.
- Ptie 91-74, soit une partie de la rue King-George, bornée au nord-est: 91-97 rue; au sud-est: 91-96 à 91-85, 91-84-1, 91-84-2, 91-83 à 91-79, ptie 91-78, 91-504, ptie 91-505; au sud-ouest: 91-74 rue; au nord-ouest: ptie 91-51, 91-52 à 91-57, ptie 91-58, 91-58-1, 91-59 à 91-69, 91-503, 91-501.
- Ptie 91-425, soit une partie de la rue Louise, bornée au nord-est: ptie 91-425 rue; au sud-est: 91-426 rue, 91-516 rue, 91-517, 91-430 à 91-444, 91-445-1, 91-445-2, 91-446, 91-447; au sud-ouest: 91-401 rue; au nord-ouest: 91-404 à 91-413, 91-414-1, 91-414-2, 91-415 à 91-421, 91-424-1, ptie 91-424 rue.
- Ptie 91-475, soit une partie de la rue King-George bornée au nord-est: 91-475 rue; au sud-est: ptie 91-497 rue, 91-511 rue, 91-510, 91-492 à 91-478, 91-476; au sud-ouest: 91-401 rue; au nord-ouest: 91-451 à 91-470, ptie 91-471 rue, ptie 91-474 rue.
- Ptie du lot originaire 92, soit une partie de la rue Desmarchais, bornée au nord-est: ptie 71 rue; au sud-est: 93-278 rue, 93-264 rue, 93-180 rue, 93-179 rue, 93-95 rue, 93-94 rue, 93-93 rue, 93-91 rue, 93-93A rue, ptie 93 rue; au sud-ouest: chemin de Chambly (sans désignation cadastrale); au nord-ouest: 92-51A rue, 92-79 à 92-100, 92-103, 92-104 rue, 92-182 à 92-202, 92-205, 92-206 rue, 92-284 à 92-287, 92-288-1, 92-288-2, 92-289, 92-290, 92-291-1, 92-291-2, 92-292, 92-293, 92-294-1, 92-294-2, 92-295, 92-296, 92-297-1, 92-297-2, 92-298 à 92-304, 92-307, 92-308 rue, 92-385 à 92-394, 92-395-1, 92-395-2, 92-396 à 92-

401, 92-402-1, 92-402-2, 92-403 à 92-405, 92-408, 92-409 rue, 92-482, 92-483, 92-484-1, 92-484-2, 92-485, 92-486, 92-487-1, 92-487-2, 92-488 à 92-498, 92-499-1, 92-512-1, 92-513 rue.

Ptie 92-51, soit une partie de la rue Goyette, bornée au nord-est: 92-104 rue; au sud-est: 92-52, 92-54 à 92-62, 92-63-1, 92-63-2, 92-64 à 92-74, ptie 92-75; au sud-ouest: 92-51 rue; au nord-ouest: ptie 92-504-2, 92-504-1, 92-503, 92-29 à 92-47, 92-517.

Ptie 92-457, soit une partie de la rue Goyette, bornée au nord-est: ptie 92-457 rue; au sud-est: ptie 92-458 rue, 92-511 rue, 92-510 rue, 92-461 à 92-467, 92-468-1, 92-468-2, 92-469, 92-470, 92-522 à 92-519, 92-478; au sud-ouest: 92-409 rue; au nord-ouest: 92-456, 92-453, 92-452, 92-514, 92-445 à 92-435 et ptie 92-434.

Ptie 112-2-2, soit une partie de la rue Carillon, bornée au nord-est: 111-3 rue; au sud-ouest: ptie 112-2-2; au nord-ouest: 110-3 rue.

Ptie 117-3, soit une partie de la rue Radisson, bornée au nord-est: ptie 117 rue; au sud-est: ptie 117-3; au sud-ouest: 117-4 rue; au nord-ouest: 118-12 rue.

Ptie 122-13, soit une partie de la rue Fontainebleau sud, bornée au nord-est: ptie 122-13 rue; au sud-est: 122-66 à 122-60, 122-15 rue, 122-59 à 122-53; au sud-ouest: 122-133 rue; au nord-ouest: 122-12 rue, 122-22, 122-21, 122-11 rue, 122-111, 122-110, 122-10 rue, 122-103, 122-102, 122-9 rue, 122-95, 122-94.

Ptie du lot originaire 124, soit une partie du chemin de Chambly, bornée au nord-est: chemin de Chambly (sans désignation cadastrale); au sud-est: 123-1; au sud-ouest: 124-89, 124-56 rue, 124-90; au nord-ouest: ptie 125 rue.

Ptie du lot originaire 125, soit une partie du chemin de Chambly, bornée au nord-est: chemin de Chambly (sans désignation cadastrale); au sud-est: ptie 124 rue; au sud-ouest: 125-1265-2-2, 125-1265-2-1, 125-1265-1; au nord-ouest: ptie 126 rue.

Ptie du lot originaire 126, soit une partie du chemin de Chambly, bornée au nord-est: chemin de Chambly (sans désignation cadastrale); au sud-est: ptie 125; au sud-ouest: 126-1052, 126-1053 rue, 126-1062, 126-1061 rue, 126-1 rue; au nord-ouest: 127-1.

Ptie du lot originaire 129, soit une partie du boulevard Perron, bornée au nord-est: 129-283 rue; au sud-est: 129-304 rue; au nord-ouest: 129-476 rue.

Ptie 131-414, soit une partie de la rue Lépine, bornée au nord-est: 131-425, ptie 131-426; au sud-est: ptie 131-420; au sud-ouest: 131-84 rue; au nord-ouest: 131-84 rue.

Ptie 131-420, soit une partie de la rue Lépine, bornée au nord-est: ptie 131-426, 131-427, ptie 131-420; au sud-est: 131-707; au sud-ouest: 131-84 rue; au nord-ouest: ptie 131-414 rue.

Ptie du lot originaire 134, soit une partie de la rue Benoit ouest, bornée au nord-est: ptie 134-191 rue; au sud-est: 134-340 parc; au sud-ouest: 135-138 rue; au nord-ouest: 134-172, 134-173.

Ptie du lot originaire 134, soit une partie de la rue Benoit ouest, bornée au nord-est: 133-84 rue; au sud-est: 134-293; au sud-ouest: ptie 134-191 rue; au nord-ouest: 134-174, 134-175.

Ptie du lot originaire 135, soit une partie du boulevard Nobert, bornée au nord-est: 135-38 rue; au sud-est: 131-82 rue; au sud-ouest: 136-718 rue; au nord-ouest: 135-531 rue, 135-530, 135-529.

Ptie 135-37, soit une partie de la rue McGill, bornée au nord-ouest: 135-74 rue; au nord-est: 135-36, 135-33 à 135-31, 135-30-1, 135-30-2, 135-29 à 135-8, 135-554, 135-555; au sud-est: ptie 135-37 rue; au sud-ouest: 135-39 à 135-52, 135-53-1, 135-53-2, 135-54 à 135-66, 135-552.

Ptie 136-347, soit une partie de la rue Labonté, bornée au nord-ouest: 136-279 rue; au nord-est: 136-348, 136-351-1, 136-351-3, 136-352 à 136-375, 136-376-1, 136-376-2, 136-347-1; au sud-est: 136-778 rue; au sud-ouest: 136-779 rue, 136-322 à 136-334, 136-810, 136-338 à 136-345, 136-288-2, 136-288-5, 136-287.

Ptie du lot originaire 137, soit une partie de la rue Montarville, bornée au nord-est: ptie 137; au sud-est: ptie 137-396 rue; ptie 137-395 rue, ptie 137-394 rue; au sud-ouest: ptie 137, ptie 137-299 rue; au nord-ouest: ptie 137-299 rue.

Ptie du lot originaire 138, soit une partie du boulevard Nobert, bornée au nord-est: ptie 307 rue; au sud-est: 131-95 rue; au sud-ouest: 138-608 rue; au nord-ouest: 138-935 rue.

Ptie 138-607, soit une partie de la rue Victoria, bornée au nord-est: 138-930; au sud-est: 138-659 rue; au sud-ouest: ptie 138; au nord-ouest: 138-526 rue.

Ptie 138-607, soit une partie de la rue Notre-Dame-de-Grâce, bornée au nord-est: 138-1063; au sud-est: ptie 138-727 rue, ptie 138-667 rue, ptie 138-666 rue; au sud-ouest: 138-930; au nord-ouest: 138-580 rue.

Ptie 138-666, soit une partie de la rue Notre-Dame-de-Grâce, bornée au nord-est: ptie 138-667 rue; au sud: 138-930; au nord-ouest: ptie 138-607 rue.

Ptie 138-667, soit une partie de la rue Notre-Dame-de-Grâce, bornée au nord: ptie 138-727 rue; au sud-est:

ptie 138-667 rue; au sud-ouest: ptie 138-666 rue; au nord-ouest: ptie 138-607 rue.

Ptie 138-727, soit une partie de la rue Notre-Dame-de-Grâce, bornée au nord-est: ptie 307 rue, 307-73 rue, 138-1063; au sud-est: 138-932 rue; au sud-ouest: 138-991 rue, 138-704, 138-703, 138-702-1, 138-701-1, 138-700, 138-699, 138-698-1 rue, 138-697-1 rue, 138-696-1 rue, 138-695-1 rue, 138-694-1 rue, ptie 138-994 rue, 138-668 rue, ptie 138-667 rue; au sud: ptie 138-667 rue; au nord-ouest: ptie 138-607 rue, 138-1063.

Ptie du lot originaire 145, soit une partie du boulevard Sainte-Foy, bornée au sud-est: boulevard Sainte-Foy (sans désignation cadastrale); au sud-ouest: 145-1227; au nord-ouest: ptie 145-1242; au nord-est: 143-114-1 rue.

Ptie 148-110, soit une partie de la rue René, bornée au nord-est: 148-111; au sud-est: 148-145 rue, ptie 148-168; au sud-ouest: ptie 148-110 rue; au nord-ouest: ptie 148-71 rue.

Ptie 150-326, soit une partie de la rue Beauregard, bornée au nord-est: 148-212 rue; au sud-est: 150-459, 150-458 rue, ptie 150-404 rue, ptie 150-403 rue, ptie 150-402 rue, ptie 150-401 rue; au sud-ouest: ptie 150-326 rue; au nord-ouest: ptie 150-244 rue, 150-243, 150-242, 150-241 rue.

Ptie du lot originaire 155, soit une partie du boulevard Desaulniers, bornée au nord-est: 155-517 rue; au sud-est: 155-669-1 rue; au sud-ouest: 155-690; au nord-ouest: 314 C.N.

Ptie du lot originaire 155, soit une partie de la rue Iberville, bornée au nord-est: 155-691 rue, 316-151 rue, 155-693 rue; au sud-est: 140-27-4 rue; au sud-ouest: 155-94-2, 155-95 à 155-98, 155-99-1, 155-100-1, 155-101 à 155-103, 155-104-2, 155-105 à 155-109, 155-618 à 155-624 et ptie 155-617; au nord-ouest: 155-456 rue.

Ptie 159-113, soit une partie de la rue Saint-Laurent, bornée au nord-ouest: ptie 156 rue, 158-138 rue; au nord-est: 158-138 rue; à l'est: ptie 159-113; au sud-est: ptie 159-189 rue, 159-188 rue, ptie 159-187 rue, 159-114 rue; au sud-ouest: 159-113-1 parc; à l'ouest: 159-113-3 parc.

Ptie 159-223, soit une partie du boulevard Desaulniers, bornée au nord-est: 158-172 rue; au sud-est: 159-305 rue, 159-304, 159-275 rue, 159-253, 159-1100, 159-252, 159-1019, 159-234 rue; au sud-ouest: ptie 159-1186 rue; au nord-ouest: 314 C.N.

Ptie 160-2-1-7, soit une partie du boulevard Desaulniers, bornée au nord-est: ptie 160-2-10 rue; au sud-est: 160-1 rue; au sud-ouest: ptie 160-2-1-14 rue; au nord-ouest: ptie 160-2-1-7.

Ptie 160-2-1-14, soit une partie du boulevard Desaulniers, bornée au nord-est: ptie 160-2-1-17 rue; au sud-est: 160-1 rue; au sud-ouest: ptie 160-309 rue; au nord-ouest: ptie 160-2-1-14.

Ptie du lot originaire 307, soit une partie du boulevard Nohert, bornée au nord-est: 137-630 rue, 131-82 rue; au sud-est: ptie 307; au sud-ouest: 131-95 rue, ptie 138; au nord-ouest: 307-96 rue, 307-177.

Ptie du lot originaire 307, soit une partie de la rue Richmond, bornée au nord-est: 117-98 rue; au sud-est: 117-189 à 117-192, ptie 117-193; au sud-ouest: 117-107 rue; au nord-ouest: 117-182 à 117-184.

Ptie du lot originaire 316, soit une partie de la rue Duvernay, bornée au nord-est: ptie 316, 142-238 rue; au sud-ouest: ptie 316 parc, 142-231 rue.

Vraie copie de l'original demeurant en record dans mon répertoire

Longueuil, le 28 novembre 1983

W.-P. LA ROCHE,
arpenteur-géomètre

Les descriptions, telles qu'elles ont été préparées par monsieur W.P. LaRoche, arpenteur-géomètre, ont été approuvées par le Conseil municipal de la ville de Longueuil à sa séance générale tenue sur premier ajournement le 23 novembre 1893 et inscrites sous le numéro de résolution CM 83-1374.1 de son livre de procès-verbaux.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des rues, ruelles, voies ou places publiques ci-dessus mentionnées en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que les descriptions des lots mentionnés ci-dessus, approuvées par le Conseil municipal, ont été déposées à mes bureaux et qu'une copie de chacune de ces descriptions, dûment certifiée par monsieur W.P. LaRoche, arpenteur-géomètre, a été déposée le 28 novembre 1983 sous le numéro 640140 au bureau d'enregistrement de la division de Chambly.

Le présent avis est le deuxième et dernier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3, de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19).

Longueuil, le 17 mars 1984

32731-49-2

Le greffier,
CLAUDE GAUTHIER

Société québécoise des transports

Le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société québécoise des transports (1983, chap. 27) donne avis conformément à l'article 3 de la Loi sur la Société québécoise des transports (1983, chap. 27) que le gouvernement a déterminé par le Décret 337-84 en date du 8 février 1984 que le siège social de la Société québécoise des transports soit dorénavant à Montréal, 2075, University, bureau 710.

Québec, le 28 février 1984

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR

34467

Succession Charles Carignan

Avis est donné que Rolland Carignan, domicilié au Cap-de-la-Madeleine, au numéro d'immeuble 146, rue Gouin, a accepté la succession de Charles Carignan, en son vivant, célibataire, domicilié à Trois-Rivières, au numéro d'immeuble 1748, Saint-Philippe, décédé le 13 septembre 1983, sous bénéfice d'inventaire par acte notarié passé devant le notaire soussigné, le 28 septembre 1983.

L'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 4 octobre 1983, sous le numéro 349079.

Trois-Rivières, le 5 mars 1984

Le procureur,
H.-PAUL MARTIN, notaire

34494

Succession Michel Noël

Avis est, par la présente, donné que dame Ginette Durand, couturière, demeurant au 91, rue Saint-Ubald, Louiseville, agissant en sa qualité de tutrice à ses enfants, Stéphane Noël, Nancy Noël et Sylvie Noël, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son mari, Michel Noël, décédé le 12 janvier 1984, demeurant au 91, rue Saint-Ubald, Louiseville, suivant acte reçu devant Gilles Béland, notaire, le 16 février 1984, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Maskinongé, le 17 février 1984, sous le numéro 121671.

Louiseville, le 20 février 1984

Le procureur,
GILLES BÉLAND, notaire

34465

Succession Suzanne Gladu-Fournier

Avis public est donné que Daniel Fournier et Francine Fournier ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Suzanne Gladu-Fournier, en son vivant ménagère demeurant au 480, rue Marmier, appartement 2, Longueuil, par acte passé le 9 janvier 1984 devant le notaire Pierre-Paul Chagnon, 535, boulevard Laurier, bureau 312, Beloeil, et dont copie fut enregistrée au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 643668.

Beloeil, le 20 février 1984

Le procureur,
PIERRE-PAUL CHAGNON, notaire

34405

Université de Montréal*Modifications des statuts*

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, chap. 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

1. En remplaçant les dispositions de l'article 27.09 par les suivantes:

« Le Conseil de l'Université modifie l'article 27.09 des statuts de la façon suivante:

« Tout différend concernant l'application de règlements établis en vertu des articles 27.07 et 27.08 peut être soumis au comité des différends, constitué à cette fin par l'Assemblée universitaire et composé de professeurs.

L'Assemblée universitaire désigne comme président un professeur ayant une formation juridique.

Tout différend est entendu par une division du Comité composée de trois membres désignés par le président du Comité ou, au cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, par le vice-président du Comité.

Chacune de ces divisions est présidée par un membre possédant une formation juridique.

Tout différend peut être soumis par le professeur intéressé dans un délai de soixante jours à compter du moment où il prend connaissance du fait qui y donne lieu. Cependant un différend ne peut en aucun cas être soumis plus de quatre-vingt-dix jours après ledit fait.

a) Le président de la division donne au professeur et aux autorités intéressées un avis de dix jours francs précisant la nature et l'objet du différend ainsi que le lieu et l'heure de l'audience.

b) Le différend doit être entendu par une division dans les soixante jours de la date où il est soumis.

c) Le professeur peut comparaître à l'audience et se faire représenter par un avocat ou être assisté d'une autre personne; il peut faire entendre ses témoins et contre-interroger tous témoins produits par une partie qui a des intérêts opposés, selon les règles du droit commun. Les témoignages sont enregistrés fidèlement et, s'il en fait la demande, le professeur reçoit un exemplaire de leur transcription.

d) La division rend une décision motivée dont copies sont immédiatement adressées au recteur et au professeur sous pli recommandé ou certifié. La décision doit être rendue dans les soixante jours qui suivent la fin de l'audition du différend.

Dans les cas de sanctions disciplinaires et de congédiement pour cause autre que l'incompétence, la division peut apprécier aussi bien la validité que le bien-fondé de la décision et elle peut soit prononcer la nullité de cette décision, soit rendre la décision qui aurait dû être rendue.

Dans les autres cas, notamment dans les cas de non-renouvellement de nomination ou de refus de promotion, la division ne peut apprécier que la validité de la décision rendue. Elle peut alors prononcer la nullité de cette décision pour cause de défaut ou d'excès de juridiction, de vice de forme causant préjudice, d'erreur de droit et d'abus de pouvoir, discrimination, parti pris, arbitraire ou autre forme d'injustice.

e) Lorsqu'elle prononce la nullité, la division, s'il y a lieu, ordonne à l'autorité compétente de procéder, en prenant les mesures appropriées pour prévenir toute injustice, à la révision du dossier. Elle peut, en outre, faire à l'autorité compétente toute recommandation jugée utile.

f) Dans les quinze jours qui suivent la réception de la décision de la division, l'une ou l'autre des parties peut faire appel devant un comité dit comité d'appel des différends. Ce comité est formé de deux membres nommés par le Conseil de l'Université, de deux membres nommés par l'Assemblée universitaire et d'un membre qui préside, désigné par les quatre premiers à l'occasion de chaque appel. Le Conseil de l'Université et l'Assemblée universitaire doivent en outre nommer au comité chacun quatre membres suppléants. L'avis d'appel est adressé au président du comité des différends sous pli recommandé ou certifié.

g) Le comité d'appel procède à la révision du dossier selon la procédure qu'il détermine, entend les plaidoyers des parties et peut soit confirmer, soit infirmer ou modifier la décision dont il est fait appel.

h) La décision de la division ou, s'il y a appel, celle du comité d'appel, est finale et exécutoire et lie toutes les parties. »

2. En remplaçant, au premier alinéa de l'article 37.10, les mots:

« attachés de recherche avec rang »

par le mot:

« chercheurs ».

*Le procureur de l'Université
de Montréal,*
GABRIEL LANGIS

34468

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Daniel Bernier

Par le certificat numéro 84-90 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Daniel Voyer, né le 18 juin 1965, en celui de Joseph Daniel Bernier.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Marie Alida Alie Bouchard

Par le certificat numéro 84-55 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alida Bouchard, née le 2 octobre 1935, en celui de Marie Alida Alie Bouchard.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Joseph Albert Jean Pierre Yan Brazeau

Par le certificat numéro 84-79 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Jean Pierre Brazeau, né le 30 mai 1942, en celui de Joseph Albert Jean Pierre Yan Brazeau.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Marie-Ève Camus

Par le certificat numéro 84-50 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Hervé Denis Gilles Camus, né le 28 février 1962, en celui de Marie-Ève Camus.

Sainte-Foy, le 29 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jacques Lucien Charlton

Par le certificat numéro 84-45 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Lucien Charlton, né le 21 mai 1930, en celui de Joseph Jacques Lucien Charlton.

Sainte-Foy, le 18 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mohammad Amin Chaudhary

Par le certificat numéro 84-85 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mohammad Amin, né le 14 août 1954, en celui de Mohammad Amin Chaudhary.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Pierre Cloutier

Par le certificat numéro 84-84 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Gelderblom, né le 5 novembre 1963, en celui de Joseph Pierre Cloutier.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Marielle Sylvie Corbeil

Par le certificat numéro 84-69 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Marielle Sylvie Bois, née le 24 juillet 1964, en celui de Marie Marielle Sylvie Corbeil.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Thérèse Line Corbeil

Par le certificat numéro 84-68 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Line Bois, née le 19 décembre 1960, en celui de Marie Thérèse Line Corbeil.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannette Côté-Landry

Par le certificat numéro 84-64 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannette Daigle, née le 16 mai 1962, en celui de Marie Jeannette Côté-Landry.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Tedson Theophilus Coulthrust

Par le certificat numéro 84-89 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tedson Theophilus Catwell, né le 7 novembre 1956, en celui de Tedson Theophilus Coulthrust.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Carl Thomas Gilbert D'Alessio

Par le certificat numéro 84-98 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Carl Thomas Gilbert Butterfield, né le 27

septembre 1955, en celui de Joseph Carl Thomas Gilbert D'Alessio.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Simon Guillaume Alphonse Décoste

Par le certificat numéro 84-92 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Simon Guillaume Alphonse Descostes, né le 8 mai 1922, en celui de Joseph Simon Guillaume Alphonse Décoste.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michelle Delisle

Par le certificat numéro 84-51 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Jean Roger Delisle, né le 29 août 1951, en celui de Michelle Delisle.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Albert Jean-Marie Demarbre

Par le certificat numéro 84-46 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Jean-Marie Lemarbre, né le 11 mars 1928, en celui de Joseph Albert Jean-Marie Demarbre.

Sainte-Foy, le 17 février 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Francine Deschamps

Par le certificat numéro 84-48 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Émile Dosilva Robert Deschamps, né le 18 août 1942, en celui de Francine Deschamps.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean Deschênes

Par le certificat numéro 84-94 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Flynn, né le 18 février 1947, en celui de Jean Deschênes.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claudette Deschênes

Par le certificat numéro 84-95 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claudette Flynn, née le 15 décembre 1952, en celui de Marie Claudette Deschênes.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lucien Réal Dorais

Par le certificat numéro 84-77 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Rhéau Dorais, né le 13 décembre 1911, en celui de Joseph Lucien Réal Dorais.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean Dumont

Par le certificat numéro 84-62 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Lemieux, né le 15 février 1964, en celui de Jean Dumont.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454

Le sous-registrare adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Denise Filot

Par le certificat numéro 84-78 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Filot, née le 14 avril 1949, en celui de Marie Denise Filot.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Srutika Susan Garfinkle

Par le certificat numéro 84-59 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Susan Ann Garfinkle, née le 5 septembre 1939, en celui de Srutika Susan Garfinkle.

Sainte-Foy, le 28 février 1984 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Carol June Genest

Par le certificat numéro 84-82 du 1^{er} mars 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Carol June Shaheen, née le 30 juin 1959, en celui de Mary Carol June Genest.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Chantale France Georgeff

Par le certificat numéro 84-75 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Chantale France Tremblay, née le 30 août 1960, en celui de Marie Chantale France Georgeff.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Olivette Kim Girard

Par le certificat numéro 84-97 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Olivette Kim Barbour, née le 30 juillet 1963, en celui de Mary Olivette Kim Girard.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michael Gruber

Par le certificat numéro 84-83 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Michael Zidulka, né le 15 septembre 1957, en celui de Michael Gruber.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sammy Hashim

Par le certificat numéro 84-52 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ismael Hashim, né le 17 juin 1959, en celui de Sammy Hashim.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Billie Dusica Isakov

Par le certificat numéro 84-58 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dusica Isakov, né le 1^{er} janvier 1933, en celui de Billie Dusica Isakov.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

34454 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Félix Louis Laframboise

Par le certificat numéro 84-44 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Félix Conrad Laframboise, né le 30 juin 1919, en celui de Joseph Félix Louis Laframboise.

Sainte-Foy, le 17 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Carol Lafrance

Par le certificat numéro 84-73 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Carol Pinel, né le 10 novembre 1960, en celui de Joseph Carol Lafrance.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Clarence Lafrenière

Par le certificat numéro 84-86 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Clarence Plourde, né le 15 avril 1964, en celui de Clarence Lafrenière.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Thérèse Ginette Langlois

Par le certificat numéro 84-91 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Ginette Cadotte, née le 25 janvier 1963, en celui de Marie Thérèse Ginette Langlois.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Noël Stéphane Larouche

Par le certificat numéro 84-63 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Noël Stéphane Samson, né le 25 décembre 1962, en celui de Joseph Noël Stéphane Larouche.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Olivette Blanche Larouche

Par le certificat numéro 84-60 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Olivette Larouche, née le 8 août 1920, en celui de Marie Olivette Blanche Larouche.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Samuel Julian Lazare

Par le certificat numéro 84-93 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Samuel Julian Lazarovitz, né le 23 octobre 1950, en celui de Samuel Julian Lazare.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Gilles Georges Leblond

Par le certificat numéro 84-76 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilles St-Georges Leblond, né le 15 août 1947, en celui de Joseph Gilles Georges Leblond.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Robert Aimé Guy Lizarraga

Par le certificat numéro 83-645 du 22 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Robert Aimé Guy Lissaraga, né le 23 novembre 1950, en celui de Robert Aimé Guy Lizarraga.

Sainte-Foy, le 15 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Claire Marche

Par le certificat numéro 84-88 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Clara March, née le 27 août 1927, en celui de Claire Marche.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Joseph Guy Jacques Martin

Par le certificat numéro 84-87 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Guy Jacques Thibodeau, né le 22 janvier 1955, en celui de Joseph Guy Jacques Martin.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Jean-Pierre Mathieu

Par le certificat numéro 84-81 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Pierre Guy Moulinneuf, né le 19 janvier 1959, en celui de Jean-Pierre Mathieu.

Sainte-Foy, le 27 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Richard Michael

Par le certificat numéro 84-65 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Richard Michael Blumenthal, né le 14 octobre 1959, en celui de Richard Michael.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Marie Brigitte Morency

Par le certificat numéro 84-96 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Brigitte Payeur, née le 1^{er} juin 1965, en celui de Marie Brigitte Morency.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Mary Natos

Par le certificat numéro 84-99 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria Kontogiannatou, née le 17 novembre 1919, en celui de Mary Natos.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Thu Thu Thérèse Nguyen

Par le certificat numéro 84-53 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thi Be Nguyen, née 10 janvier 1948, en celui de Thu Thu Thérèse Nguyen.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Joseph Adélarde Lionel Patoine

Par le certificat numéro 84-61 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adélarde Israël Patoine, né le 5 janvier 1926, en celui de Joseph Adélarde Lionel Patoine.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jean Bernard Pearson

Par le certificat numéro 84-70 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Bernard, né le 4 décembre 1938, en celui de Jean Bernard Pearson.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Pierre Joseph Rassam

Par le certificat numéro 84-56 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Boutros Joseph Rassam, né le 23 février 1949, en celui de Pierre Joseph Rassam.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Dorothée Denise Danielle Robert

Par le certificat numéro 84-67 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Dorothée Denise Danielle Gauvreau, née le 2 février 1965, en celui de Marie Dorothée Denise Danielle Robert.

Sainte-Foy, le 29 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Michelle Rochon

Par le certificat numéro 84-49 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Paul Armand Michel Rochon, né le 13 juillet 1952, en celui de Marie Michelle Rochon.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Frank Ranko Rubic

Par le certificat numéro 84-57 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Frank Ranko Rubic, né le 10 août 1934, en celui de Frank Ranko Rubic.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Lori Louise Saint-Martin

Par le certificat numéro 84-71 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Lori Louise Farnham, née le 20 novembre 1959, en celui de Lori Louise Saint-Martin.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Georges Bichara Tambay

Par le certificat numéro 84-66 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Georges Bichara També, né le 10 août 1925, en celui de Georges Bichara Tambay.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

34454 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gisèle Thériault

Par le certificat numéro 84-54 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Justine Thériault, née le 27 février 1929, en celui de Marie Gisèle Thériault.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Hagop Jack Timurian

Par le certificat numéro 84-72 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Agop Timuroglu, né le 27 avril 1947, en celui de Hagop Jack Timurian.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Marie Rose Bernadette Annette Tremblay

Par le certificat numéro 84-80 du 23 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Bernadette Tremblay, née le 5 avril 1929, en celui de Marie Rose Bernadette Annette Tremblay.

Sainte-Foy, le 1^{er} mars 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Jamily Zigby

Par le certificat numéro 84-74 du 16 février 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jamily Kassem El-Zoghbi, né le 15 juillet 1936, en celui de Jamily Zigby.

Sainte-Foy, le 28 février 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

34454

Demandes**Joseph Louis Georges Michel Aubin**

Prenez avis que Joseph Louis Georges Michel Aubin, étudiant, domicilié au 4565, Nérée-Beauchemin, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Louis Georges Michel Ribes.

Trois-Rivières, le 25 janvier 1984

Les procureurs du requérant,
CHARTIER & DOYON

34274-10-2

John Baraklis

Prenez avis que John Baraklis, étudiant, domicilié au 7162, rue Pontoise, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Varaklis.

Montréal, le 29 février 1984

Les procureurs du requérant,
HADJIS ET FENG, *avocats*

34423-11-2

Marie Antoinette Blouin

Prenez avis que Marie Antoinette Blouin, rentière, domiciliée au 481, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Antoinette Lilianne Blouin.

Montréal, le 23 février 1984

Le procureur de la requérante,
ME DORIS JACQUES

34346-10-2

Marie Gisèle Linda Boulianne

Prenez avis que Marie Gisèle Linda Boulianne, domiciliée au 8494, rue Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Boulianne.

Montréal, le 4 janvier 1984

Les procureurs de la requérante,
LORD, LEFEBVRE & GOULET, *avocats*

34275-10-2

André Bourbonnais

Prenez avis que André Bourbonnais, domicilié au 55, côte Saint-Jacques, Rivière-du-Loup, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Chassé.

Rivière-du-Loup, le 16 janvier 1984

34424-11-2

Le procureur du requérant,
LUCIE DUFRESNE, *avocate*

Madeleine Chevette

Prenez avis que Madeleine Chevette, domiciliée au 630, rue Saint-Thomas, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Chevret.

Longueuil, le 22 février 1984

34321-10-2

La requérante,
MADELEINE CHEVRETTE

Martin Gerald Cooperberg

Prenez avis que Martin Gerald Cooperberg, vendeur et installateur de produits de construction d'aluminium, domicilié au 4887, avenue Grosvenor, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martin Gerald Cooper.

Montréal, le 5 mars 1984

34472-11-2

Le procureur du requérant,
MARTIN BOODMAN

Jean-Guy Desjardins

Prenez avis que Jean-Guy Desjardins, chef du bureau de prévention des incendies de la ville de Gatineau, domicilié au 6, rue Desjardins, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Laprade.

Ce changement n'affectera que le requérant lui-même.

Gatineau, le 15 février 1984

34322-10-2

Le requérant,
JEAN-GUY DESJARDINS

Marie Yvonne Lucie Germain Ouellette

Prenez avis que Marie Yvonne Lucie Germain Ouellette, domiciliée au 5435, Perlini, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvonne Lucille Germain Ouellette.

Saint-Hubert, le 8 février 1984

34276-10-2

La requérante,
LUCIE GERMAIN OUELLETTE

Danny Awraham Jam

Prenez avis que Danny Awraham Jam, gérant, domicilié au 4790, rue Dundas, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danny Awraham Benjamin.

Cette demande n'affectera que le requérant lui-même.

Côte-Saint-Luc, le 22 février 1984

34473-11-2

Pour la compagnie,
ILAN BENJAMIN, M.D.

Gérard Langlais

Prenez avis que Gérard Langlais, monteur de ligne, domicilié au 6, 5^e Rue, L'Acadie, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Langlois.

Saint-Benoît, le 21 février 1984

34445-11-2

Le procureur du requérant,
DANIELLE LAFLEUR, *notaire*

Édouard Larochelle

Prenez avis que Édouard Larochelle, domicilié au 344, Marie-Louise, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eddy Larochelle.

Québec, le 13 février 1984

34354-10-2

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, MOREAU & DEMERS

Marie Jeanne-D'arc Lavallée

Prenez avis que Marie Jeanne-D'arc Lavallée, domiciliée au 427, rue Dollard, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucille Lavallée.

Québec, le 8 février 1984

Les procureurs de la requérante,
CÔTÉ, MOREAU & DEMERS

34355-10-2

Louissette Leclerc

Prenez avis que Louissette Leclerc, femme au foyer, domiciliée au 34, rue Bourgeois, Arthabaska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Louise.

Arthabaska, le 5 janvier 1984

Le procureur de la requérante,
JOSÉE MORIN, notaire

34323-10-2

Marie France Pierrette Sylvie Lefrançois

Prenez avis que Marie France Pierrette Sylvie Lefrançois, domiciliée au 16, Montplaisir, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie France Pierrette Sylvie Fortin.

Cap-de-la-Madeleine, le 28 février 1984

Les procureurs de la requérante,
CRÊTE & RICARD

34373-10-2

Marie Pauline Thérèse Linda Lefrançois

Prenez avis que Marie Pauline Thérèse Linda Lefrançois, domiciliée au 16, Montplaisir, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pauline Thérèse Linda Fortin.

Cap-de-la-Madeleine, le 28 février 1984

Les procureurs de la requérante,
CRÊTE & RICARD

34374-10-2

Marie Sophie

Prenez avis que Marie Sophie, domiciliée au 141, rue Pleau, Pont-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Françoise Pleau.

Québec, le 3 mars 1984

Le procureur de la requérante,
MICHEL POULIOT, avocat

34474-11-2

Marie-Emma Yvette

Prenez avis que Marie-Emma Yvette, domiciliée au 134, 7^e Rue ouest, Sainte-Anne-des-Monts, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilberte Deblois.

Sainte-Anne-des-Monts, le 6 janvier 1984

Le procureur de la requérante,
JEAN-MARIE ROBERT

34425-11-2

Roma Martel

Prenez avis que Roma Martel, domicilié au 128, boulevard Évain ouest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de René Martel.

Évain, le 24 février 1984

Le requérant,
ROMA MARTEL

34356-10-2

Louissette Mercier

Prenez avis que Louissette Mercier, domiciliée au 360, du Roi, Asbestos, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louiselle Mercier.

Asbestos, le 15 février 1984

La requérante,
LOUISETTE MERCIER

34426-11-2

Hyacinthe Morissette

Prenez avis que Hyacinthe Morissette, domiciliée au 721, rue Harvey, Saint-Honoré, Chicoutimi-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacinthe Morissette.

Saint-Honoré, le 2 mars 1984

34516-11-2

La requérante,
HYACINTHE MORISSETTE

Philorum Richelieu

Prenez avis que Philorum Richelieu, gardien de sécurité, domicilié au 11200, boulevard l'Archevêque, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Jean-Baptiste Joseph Richelieu.

Montréal, le 9 février 1984

Le procureur du requérant,
34517-11-2 DIANE GUILLET-TRANQUILLE, *avocate*

Philippe Ringuette

Prenez avis que Philippe Ringuette, domicilié au 492, chemin du Lac, Léry, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Lapointe.

Valleyfield, le 17 février 1984

Les procureurs du requérant,
34446-11-2 HÉBERT, L'ÉCUYER, RANCOURT, CARRIÈRE

Francine Roy

Prenez avis que Francine Roy, domiciliée au 110, La Barre, appartement 416, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Roy.

Longueuil, le 21 février 1984

La requérante,
34277-10-2 FRANCINE ROY

Roméo Siless

Prenez avis que Roméo Siless, domicilié au 4087, de Salaberry, Jonquières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roméo Salesse.

Jonquières, le 24 février 1984

34347-10-2

Le requérant,
ROMÉO SILESS

Surindar Singh

Prenez avis que Surindar Singh, ingénieur conseil, domicilié au 7355, place Malraux, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Surindar Singh Bassan.

Ce changement affectera également son épouse Surinder Kaur Chana et ses enfants Lovleen Kaur Singh et Lovtar Singh, aussi domiciliés à la même adresse.

Montréal, le 15 février 1984

Les procureurs du requérant,
34345-10-2 POLLACK, TEITELBAUM & COHEN

Po Chou Tan

Prenez avis que Po Chou Tan, domiciliée au 200-B, Régneault, appartement 3, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Tan.

Sept-Îles, le 21 février 1984

Le procureur de la requérante,
34447-11-2 LÉGER CÔTÉ, *avocat*

Marie-Ange Truchon

Prenez avis que Marie-Ange Truchon, domiciliée à R.R. no 1, Harricana-Ouest, Saint-Mathieu, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Ange Alice Truchon.

Ce changement de nom n'affectera qu'elle même.

Amos, le 23 février 1984

Le procureur de la requérante,
34475-11-2 PIERRE FAUTEUX, *avocat*

Yvan Villeneuve

Prenez avis que Yvan Villeneuve, plombier, domicilié au 8680, avenue Villeneuve, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Yvon Villeneuve.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont Ghislaine Lemelin, épouse du requérant et leurs enfants Marie-Josée Ghislaine Yvonne et Joseph Rosaire Georges Richard, tous domiciliés à la même adresse que le requérant.

Charlesbourg, le 16 février 1984

Le procureur du requérant,
HENRI CHRÉTIEN, notaire

34427-11-2

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-14-000038-842

ROGER WARREN, vendeur, demeurant et domicilié au 327, rue High, ville de Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François, en sa qualité de curateur à la personne et aux biens de M. Clarence C. Warren nommé par acte de curatelle portant le numéro 450-14-000330-79 des dossiers de cette Cour, requérant, et CLARENCE C. WARREN, interdit.

Avis public est, par les présentes, donné que, conformément à un jugement de la Cour supérieure, district de Saint-François, rendu le 6 mars 1984 (dossier no 450-14-000038-842, il sera procédé, le sixième jour d'avril 1984 à 10 heures, bureau du notaire soussigné, au no 36, rue Wellington nord, local 2, cité de Sherbrooke, (tél.: 566-8787) à la vente à l'enchère et à l'adjudication publiques de l'immeuble appartenant à M. Clarence C. Warren, interdit et désigné comme suit, savoir:

Désignation:

La moitié indivise de l'immeuble suivant: d'un certain terrain connu et désigné comme étant les subdivisions vingt et un et vingt-deux du lot originaire numéro trente-deux D (32D-21 et 32D-22), rang Quatre (rg, IV) au cadastre officiel pour le canton de Brompton; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.

Sherbrooke, le 7 mars 1984

34518

Le procureur,
ANDRÉ VAILLANCOURT, notaire

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

AGENCES ANDRÉ LORANGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCES ANDRÉ LORANGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 28 février 1984

34499

Le procureur de la compagnie,
CARL GILBERT, notaire

ATELIERS UNIS N.F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIERS UNIS N.F. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 17 février 1984

34430

Pour la compagnie,
NOËL FOISY

LES AUBAINES HORS SPEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AUBAINES HORS SPEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 20 février 1984

34486

Les procureurs de la compagnie,
DESNOYERS & CHARPENTIER, avocats

AUTOBUS GAUTHIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOBUS GAUTHIER INC.» demandera à l'inspec-

teur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 28 février 1984

34500 *Le procureur de la compagnie,*
CARL GILBERT, *notaire*

AUTOBUS HAMEL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOBUS HAMEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 28 février 1984

34501 *Le procureur de la compagnie,*
CARL GILBERT, *notaire*

BIJOUTERIE MAXIM LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIJOUTERIE MAXIM LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 février 1984

34487 *Les procureurs de la compagnie,*
MILLER & KHAZZAM

BOISVERT & BOILY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOISVERT & BOILY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 31 janvier 1984

34448 *Le secrétaire,*
ANDRÉ BOISVERT

CENTRE COMMERCIAL PLACE PIERREFONDS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE COMMERCIAL PLACE PIERREFONDS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mars 1984

34459 *Les procureurs de la compagnie,*
POLLACK, TEITELBAUM & COHEN

CLUB DE VOLLEY-BALL LES DYNAMIQUES DE TERREBONNE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE VOLLEY-BALL LES DYNAMIQUES DE TERREBONNE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 février 1984

34415 *Le président,*
RENÉ DE COTRET-DANIEL

CLUB DU GRAND R INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DU GRAND R INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 13 février 1984

34488 *Pour la compagnie,*
MICHEL LEMIRE ET ASSOCIÉS

COMITÉ D'ACTION DES CITOYENS DE ST-PACÔME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMITÉ D'ACTION DES CITOYENS DE ST-PACÔME INC.» demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Pacôme, le 24 février 1984

34431

Le président,
PIERRE-PAUL BLAIS

Chicoutimi, le 27 février 1984

34433

La vice-présidente,
LOUISE LAVOIE

LES CONSTRUCTIONS LORETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS LORETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 28 février 1984

34502

Le procureur de la compagnie,
CARL GILBERT, notaire

CRIMMINS, COUTURE ET ASSOCIÉS INC. CRIMMINS, COUTURE AND ASSOCIATES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CRIMMINS, COUTURE ET ASSOCIÉS INC.—CRIMMINS, COUTURE AND ASSOCIATES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 mars 1984

34504

Les procureurs de la compagnie,
SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE & SHENKER

CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE REED REED POWER CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE REED—REED POWER CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 février 1984

34432

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE & ASSOCIÉS

LA PLOMBERIE ET LE CHAUFFAGE DELVIN INC. DELVIN PLUMBING & HEATING INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA PLOMBERIE ET LE CHAUFFAGE DELVIN INC.—DELVIN PLUMBING & HEATING INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Westmount, le 14 février 1984

34506

Le procureur de la compagnie,
LAWRENCE DINER, avocat

CORPORATION DU COMITÉ POUR LA NORMALISATION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DU COMITÉ POUR LA NORMALISATION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

ÉDITIONS BOURGUIGNON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉDITIONS BOURGUIGNON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 février 1984

34476

Le procureur de la compagnie,
RENÉ ROY

LES ENTREPRISES ANDRÉ LUPIEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ANDRÉ LUPIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 3 mars 1984

34460

Pour la compagnie,
ANDRÉ LUPIEN

LES ENTREPRISES TOUJAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES TOUJAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Black-Lake, le 29 février 1984

34449

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE TURCOTTE, notaire

LES ENTREPRISES FERO LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES FERO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 28 février 1984

34503

Le procureur de la compagnie,
CARL GILBERT, notaire

LES ENTREPRISES ZEUS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ZEUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 février 1984

34489

Le procureur de la compagnie,
IRWIN SCHNAIBERG

LES ENTREPRISES MAURICE LEDUC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MAURICE LEDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 février 1984

34416

Le procureur de la compagnie,
PAUL MARTEL

GARAGE GIBEAU & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE GIBEAU & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Chrysostome, le 28 février 1984

34418

Le procureur de la compagnie,
ARTHUR MARCIL, notaire

LES ENTREPRISES PEJOME LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES PEJOME LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1984

34417

Les procureurs de la requérante,
FRANKEL & FRANKEL

HOVEY MANOR LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HOVEY MANOR LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

North-Hatley, le 21 février 1983

34450

Le président,
ROBERT BROWN

LES IMMEUBLES D. L. D. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES D. L. D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lauzon, le 6 mars 1984

34461

Pour la compagnie,
GERMAIN FONTAINE

LES INVESTISSEMENTS J.G.B. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS J.G.B. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Warwick, le 13 février 1984

34490

Pour la compagnie,
MICHEL LEMIRE ET ASSOCIÉS

IMMEUBLES VANDOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLES VANDOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 février 1984

34419

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

**LES INVESTISSEMENTS PAMPANO INC.
PAMPANO INVESTMENTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS PAMPANO INC.—PAMPANO INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 février 1984

34452

Le procureur de la compagnie,
HARVEY FRUMKIN

IMPORT-TELEX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPORT-TELEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 février 1984

34451

Pour la compagnie,
MICHEL FRANKLAND

ÉMILE D. LAVERGNE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉMILE D. LAVERGNE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 8 février 1984

34434

Le président,
PIERRE LAVERGNE

**INSTITUT DES ARTS MARTIAUX DE
TROIS-RIVIÈRES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INSTITUT DES ARTS MARTIAUX DE TROIS-RIVIÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 22 février 1984

34477

Le secrétaire,
JEAN FOURNIER

MAGASINS JAT STORES, CHICOUTIMI, LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGASINS JAT STORES, CHICOUTIMI, LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1984

34462

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

MAXIME'S INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAXIME'S INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 14 février 1984

34478

Le procureur de la compagnie,
ROLAND VAILLANCOURT

LES PLANCHERS TANGUAY ET BOLDUC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLANCHERS TANGUAY ET BOLDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Apollinaire, le 24 février 1984

34420

La secrétaire,
THÉRÈSE BOLDUC

MOTEL MISTRAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOTEL MISTRAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 février 1984

34435

Les procureurs de la compagnie,
MERCURE, POLIQUIN & ASSOCIÉS

LES PROMENADES MONTARVILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PROMENADES MONTARVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1984

34463

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

PANZINI LTÉE./LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PANZINI LTÉE./LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mars 1984

34505

La secrétaire,
ANDRÉE PANZINI

R.R.S. LOCATION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «R.R.S. LOCATION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1984

34421

Le secrétaire,
SERGE GAGNON

PARC BELLE RIVIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PARC BELLE RIVIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 janvier 1984

34436

Le président,
GEORGES PINCHAUD

AU ROCHER PERCÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AU ROCHER PERCÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 octobre 1983

34437

Le secrétaire,
FRANÇOIS PLANTE

GASTON ROY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GASTON ROY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 2 février 1984

34422

Le président,
GASTON ROY

Hull, le 1^{er} mars 1984

34453

Le procureur de la compagnie,
MICHEL D'AOUST, *avocat*

SERVICE D'ARBRES IDÉAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE D'ARBRES IDÉAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 29 février 1984

34438

Le procureur de la compagnie,
GILLES LABERGE, *notaire*

VAL HUGUES (CANADA) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VAL HUGUES (CANADA) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1984

34507

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

TERRASSES VAL DES ARBRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TERRASSES VAL DES ARBRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1984

34464

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

VOYAGES LONGCOURT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VOYAGES LONGCOURT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1984

34508

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BANVILLE, *avocat*

UNION RÉGIONALE DES RAQUETTEURS DE L'OUTAOUAIS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UNION RÉGIONALE DES RAQUETTEURS DE L'OUTAOUAIS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Claire Allaire

Succession de Allaire, Claire, en son vivant du 7, rue Beaudoin, appartement A, Hull, décédée le 11 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

34514

Succession Cyrille Métivier

Succession de Métivier, Cyrille, en son vivant du 8555, 12^e Avenue, appartement 4, Montréal, décédée le 16 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

34515

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Le Groupe Desjardins, assurances générales Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que Le Groupe Desjardins, assurances générales a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

— Contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 100, route Trans-Canada est, Lévis, QC, G6V 6P9.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis,

toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Québec, le 2 mars 1984

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Les coopérants, compagnie d'assurance générale Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « Les Coopérants, compagnie d'assurance générale » a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

L'assureur maintient auprès du ministre des Finances du Québec, un cautionnement de 858 000 \$, conformément aux exigences de la Loi sur les assurances (L.R.Q. chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 333, rue Saint-Antoine est, Montréal, QC, H2X 1R9.

Québec, le 6 mars 1984

34394

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Valmont Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie Valmont est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Contre la grêle
- Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 4733, Foster, C.P. 1460, Waterloo, QC, J0E 2N0.

Québec, le 2 mars 1984

34394

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Caisse d'Économie des employés de Carey Canadian Mines

(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la « Caisse d'Économie des employés de Carey Canadian Mines » tenue à East-Broughton, le 12 novembre 1983, il a été résolu que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Roland Fortin soit nommé liquidateur.

Québec, le 1^{er} mars 1984

34439

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnie scientifique de l'Amérique du Nord Ltée

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation « Compagnie scientifique de l'Amérique du Nord Ltée », constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies en date du 23 décembre 1966 avec siège social au 67, avenue Somerville, Westmount, a été dissoute le 28 février 1984 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

34394

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1129-0863

Conseillers en ressources humaines Tardif, McGrath Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de la compagnie « Conseillers en ressources humaines Tardif, McGrath Inc. » tenue à Montréal le 18 janvier 1983, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute en vertu des dispositions de partie 1A de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que mesdames Arleen McGrath et Ginette Tardif ont été nommées liquidateurs.

34498

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1840-2248

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de Beaux-Rivages

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 29 février 1984 un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité du Lac-des-Écorces en celui de « Municipalité de Beaux-Rivages ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

34466

Le sous-ministre,
PATRICK KENNIFF

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Ville de Magog (Lettres patentes)

CONCERNANT le changement de nom de la cité de Magog en celui de « ville de Magog »

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), le gouvernement peut, sur requête du conseil de toute corporation de cité

ou ville, même si elle n'est pas régie par ladite loi, octroyer des lettres patentes pour changer son nom;

ATTENDU QUE le Conseil de la cité de Magog, par sa requête datée du 12 décembre 1983, demande que des lettres patentes soient émises en sa faveur à l'effet de changer son nom en celui de « ville de Magog »;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 1^{er} février 1984 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 240-84, il est déclaré et ordonné:

QUE le nom de la cité de Magog soit changé en celui de « ville de Magog ».

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Québec, le 1^{er} février 1984

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1545
Folio: 31

Avis est donné, conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), que la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes ci-dessus est celle de leur publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
34466 PATRICK KENNIFF

Rémunérations minimales et maximales pour les élus municipaux

Avis est donné, conformément aux articles 77*d* et 77*i* du Code municipal et 65.5 et 65.11 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), que le résultat du calcul prévu par les articles 77*c* du Code municipal et 65.4 de la Loi sur les cités et villes, modifiés respectivement par les articles 2 et 43 de la Loi, modifiant des dispositions législatives concernant les municipalités (1983, chap. 57), applicable pour l'exercice 1984 est de 4,55 %.

En vertu des articles 77*c* et 77*i* du Code municipal et des articles 65.4 et 65.11 de la Loi sur les cités et villes, les montants d'argent prévus par les articles 77 à 77*b* et 77*i* du Code municipal et par les articles 65 à 65.2 et 65.11 de la Loi sur les cités et villes sont augmentés en les multipliant par le pourcentage mentionné à l'alinéa précédent:

1. Le montant prévu au paragraphe 1^o du premier alinéa des articles 77 du Code municipal et 65 de la Loi sur les cités et villes devient par conséquent 0,872 \$.

2. Celui prévu au paragraphe 2^o du premier alinéa des articles 77 du Code municipal et 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,783 \$.

3. Celui prévu au paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,485 \$.

4. Celui prévu au paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,211 \$.

5. Celui prévu au paragraphe 5^o du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,087 \$.

6. Celui prévu au paragraphe 6^o du premier alinéa de l'article 65 de la Loi sur les cités et villes devient 0,005 \$.

7. Celui prévu au paragraphe 1^o du troisième alinéa des articles 77*a* du Code municipal et 65.1 de la Loi sur les cités et villes et au premier alinéa des articles 77*b* du Code municipal et 65.2 de la Loi sur les cités et villes devient 1 867 \$.

8. Celui prévu au paragraphe 2^o du troisième alinéa des articles 77*a* du Code municipal et 65.1 de la Loi sur les cités et villes et au deuxième alinéa des articles 77*b* du Code municipal et 65.2 de la Loi sur les cités et villes devient 623 \$.

9. Celui prévu au paragraphe 1^o du premier alinéa des articles 77*i* du Code municipal et 65.11 de la Loi sur les cités et villes devient 62 260 \$.

10. Celui prévu au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 77*i* du Code municipal devient 20 757 \$.

Le ministre des Affaires municipales,
34466 JACQUES LÉONARD

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU' une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de

renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 24 février 1984

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
Cad. 84-02

Cédule A

Cadastre du canton de Lamarre, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval.

257902

Cadastre du canton de Drapeau, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval.

257903

Cadastre du canton de McKenzie, comprenant le bloc 37, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval.

263451

Cadastre du canton de Chauveau, comprenant le lot 1 du rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1 à La Malbaie.

258483

Cadastre de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, comprenant le bloc 3 du canton de Coopman, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

263767

34413

Loisir, Chasse et Pêche

Parc d'Aiguebelle

Limites-Classification

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les parcs (L.R.Q., chap. P-9), avis est, par les présentes, donné par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Guy Chevette, de l'intention du Gouvernement du Québec:

1. de créer le parc d'Aiguebelle en lui conférant les limites indiquées sur la carte ci-jointe. Le territoire visé couvre une superficie de 243 km² dans les limites des municipalités de Saint-Norbert-de-Mont-Brun, de Taschereau, de Destor et de Manneville;

2. de le classer comme parc de conservation;

3. de permettre aux personnes intéressées de transmettre leur opposition écrite au plus tard le 18 mai 1984 à l'adresse suivante:

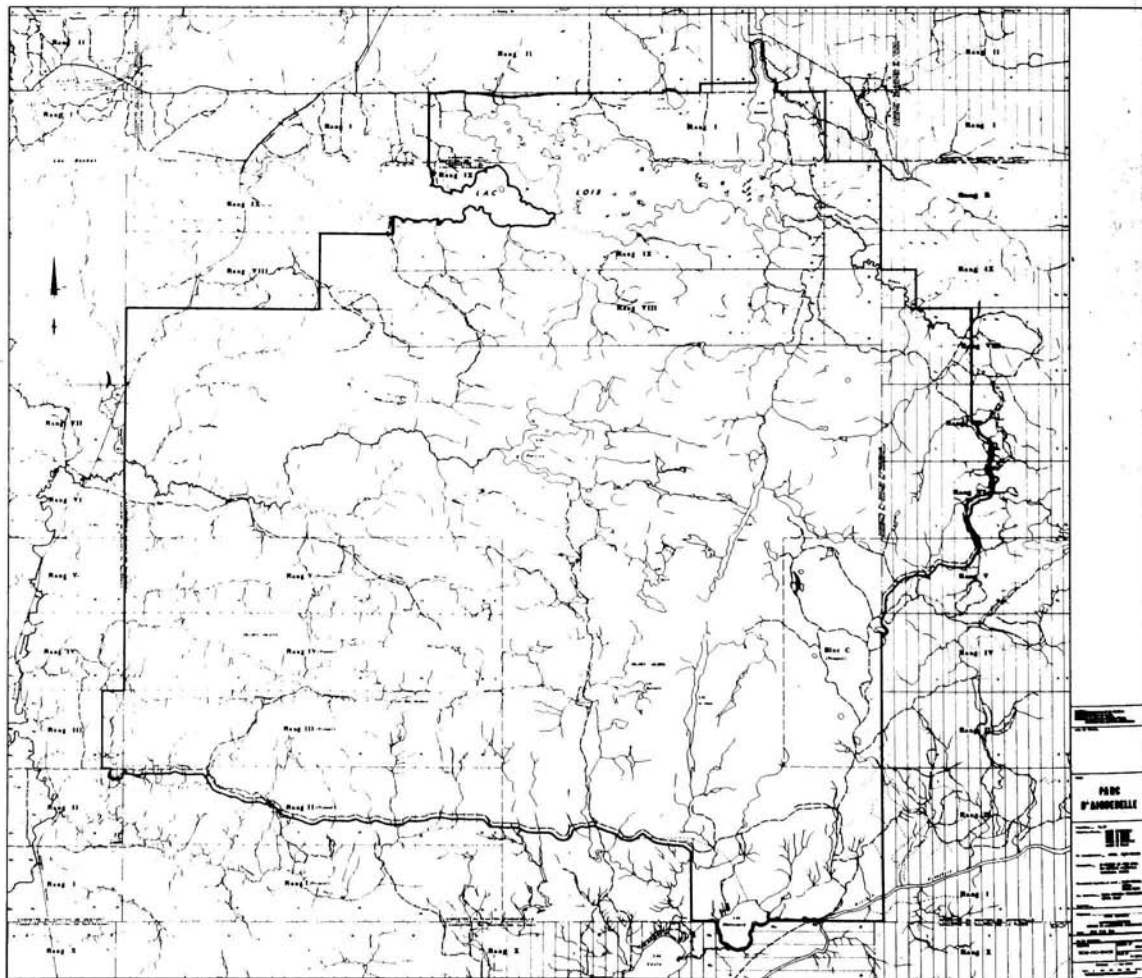
Audiences publiques, bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue, bureau 280, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 180, boulevard Rideau, Noranda, QC, J9X 1N9.

Des audiences publiques sont prévues les 1^{er} et 2 juin 1984 pour entendre les personnes qui auront fait parvenir un mémoire avant le 18 mai 1984. Ces audiences seront tenues à l'adresse suivante:

Polyvalente d'Iberville, 275, avenue Forbes, Rouyn, QC, J9X 5C9.

Québec, le 15 mars 1984

*Le ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche,
GUY CHEVETTE*



Proclamation(s)

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, à la municipalité de Biencourt

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 17 octobre 1983, sera annexée à la municipalité de Biencourt, dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 1^{er} février 1984.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton d'Asselin à être annexé à la municipalité de Biencourt, dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 1^{er} février 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 76

34454

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 17 octobre 1983, sera annexée à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune, dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 1^{er} février 1984.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton d'Asselin à être annexé à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune, dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 1^{er} février 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 77

34454

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 16 novembre 1983, sera annexée à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 1^{er} février 1984.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton d'Asselin à être annexé à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 1^{er} février 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 78

34454

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Donnacona sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Donnacona.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 8 février 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 306-84.

Conformément à la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 151 de la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi et émet la présente proclamation.

Québec, le 8 février 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 79

34454

[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Tite sur le territoire de certaines municipalités

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée, de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, de la municipalité de la paroisse de

Saint-Rémi, de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Thècle, de la municipalité de la paroisse de Grandes-Piles, de la municipalité de Boucher, de la municipalité de la paroisse de Saint-Tite, de la municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe et de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin, sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Tite, comme si ces municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 8 février 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 307-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), les Règlements numéros 161 de la municipalité de la paroisse de Saint-Timothée, 83 07 04 de la municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, 149 de la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi, 52 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, 52-83 de la municipalité de la paroisse de Sainte-Thècle, 146-83 de la municipalité de la paroisse de Grandes-Piles, 3-83 de la municipalité de Boucher, A-131 de la municipalité de la paroisse de Saint-Tite, 100 de la municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe et 234 de la municipalité de la paroisse de Saint-Séverin ont été adoptés, à l'effet de soumettre le territoire de ces municipalités à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Tite.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Tite, par son Règlement numéro 479-83, a concouru dans la teneur des règlements mentionnés au paragraphe précédent.

La municipalité régionale de comté de Mékinac a adopté le Règlement numéro 12-83.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 8 février 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 80

34454

Projets de loi privés — Avis concernant les

Compagnie du Trust Central

Avis est, par les présentes, donné qu'un projet de loi privé sera présenté au Parlement afin d'effectuer le transfert des activités fiduciaires de la Compagnie Crown Trust, une société constituée en vertu des lois de l'Ontario et faisant affaires au Québec, à la Compagnie du Trust Central, société constituée en vertu des lois du Canada, faisant affaires au Québec et qui est présentement gestionnaire des affaires de la Compagnie Crown Trust.

Montréal, le 14 février 1984

34102-8-4

Les procureurs,
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

Compagnie minière Gaspésie Limitée (libre de responsabilité personnelle)

et
Sembec Inc.

Avis est donné que « Compagnie minière Gaspésie Limitée (libre de responsabilité personnelle) » et « Sembec Inc. » toutes deux compagnies, ayant leur siège social dans les ville et district judiciaire de Montréal, présenteront au Parlement au cours de sa présente session, un projet de loi les autorisant à se fusionner, conformément aux dispositions de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, malgré l'article 123.115 de cette loi (L.R.Q., chap. C-138).

Montréal, le 5 mars 1984

34482-11-4

Les procureurs des compagnies,
BOIVERT & SURPRENANT

Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné que ville de Laval déposera devant le Parlement lors de la présente session ou d'une prochaine session, un projet de loi privé à l'effet d'obtenir certains pouvoirs et de modifier sa charte (1965, 1^{re} session, chap. 89 et ses modifications) relativement aux matières suivantes:

1. Le droit de creuser, sur tout terrain des tunnels en profondeur pour ses conduits d'égout et d'aqueduc, et obtenir la propriété du tunnel et d'une certaine partie

entourant ce tunnel et avec servitude concernant ce tunnel;

2. la composition et le fonctionnement de la Commission de transport de la ville de Laval, particulièrement concernant:

a) le mode de nomination et le nombre des commissaires;

b) la durée du mandat des commissaires;

c) le mode de nomination et la durée du mandat du directeur général de la Commission;

3. le droit pour la Commission de transport de la ville de Laval de remorquer et garer tout véhicule nuisant à la circulation de ses véhicules.

Laval, le 29 février 1984

34377-10-4 *Les procureurs,*
DEVEAU, PAQUET, LAVOIE & ASSOCIÉS

L'Économie Mutuelle-Vie

Avis est, par la présente, donné que L'Économie Mutuelle-Vie, compagnie à charte du Québec, régie par les Lois 6-7 Elizabeth II (1957), chapitre 158 et 10-11 Elizabeth II (1962), chapitre 91, s'adressera au Parlement, à sa prochaine ou à toute prochaine session pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte ainsi:

i. transformant L'Économie Mutuelle-Vie en compagnie à fonds social;

ii. créant un capital-actions de 50 000 actions ordinaires de 100 \$ chacune;

iii. abrogeant les dispositions des Lois 6-7 Elizabeth II (1957), chapitre 158 et 10-11 Elizabeth II (1962), chapitre 91;

iv. maintenant son existence corporative;

v. permettant l'obtention des lettres patentes émises par le ministre de la Consommation et des Corporations du Canada maintenant son existence comme si elle avait été constituée en vertu de l'article 4.1 de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques;

et pour toute autre fin.

34358-10-4

Le procureur,
MICHEL DESMARAIS

The Pentecostal Assemblies of Canada

Avis est, par les présentes, donné que la corporation ecclésiastique The Pentecostal Assemblies of Canada s'adressera au Parlement au cours de la prochaine session ou de la suivante, pour obtenir l'adoption d'une Loi modifiant la Loi reconnaissant The Pentecostal Assemblies of Canada comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec, afin principalement d'augmenter la valeur annuelle des biens immobiliers qu'elle peut posséder et de valider les acquisitions, aliénations et hypothèques de biens immobiliers faites jusqu'ici par cette corporation.

Québec, le 15 février 1984

34103-8-4 *Les procureurs,*
LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS

Ville de Rimouski

Avis est, par la présente, donné que la ville de Rimouski s'adressera au Parlement à sa prochaine session, ou à la subséquente, pour l'adoption d'une loi lui accordant les pouvoirs suivants:

1. Acquérir de gré à gré, les terrains appartenant à la Société d'Expansion Économique de Rimouski Inc. (lots 183, 184, 185, 185-2-2-1, 184-7 et 184-8-2 au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, division d'enregistrement de Rimouski) de même que la bâtisse qui s'y trouve;

2. conserver l'administration de ces biens ou la confier à une corporation sans but lucratif;

3. vendre ou louer « pour toutes fins » partie ou totalité des immeubles ainsi acquis avec autorisation du ministre des Affaires municipales et en autant que le prix de vente soit suffisant pour couvrir le coût d'acquisition, les frais d'amélioration et les intérêts, et que le prix de location, s'il y a lieu, soit suffisant pour couvrir toutes les dépenses annuelles inhérentes.

Rimouski, le 14 février 1984

34104-8-4 *Les procureurs de la requérante,*
GENDREAU, PELLETIER, LAVALÉE,
LANGIS & BÉRUBÉ

Ville de Saint-Hubert

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Hubert s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1. accorder à la ville le pouvoir d'acquérir, de gré à gré, ou par voie d'expropriation, tout immeuble pour fins de réserve foncière, d'habitation ou d'aménagement;

2. accorder à la ville le pouvoir de détenir, de louer, d'administrer et de disposer des immeubles ainsi acquis, de démolir ou de restaurer les bâtiments érigés sur ces immeubles ainsi que de les aménager et y construire de nouveaux bâtiments d'habitation, de loisirs, de récréation et pouvant servir à d'autres fins accessoires;

3. accorder à la ville le pouvoir de créer une corporation sans but lucratif, ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles autres que celles à faible revenu ou à revenu modique visées par l'article 57 de la Loi sur la société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8) et l'exercice des autres pouvoirs que la ville désire se voir accorder par sa présente demande;

4. accorder à la ville le pouvoir d'emprunter, par règlements, les sommes nécessaires et demander les subventions prévues par la loi pour l'exercice de ces pouvoirs et aux fins d'effectuer des prêts à la corporation susmentionnée;

5. pour porter à 3 000 \$ l'évaluation municipale des terrains vagues à bâtir qui ne sont pas sujets au droit de retrait dans le cas d'une vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;

6. pour autoriser la ville à adopter des règlements pour rendre obligatoire l'installation dans certains cas d'une pompe de puisard et à pourvoir à la manière de le faire;

7. et pour toutes autres fins.

Montréal, le 24 février 1984

Les procureurs,
BÉLANGER, SAUVÉ, ROY,
LEGAULT ET NADEAU

34378-10-4

Succession John Dwane

Avis est, par les présentes, donné que dame Alicia Elliot Joubert et dame Marita Elliott McLaughlin, bénéficiaires du revenu de la succession de John Dwane, s'adresseront au Parlement, au cours de la prochaine session, pour obtenir la passation d'une loi leur permettant de payer aux héritiers quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des revenus nets annuels de la succession et d'investir les actifs de la succession de la façon prévue à l'article 871o du Code civil.

Montréal, le 14 février 1984

34165-9-4

Les procureurs des requérantes,
MES MCDUGALL, LEMAY

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA CHENAIE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 17 janvier 1984 à la corporation CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA CHENAIE.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1856-0623

34394

Soumissions — Demandes de

Cité de Dorval (Jacques-Cartier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la cité de Dorval» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 090 000 \$ d'obligations de la cité de Dorval datées du 1^{er} mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 2 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} mai 1984.

Tableau d'amortissement — 1 090 000 \$

Année	Capital
1 ^{er} mai 1985	60 000 \$
1 ^{er} mai 1986	64 000
1 ^{er} mai 1987	67 000
1 ^{er} mai 1988	74 000
1 ^{er} mai 1989	79 000
1 ^{er} mai 1989	746 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Dorval s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 187 — 126 500 \$; 560 — 210 500 \$ renouvellements d'emprunt; 1202-83 — 178 000 \$ divers travaux; 1207-83 — 386 000 \$ voirie; 1208-83 — 189 000 \$ divers travaux au réservoir d'eau.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 2 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 2 avril 1984 à 21 h, à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, comté de Jacques-Cartier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Dorval, comté de Jacques-Cartier, le 5 mars 1984

Le greffier,
MARCEL GUÉRIN

Hôtel de ville
60, avenue Martin
cité de Dorval
comté de Jacques-Cartier, QC H9S 3R4
téléphone: 636-4040, code 514 34509

Ville de Saint-Félicien
(Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Félicien» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 213 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Félicien datées du 30 avril 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 2 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1984.

Tableau d'amortissement — 1 213 000 \$

Année	Capital
30 avril 1985	33 000 \$
30 avril 1986	37 000
30 avril 1987	42 000
30 avril 1988	48 000
30 avril 1989	55 000
30 avril 1989	998 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Félicien s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 101-82 — 31 500 \$ honoraires professionnels; 102-82 — 68 000 \$ acquisition et aménagement Parc de maisons mobiles; 105-82 — 724 500 \$ rénovation de bâtisses; 83-108 — 59 000 \$ honoraires professionnels; 83-118 — 330 000 \$ aménagement du centre administratif.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 2 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 2 avril 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1058, boulevard Sacré-Coeur, ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Félicien, comté de Roberval, le 5 mars 1984

Le greffier,
LUC BERGERON

Hôtel de ville
1058, boulevard Sacré-Coeur
ville de Saint-Félicien
comté de Roberval, QC G0W 2N0
téléphone: 679-0251, code 418

34510

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE L'UPA DE PONTIAC

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA DE PONTIAC » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 9 janvier 1984.

Le siège principal de l'association est Shawville, district judiciaire de Pontiac.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2161-6347

34455

Vente par licitation

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-006049-835

RHONDA WALSH, secrétaire, demeurant et domiciliée au numéro 2216, rue Gervais, ville de LaSalle, district de Montréal, et NICOLA CASOLINO, camionneur, demeurant et domicilié au numéro 2222, rue Gervais, ville de LaSalle, agissant aux présentes avec le concours et la participation de son épouse MARIA FRINO, demeurant et domiciliée au 2222, rue Gervais, ville de LaSalle, district de Montréal, demandeurs, contre ROSSANO CASOLINO, vendeur, demeurant et domicilié au numéro 2218, rue Gervais, ville de LaSalle, district de Montréal, et SERGIO CASOLINO, demeurant et domicilié au numéro 2216, rue Gervais, ville de LaSalle, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial du district de Montréal, Me Jean-Marc Robert, daté le 12 septembre 1983, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

«Un terrain donnant sur la rue Gervais dans la ville de LaSalle, lequel terrain comprend:

a) la resubdivision deux de la subdivision six cent un du lot originaire neuf cent soixante et onze (971-601-2) figurant au cadastre de la paroisse de Lachine;

b) la subdivision six cent deux du lot originaire neuf cent soixante et onze (971-602) figurant audit cadastre.

Avec le bâtiment construit sur ce terrain, et portant les numéros 2216, 2218, 2220 et 2222 de la rue Gervais.

Sous réserve d'une servitude au profit d'Hydro-Québec, et de la compagnie de téléphone Bell du Canada, en vertu de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2075839.

En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 23 800,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1984

34479

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000029-82

S. 605-18-000037-83

L LA BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ LAMBERT, domicilié et résidant au rang 4, Saint-Félix-de-Dalquier, district d'Abitibi, et GILBERT LAMBERT, domicilié et résidant au 652, des Ormes, Amos, district d'Abitibi, et RÉJEAN DE GRANDMONT, domicilié et résidant au 1842, rue Lalonde, Amos, district d'Abitibi, et DAME ANNETTE DE GRANDMONT LAMBERT, domiciliée et résidant au rang 4, Saint-Félix-de-Dalquier, district d'Abitibi, défendeurs.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot originaire numéro cinquante-six (lot or. 56), rang Quatre (4), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Dalquier, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 23 472,90 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétion par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MERCREDI DEUXIÈME jour de MAI 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CLAUDE TURPIN (MME)

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 1^{er} mars 1984

34440

Beauce*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauce

C.S.B. 350-05-000035-848

C.P.B. 350-02-000564-836

S. 350-18-000066-838

CAISSE POPULAIRE L'ASSOMPTION, Beauce, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 12480, 1^{re} Avenue, ville de Saint-Georges, Beauce, demanderesse, contre RÉMI POMERLEAU, Saint-René, Beauce, défendeur.

« Une propriété située au 245, rue Principale, Saint-René, Beauce-Sud, connue et désignée comme étant une partie du lot de terre numéro vingt-six (ptie 26), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du rang Deux (rg 2), canton de Jersey, division d'enregistrement de Beauce; mesurant en front et en arrière une largeur de quatre-vingts pieds (80 pi); sur une profondeur des deux autres côtés de deux cent cinquante pieds (250 pi), mesures anglaises. Bornes: en front, au nord-est, à la rue Principale du village de Saint-René; du côté nord-ouest, à partie 26, propriété des représentants d'Odilon Roy (représentants de Faillite Robert Ouellette); et des deux autres côtés, sud-est et sud-ouest, à partie 26, mêmes rang et canton, propriété des représentants d'Albert Pelchat; avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 2 808,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISELE PARÉ

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Joseph-de-Beauce, le 29 février 1984

34441

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauce

C.S.Q. 200-05-002134-828

S. 350-18-000052-838

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, demanderesse, contre ROGER VACHON, domicilié dans le rang 4, Saints-Anges, comté de Beauce, QC, G0S 3E0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Beauce, mis en cause.

Un immeuble situé à Saints-Anges, Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro mille cent cinquante-huit (ptie 1158) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, division d'enregistrement de Beauce, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne nord-est, trois cents pieds (300 pi) dans sa ligne sud-est, et de là en direction sud-est sur une distance de deux cent trente-six pieds et six dixièmes (236,6 pi) et de là en direction sud-ouest sur une distance d'environ dix-huit (18) arpents, la ligne sud-ouest mesurant environ trois cent soixante-dix pieds (370 pi), la ligne nord-ouest mesurant environ onze arpents et demi (11½ arp), deux cent vingt pieds (220 pi) et neuf cent cinq pieds (905 pi), et quatre cent soixante-six pieds (466 pi) allant ainsi rejoindre la ligne nord-est, et borné comme suit: au nord-est partie par le chemin public du lieu, et partie par le terrain de Fernand Vachon, au sud-est par le terrain de Fernand Vachon, au sud-ouest par le terrain de Gérard Lefebvre et au nord-ouest par le terrain de Gilles Mercier.

Sauf à distraire du terrain présentement décrit un terrain mesurant environ deux cent vingt pieds (220 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est et trois cent soixante-huit pieds (368 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest appartenant à monsieur Fernand Vachon, le coin nord du terrain ainsi distrait étant situé à une distance de mille trois cent soixante et onze pieds (1371 pi) du chemin public, mesuré en longeant la ligne séparant le lot 1158 du lot 1157 au cadastre susdit.

Avec et en faveur dudit immeuble deux servitudes perpétuelles de passages, telles que stipulées à l'acte d'échange intervenu entre monsieur Fernand Vachon et l'emprunteur, et enregistré sous le numéro 311159. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.

Conformément au jugement rendu le 3 mars 1983 par Gérard Grenier, protonotaire spécial, autorisant la vente globale des biens ci-dessous décrits: vingt-cinq (25) cages à mise-bas, fabrication domestique, 1978; deux (2) cages à pouponnière de 10 pieds X 34 pieds, fabrication domestique, 1978; un (1) écuireur Lajoie, 320, 1977; deux (2) silos à moulée de 560 pi² et 440 pi² de marque Fort Métal; conjointement avec la vente des immeubles.

La mise à prix est fixée à 34 324,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 2 mars 1984 34480

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000056-836
S. 350-18-000005-844

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD, agissant aux droits de la Caisse d'Entraide Économique de Beauce-Sud, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 2727, 6^e Avenue, Saint-Georges-Ouest, Beauce, demanderesse, contre **HÔTEL MATHIEU INC.**, corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Saint-Victor, Beauce, et **MARTIAL GOSSELIN**, Saint-Victor, Beauce, et **PIERRETTE DASSYLVA GOSSELIN**, Saint-Victor, Beauce, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Beauce, Beauce, et dame **VALÉDA VEILLEUX**, Saint-Victor, Beauce, mis en cause.

« Un terrain de forme irrégulière, étant partie du lot numéro cent soixante-trois (ptie 163) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce; borné vers le nord-est par le chemin de ceinture du lac Poulin; au sud-est partie à l'emplacement du lac Rond et partie au lot 163 propriété de M. Jean-Baptiste Boucher ou représentants; vers le sud aux emplacements du lac Rond; au

sud-ouest à une clôture séparant la sucrerie de la plantation de pins; et au nord-ouest au lot 163. Mesurant vers le nord-est six cent quinze pieds (615 pi) le long du chemin de ceinture du lac Poulin; au sud-est cinq cent cinquante-cinq pieds (555 pi) le long de l'arrière ligne des emplacements de Lionel Gauthier, Camille Baillargeon et Noëlla Laflamme; et cinq cent cinquante pieds (550 pi) le long du lot 163 propriété de Jean-Baptiste Boucher, vers le sud: quatre cent quarante-trois pieds (443 pi) le long des emplacements de Rolland Poulin ou représentants, Royal et Claude Veilleux ou représentants et Guy Baillargeon ou représentants, au sud-ouest deux cent quinze pieds (215 pi) et au nord-ouest mille six cent cinquante-cinq pieds (1 655 pi); contenant en superficie cinq cent vingt mille pieds carrés ou quatorze arpents et quatre dixièmes, superficie: 520 000 pieds carrés ou 14,4 arpents.

À distraire: la partie du lot numéro 163 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce, connu comme étant un terrain situé au lac Rond de Saint-Benoît, communément appelé lac Noir. Ce terrain est situé face à l'emplacement actuel de Claude et Royal Veilleux ou représentants et face à une autre partie de l'emplacement de Rolland Poulin (contrat enregistré à Beauce sous le numéro 223350). Bornes: ce terrain est borné vers le sud au chemin privé d'une largeur de seize pieds (16 pi) appartenant à Germain Laflamme ou représentants; vers le nord au terrain de Roger Rodrigue ou représentants; vers l'ouest au terrain restant la propriété de Roger Rodrigue ou représentants; vers l'est au terrain appartenant à Rolland Poulin ou représentants. Mesures anglaises: ce terrain mesure soixante pieds (60 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest et nord-est par cent quarante-trois pieds (143 pi) des deux autres côtés.

À distraire aussi, le terrain vendu à Jacques Poirier suivant enregistrement numéro 258176, et la partie vendue à Royal Veilleux, Claude Veilleux, Jean-Guy Fortier et dame Claudette Veilleux, aux termes d'un acte enregistré à Beauce sous le numéro 283917, et sujet au droit de passage y mentionné.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant toute la machinerie, tout l'outillage et tous les agencements, engins, fournaies, bouilloires, moteurs, accessoires et véhicules installés dans ou sur lesdits terrains ou bâtisses qui sont ou deviennent immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 3 162,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en

argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 2 mars 1984 34470

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000131-837
S. 350-18-000002-841

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre ARSÈNE PLANTE, domicilié et résidant au 554, rue Saint-Vallier ouest, Québec, et MARIE-LOUIS PLANTE, domicilié et résidant à Saint-Victor de Beauce, défendeur.

« Un emplacement de terrain situé dans la municipalité du village de Saint-Victor, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-quinze (ptie 375) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce, mesurant cent cinquante-trois pieds (153 pi) de largeur en front sur la rue Commerciale dans sa ligne nord-est; cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, convenu que la ligne de largeur à la profondeur, soit la ligne sud-ouest consiste en une ligne droite, reliant l'extrémité sud-ouest desdites lignes de profondeur, le terrain n'étant pas rectangulaire, vu que la ligne nord-ouest du terrain de M. Paul Plante qui borne en partie le terrain vendu n'est levée à angle droit sur le chemin public séparant les rangs Deux et Trois de Tring, suivant titres antérieurs à cet effet. Borné en front au nord-est par la rue Commerciale; d'un côté au sud-est partie à partie du même lot appartenant à M. Paul Plante et partie au résidu dudit lot trois cent soixante-quinze (375) ci-après mentionné; dans sa ligne sud-ouest au résidu dudit lot trois cent soixante-quinze (375) ci-après mentionné et dans sa ligne nord-ouest partie au résidu dudit lot trois cent soixante-quinze (375) ci-après mentionné et partie à partie dudit lot trois cent soixante-quinze (375) appartenant à dame Henriette Fortin, épouse du M. Marie-Louis Plante, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 10 236,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107^e Rue de la Station, Beauceville, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 1^{er} mars 1984 34442

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000228-83
760-18-000053-836

CAISSE D'ÉCONOMIE SALABERRY, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit de la province de Québec, ayant son bureau au 7755, boulevard Louis-H.-Lafontaine, Anjou, QC, partie demanderesse, contre RAYMOND BEAULIEU, résidant et domicilié au 13, rue Boyer, Valleyfield, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement situé en la cité de Salaberry-de-Valleyfield, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois, comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-cinq (165-2); avec bâtisse dessus érigée. Sujet à un procès-verbal de bornage enregistré à la division d'enregistrement de Beauharnois sous le numéro 144526. »

La mise à prix est fixée à 3 232,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 février 1984

34406

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000022-820
760-18-000049-834

WILFRID MAJOR LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau à North Lancaster, Ontario, partie demanderesse, contre LAURENT MÉTHOT, résidant et domicilié à la 183^e Avenue, Saint-Zotique, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, mis en cause.

« Un emplacement étant désigné comme étant une partie du lot numéro huit cent soixante-cinq (no ptie de 865) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Zotique, division d'enregistrement de Soulanges, étant toute cette partie dudit lot, de figure irrégulière, située au sud du chemin de fer Grand Trunk, aujourd'hui Canadien National, sauf à distraire de cettedite partie vendue à Aldéric J. Bourbonnais aux termes d'une vente enregistrée à Soulanges sous le numéro 21824; et aussi des emplacements qui sont décrits comme toutes les parties du lot numéro huit cent soixante-trois (no ptie de 863) et du lot numéro huit cent soixante-quatre (no ptie de 864) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Zotique, comté de Soulanges, situé au sud du chemin de fer Canadien National, contenant environ cinq arpents et sauf à distraire la partie vendue à Aldéric Bourbonnais aux termes d'une vente enregistrée sous le numéro 23273. L'emplacement décrit comme le lot numéro huit cent soixante-six (no 866) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Zotique, dit comté, contenant environ quarante-quatre arpents et plus ou moins. L'emplacement décrit comme une partie du lot numéro huit cent soixante-sept (no ptie de 867) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Zotique division d'enregistrement du comté de Soulanges, étant toute cette partie située à l'ouest d'une ligne imaginaire passant à six cent trente-cinq pieds (635 pi) du chemin public. »

La mise à prix est fixée à 7 295,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 27 février 1984

34410

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000116-835

DAUME SIMONE FAVREAU, rentière, domiciliée et résidant au 6544, terrasse Val-d'Anjou, ville d'Anjou, district de Montréal, partie demanderesse, contre LUCIEN N. PLANTE, domicilié et résidant au 13, avenue Guy, Lac-Selby, Dunham, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, province de Québec, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de la ville de Dunham, connu et désigné comme étant composé de:

a) une partie du lot quarante et un (ptie 41) au cadastre officiel du village de Dunham, bornée comme suit: à l'est par la rue Principale (telle qu'actuellement élargie) (route 213) suivant la ligne D-A; au sud par le lot 37, suivant la ligne A-B; à l'ouest par une autre partie du lot 41, suivant la ligne B-C; au nord par une autre partie du lot 41, suivant la ligne C-D; mesurant soixante-dix pieds (70 pi) dans sa ligne est suivant la ligne D-A; cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne sud, suivant la ligne A-B; soixante-dix pieds (70 pi) dans sa ligne ouest suivant la ligne B-C; cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne C-D; contenant en superficie douze mille deux cent quarante-trois pieds carrés et neuf dixièmes (12 243,9 pi²), mesures anglaises.

b) une partie du lot quarante et un (ptie 41) au susdit cadastre, bornée comme suit: à l'est par la rue Princi-

pale (telle qu'actuellement élargie) (route 213) suivant la ligne H-E; au sud par une autre partie du lot 41, suivant la ligne E-F; à l'ouest, par une autre partie du lot 41, suivant la ligne F-G; au nord, par le lot 42, suivant la ligne G-H; mesurant cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne est, suivant la ligne H-E; cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne sud, suivant la ligne E-F; cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne ouest, suivant la ligne F-G; cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne nord, suivant la ligne G-H; contenant en superficie dix-huit mille trois cent soixante-cinq pieds carrés et sept dixièmes (18 365,7 pi²), mesures anglaises.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve présentement et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, le tout tel que montré sur le plan no 8011 préparé par Guy Migué, a.-g., le 23 mai 1979. »

Sous réserve du droit de rétion prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 17 030,00 \$ pour le lot désigné au paragraphe a susdit et à la somme de 14 495,00 \$ pour le lot désigné au paragraphe b susdit, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,30) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Bedford, 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI DEUXIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif,
P.-E. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 10 février 1984

34395

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000088-836
S. 460-18-000272-839

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et à ses qualités de mandataire de la Banque Nationale du

Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre GUY ROBERT, domicilié rang Laroche, Roxton-Falls, comté de Shefford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Deux emplacements sis et situés dans la municipalité de Roxton, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Roxton, division d'enregistrement de Shefford, comme étant les lots nos trois cent soixante-dix-huit, trois cent soixante-dix-neuf, deux cent quatre-vingt-huit et deux cent quatre-vingt-neuf (378, 379, 288 et 289); avec les bâtiments y édifés, leurs circonstances et dépendances;

À distraire cependant:

1. du lot 288, un emplacement mesurant deux cent dix pieds (210 pi) de largeur en front le long du chemin du 6^e Rang par cent dix pieds (110 pi) de profondeur, et borné ledit emplacement en front par le chemin public du 6^e Rang à la profondeur et d'un côté par le résidu dudit lot 288 et de l'autre côté par une route publique appelée « Petit 7^e Rang de Roxton »; ladite partie distraite comprenant une résidence privée et une remise;

2. du lot 289, la partie mesurant deux cents pieds (200 pi) dans ses quatre (4) côtés et bornée en front à l'ouest par un chemin public d'un côté, au sud, par le lot 290, et de l'autre côté, au nord, et à l'arrière, à l'est, par le résidu dudit lot 289, tel que vendu par Michel Laroche à Robert Dufresne aux termes d'un acte passé devant Gilles Poitras, notaire, le 12 août 1974, enregistré à Shefford sous le no 217302;

3. des lots 288 et 289, les parties totalisant trente-trois mille cinq cents pieds (33 500 pi) expropriées par le ministère des Transports du Québec, aux termes des actes enregistrés sous les nos 213594 et 216550.

Le lot 288 est sujet à un droit de passage en faveur de Southern Canada Power Company Ltd, ainsi qu'il appert des actes enregistrés sous les nos 152313 et 155289.

Le lot 289 est sujet à un droit de passage en faveur de Southern Canada Power Company Ltd, ainsi qu'il appert de l'acte enregistré sous le no 156277.

Les lots 378 et 379 sont sujets à un droit de passage en faveur de Southern Canada Power Company Ltd, ainsi qu'il appert des actes enregistrés sous les nos 154129 et 155289.

Les lots 288 et 289 sont sujets à un bail en faveur de Shell Québec Ltée, ainsi qu'il appert de l'acte enregistré sous le no 177303.

Les lots 378 et 379 sont sujets à un bail en faveur de SOQUIP aux termes des actes enregistrés sous les nos 177814 et 219380;

Les biens nantis ci-après décrits sont devenus immeubles par destination:

15 cages à mise-bas, f. domestique;

8 cages à porcelets, f. domestique;

4 trapeuses Surge avec compresseur;

Écureur Lajoie 343 pieds de chaîne, 65 pieds montée;

Refroidisseur à lait Esco, 300 gallons, série 37230;

Animaux:

Trente-six (36) vaches laitières, soixante (60) truies, trois (3) verrats;

Outillage:

Camion Chevrolet, tracteur Massey-Ferguson 165, série 9A146085, tracteur avec pelle Case 430, série 8264611, génératrice Pincor 25 KW, série 12248 H.N., épandeur à engrais chimique Vicon 600 lb, épandeur à fumier International 155, série 11908C004629, presse à foin Case 230, série 8308511, charrue Case 3 versoirs, faneuf Kuhn, série 770978. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 22 329,40 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,

ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 24 février 1984

34411

Bonaventure

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000003-847
105-05-000158-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 554, boulevard Perron, Carleton, district de Bonaventure, QC, partie demanderesse, contre MARCEL RIOUX, domicilié et résidant à Saint-Gabriel, district de Rimouski, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement-no 2, Carleton, comté de Bonaventure, QC, mis en cause.

« Un emplacement situé à Carleton, comté de Bonaventure, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-deux-G-deux (ptie 42-G-2), dans le rang Un (1) pour le cadastre officiel révisé du canton de Carleton, deuxième division d'enregistrement de Bonaventure, de figure rectangulaire, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) du nord au sud par cent pieds (100 pi) de l'est à l'ouest, la ligne nord dudit emplacement est située à deux cents pieds (200 pi) des écarts du ruisseau Bastien, situé plus au nord, borné ledit emplacement comme suit: à l'ouest par la rue de la Montagne, au nord par la propriété de Florian Normand ou représentants, à l'est par la propriété de dame Martine Parent ou représentants et au sud par la propriété de monsieur Pierre Deslauriers ou représentants, avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 14 179,50 \$ pour le lot 42-G-2, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Carleton, district de Bonaventure, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 27 février 1984

34396

Hull*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000547-839

HOUSEHOLD REALTY CORPORATION LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 85, rue Bloor, ville de Toronto, province d'Ontario et une succursale au 530, rue Principale, ville de Buckingham, district de Hull, partie demanderesse, contre JOSEPH HOLMES, domicilié et résidant à R.R. 1, en la municipalité de Poltimore, district de Hull, partie défenderesse.

« Un immeuble appartenant à Joseph Holmes, lequel immeuble est connu et désigné comme comprenant:

a) une partie du lot vingt-deux (ptie 22), rang Dix ouest, canton de Portland, comté de Papineau, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur le long d'un chemin privé donnant accès à la voie publique, sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Cette partie de lot est bornée comme suit: à l'est par un chemin privé, propriété de Hector Cheslock ou ses représentants; au nord par une partie du même lot appartenant à Hector Cheslock ou ses représentants; au sud par la partie du même lot décrite ci-dessous en b; à l'ouest par un autre chemin privé;

b) une partie du lot vingt-deux (ptie 22), rang Dix ouest, canton de Portland, comté de Papineau, mesurant cent trente-sept pieds (137 pi) sur sa limite nord, cent trente-cinq pieds (135 pi) sur sa limite est, cent trente-deux pieds (132 pi) sur sa limite sud et cent six pieds (106 pi) sur sa limite ouest, mesures anglaises. Cette partie de lot est bornée comme suit: au nord par la partie du même lot décrite ci-dessus en a; au sud par la voie publique; à l'est par un chemin privé, propriété de Diane Cheslock (Mme Roland Tremblay) ou ses représentants; à l'ouest par une partie du même lot, propriété de Rollande Collins ou ses représentants.

En l'état où le tout se trouve actuellement, avec les bâtiments qui y sont construits. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de neuf mille trois cent quarante et un dollars et cinquante centins (9 341,50 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines disposi-

tions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LEBLANC

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 9 avril 1984

34428

Joliette*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 Nos 705-05-000638-828
 705-05-000637-820
 705-05-000636-822
 705-05-000635-824
 705-05-000634-827

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-Jacques ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GERMAIN ROBICHAUD, demeurant au 471, Bayonne sud, Berthierville, et F.G. CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 7730, boulevard Perras, Montréal, et ANTONIO SCALIA, demeurant au 7730, boulevard Perras, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

1. Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (215-3) aux plan et livre officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 20C et 20D, rue Valmont, Repentigny.

Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant un cinquième indivis (1/5 stationnement) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (1/5, 215-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; sans bâtisse dessus érigée.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

2. Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (215-5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 20G et 20H, rue Valmont, Repentigny.

Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant un cinquième indivis (1/5 stationnement) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (1/5, 215-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; sans bâtisse dessus érigée.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

3. Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (215-4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny. Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 20E et 20F, rue Valmont, Repentigny.

Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant un cinquième indivis (1/5 stationnement) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (1/5, 215-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; sans bâtisse dessus érigée.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

4. Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (215-2) aux plan et livre de

renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny. Avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 20A et 20B, rue Valmont, Repentigny.

Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant un cinquième indivis (1/5 stationnement) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (1/5, 215-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; sans bâtisse dessus érigée.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

5. Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (215-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; avec la bâtisse dessus érigée.

Un emplacement ayant front sur la rue Valmont à Repentigny, connu et désigné comme étant un cinquième indivis (1/5 stationnement) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quinze (1/5, 215-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; sans bâtisse dessus érigée.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le tout, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de cent quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (149 283,75 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval,

L'Assomption, le JEUDI DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 29 février 1984

34397

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000816-821

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, 17^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre CONFECTION PIERRE ROY INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 60, rue Claude, Saint-Sauveur, district de Terrebonne, et PIERRE ROY, domicilié et demeurant au 60, rue Claude, Saint-Sauveur, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Alphonse-de-Rodriguez et composé de:

a) Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt A (ptie 20A) du Premier Rang du canton de Cathcart aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant soixante-seize pieds (76 pi) de largeur sur le chemin public conduisant à Sainte-Béatrix et quatre-vingt-seize pieds (96 pi) de largeur en arrière, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) dans la ligne est et de cent trente-sept pieds (137 pi) dans la ligne ouest et borné comme suit: en front par le chemin public, en profondeur par une autre partie dudit lot 20A restant à M. Raoul Latendresse, d'un côté, vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 20A appartenant à Grégoire Latendresse et de l'autre côté par une autre partie dudit lot numéro 20A ci-après décrite et se trouvant à onze pieds (11 pi) du terrain de Gaston Lavoie; avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.

b) Une lisière de terrain située à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, faisant partie du lot numéro vingt A (ptie 20A) du Premier Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, mesurant onze pieds (11 pi) de largeur par cent trente-sept pieds (137 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front, vers le nord, par le chemin public, route de Sainte-Béatrix, d'un

côté, vers l'est, par partie dudit lot 20A appartenant à Pierre Roy, la caution en arrière, vers le sud, par partie dudit lot 20A appartenant à J. René Sauvé, et de l'autre côté, vers l'ouest, par partie dudit lot 20A appartenant à Gaston Lavoie et par partie dudit lot 20A appartenant à J. René Sauvé.

c) Tous les droits, titres et prétentions quelconques du débiteur dans une partie du lot numéro vingt A (ptie 20A) du Premier Rang du canton de Cathcart dans la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, situé entre les chalets de Pierre Roy et René Sauvé précités, mesurant environ soixante-quinze pieds (75 pi) dans ses lignes nord et sud et soixante pieds (60 pi) dans ses lignes ouest et est et borné vers le nord par l'emplacement de Pierre Roy, vers l'ouest par et incluant la haie de cèdre le long du pavage du passage qui conduit au chalet de René Sauvé, vers le sud et incluant la haie de cèdre le long du passage qui conduit aux chalets de René Sauvé et Aimée Roy et vers l'est par l'emplacement de Aimée Roy.

Ainsi que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de la caution, avec et sujet aux servitudes créées aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 176523 ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 4 154,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 7 mars 1984

34495

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
C.P.J. 705-02-001362-821

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et conti-

nuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque canadienne nationale et la Banque provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre YVON PELLETIER, domicilié et résidant au 701, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, district de Joliette, et MICHELINE DUCLOS, domiciliée et résidant au 14105, rue Sherbrooke est, appartement 307, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Gérard-Magella, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-quinze (275-59) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption, division d'enregistrement de l'Assomption. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 260,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 février 1984

34398

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No C.P.J. 705-02-001992-833

GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 300, rue Sainte-Louise, Saint-Jean-de-Matha, district judiciaire de Joliette, partie demanderesse, contre HENRI ROBERT, domicilié et résidant au 239, avenue du Parc,

Saint-Gabriel-de-Brandon, district judiciaire de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, district judiciaire de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé à ville de Saint-Gabriel, comté de Berthier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent cinquante-trois N (ptie 153N) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, cette-dite partie de lot est bornée vers le sud-ouest par la rue du lac Maskinongé, vers le sud-est par une partie du lot 153-N (rue du Parc), vers le nord-est et le nord-ouest par d'autres parties du lot 153N; mesurant cent quatre-vingt-seize pieds et vingt-quatre centièmes de pied (196,24 pi), soit cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes de mètre (59,81 m) dans sa ligne sud-est, cent quarante pieds (140 pi), soit quarante-deux mètres et soixante-sept centièmes de mètre (42,67 m) dans sa ligne nord-est, cent cinquante et un pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (151,96 pi), soit quarante-six mètres et trente-deux centièmes de mètre (46,32 m) et quarante-cinq pieds (45 pi), soit treize mètres et soixante-douze centièmes de mètre (13,72 m) dans ses lignes nord-ouest, cent onze pieds (111 pi), soit trente-trois mètres et quatre-vingt-trois centièmes de mètre (33,83 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant vingt-trois mille huit cent dix pieds carrés (23 810 pi²), soit deux mille deux cent douze mètres carrés (2 212,0 m²) en superficie, le tout pour faire l'enregistrement au cadastre renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon. Avec bâtisses y érigées, soit un restaurant et un, soit deux mille deux cent douze mètres carrés (2 212,0 m²) en superficie, le tout pour faire l'enregistrement au cadastre renouvelé du village de Saint-Gabriel-de-Brandon. Avec bâtisses y érigées, soit un restaurant et un bar-salon situés au 239, avenue du Parc, Saint-Gabriel-de-Brandon. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 17 482,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le

MARDI VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 7 mars 1984

34496

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
C.P.J. 705-02-002206-829

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son bureau au 182, rue Notre-Dame, municipalité de L'Épiphanie, district de Joliette, partie demanderesse, contre GILLES PONTBRIAND, domicilié et résidant au 1545, rue Desmarchais, appartement 1, cité et district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, mis en cause.

« Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent douze (412-88) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Épiphanie, mesurant soixante pieds de largeur (60 pi) par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 333,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 février 1984

34399

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000456-817

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Nationale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre MICHEL GUILBEAULT, domicilié au 1372, rang Ruisseau-des-Anges sud, Saint-Roch-de-l'Achigan, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement étant le lot connu et désigné sous le numéro deux cent cinquante et un (lot 251) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan. Avec maison y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1372, rang Ruisseau-des-Anges sud, Saint-Roch-de-l'Achigan. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 28 750,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le VENDREDI VINGT-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 7 mars 1984

34497

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Kamouraska
 Nos 250-18-000005-846
 110-05-000150-801

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2525, boulevard Laurier, bureau 500, Sainte-Foy, QC, district de Québec, partie demanderesse, contre LE SÉJOUR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 43, rue Bernier, Beauport, district de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« A) 1. La subdivision deux cent cinquante-cinq du lot originaire deux cent deux (202-255) du cadastre officiel pour la ville de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata.

2. La subdivision deux cent quarante-six du lot originaire deux cent deux (202-246) du cadastre susdit.

3. La subdivision deux cent quarante-sept du lot originaire deux cent deux (202-247) du cadastre susdit.

Avec la bâtisse construite sur les lots ci-dessus, circonstances et dépendances, numéro d'immeuble 385, rue Lafontaine.

4. La subdivision deux cent quarante-huit du lot originaire deux cent deux (202-248) du cadastre susdit.

B) 5. La subdivision deux cent trente-neuf du lot originaire deux cent deux (202-239) du cadastre susdit.

6. La subdivision deux cent quarante du lot originaire deux cent deux (202-240) du cadastre susdit. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 218 950,00 \$ pour l'immeuble A et à la somme de 6 975,00 \$ pour l'immeuble B, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-

du-Loup, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Rivière-du-Loup, le 23 février 1984

34400

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montmagny
 Nos 300-05-000111-834
 300-18-000234-837

CAISSE POPULAIRE DE STE-LOUISE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau à Sainte-Louise, comté de L'Islet, demanderesse, contre ROGER BÉLANGER, résidant et domicilié au rang 5, Saint-Damase, comté de L'Islet, et GIRARD, LABRIE, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE, en qualité de syndics à la faillite de Roger Bélanger, défendeurs.

« Un terrain faisant partie du lot trois cent quatre-vingt-neuf (ptie 389) au cadastre officiel de Sainte-Louise, contenant environ deux (2) arpents de front sur la profondeur comprise entre le fronteau du rang et le terrain de Wilfrid Pelletier au nord-ouest et le chemin public au sud-est, tenant nord-est et sud-ouest au terrain de Jean-Raymond Thibault, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 3 312,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,25, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le MARDI TROISIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montmagny, le 12 mars 1984

34456

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montmagny

Nos 300-02-000053-835

300-18-000004-842

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTMAGNY, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 157, rue Saint-Louis, Montmagny, comté et district de Montmagny, demanderesse, contre DAME MARIE-EMMA FOURNIER CHABOT, d'adresse inconnue, défenderesse.

« La resubdivision 1 de la subdivision 13 du lot originaire 143 (143-13-1) pour la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Montmagny, bornée au nord-ouest par le lot 143-9-1 (rue), au nord-est par le lot 143-12, au sud-est par le lot 143-1-2, au sud-ouest par les lots 143-14-2 et 143-13-2 (rue), mesurant 55 pieds au nord-ouest, 76,4 pieds au nord-est, 65 pieds au sud-est, 66,1 pieds au sud-ouest, contenant en superficie 5 059 pieds carrés, mesures anglaises.

La resubdivision 2 de la subdivision 14 du lot originaire 143 (143-14-2) pour la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Montmagny, de figure triangulaire, bornée au nord-est par le lot 143-13-1, au sud-est par le lot 143-1-2, au sud-ouest par le lot 143-14-1 (rue), mesurant 66,1 pieds au nord-est, 81,8 pieds au sud-est, contenant en superficie 2 700 pieds carrés, mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à 357,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 12 mars 1984

34457

Montréal*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-011968-839

ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 680, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre VESLIN HOLDINGS LTD., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 1270, rue Sherbrooke ouest, bureau 9, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Une unité industrielle et commerciale, constituée en copropriété et portant les numéros d'immeuble 2259 et 2257, rue Guénette, ville de Saint-Laurent, province de Québec, contenant une superficie totale de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (7 898 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et comprenant:

A) une partie exclusive connue et désignée comme étant les subdivisions deux, trois et quatre du lot originaire deux mille six cent soixante-dix-huit (2678-2, 3 et 4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent;

B) tous droits indivis afférents à ladite partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant la subdivision numéro un du lot originaire deux mille six cent soixante-dix-huit (2678-1) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Sujet à une servitude de zonage en faveur de l'aéroport de Montréal, telle que créée et établie en vertu d'un dépôt en date du vingt-cinq mars mil neuf cent cinquante-cinq et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1128231, suivi d'un amendement sous seing privé en date du dix-neuf octobre mil neuf cent cinquante-cinq et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1270629.

Sujet aux règlements de zonage de l'aéroport de Cartierville tels qu'établis par actes enregistrés à Montréal sous les numéros 1674804 et 2822590.

Sujet à une servitude pour l'installation et le maintien de lignes de transmission en faveur d'Hydro-Québec et compagnie de téléphone Bell du Canada suivant acte qui a été enregistré à Montréal sous le numéro 3260386.

Sujet à une servitude de droit de passage par la Société de Gestion D.H.P. Inc., reçue devant le notaire Marcel Laurin, le cinq mars mil neuf cent quatre-vingt-deux, sous son numéro 10294, enregistrée à Montréal sous le numéro 3247648. »

La mise à prix est fixée à 63 214,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 mars 1984

34511

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004478-820

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 115198 CANADA INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 5810, chemin Côte-Saint-Luc, local 39, Montréal, district de Montréal, et NAT RABINOWITZ, résidant et domicilié au 7740, Mountain Sights, Montréal, district de Montréal, ARTHUR NAGUS, résidant au 69, Cleve, Hampstead, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles des défendeurs 115198 Canada Inc. et Arthur Nagus:

« Un terrain donnant sur l'avenue Mountain Sights, comprenant:

a) la subdivision quatre cent soixante-douze du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-472) figurant au cadastre du village incorporé de Côte-des-Neiges;

b) la subdivision quatre cent soixante-treize du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-473) figurant au cadastre susdit;

c) la resubdivision un de la subdivision quatre cent soixante-quatorze du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-474-1) figurant au cadastre susdit;

d) la resubdivision deux de la subdivision quatre cent soixante-quatorze du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-474-2) figurant au cadastre susdit;

e) la subdivision quatre cent soixante-quinze du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-475) figurant au cadastre susdit;

f) la subdivision quatre cent soixante-seize du lot originaire quatre-vingt-dix-huit (98-476) figurant au cadastre susdit.

Avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 7780 de l'avenue Mountain Sights (autrefois connu comme étant le numéro 7740, avenue Mountain Sights).

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 66 378,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 mars 1984

34512

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007328-832

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, demanderesse, contre

DAME MARIANNE SICORELLO-DENIS, résidant et domiciliée au 540, 35^e Avenue, Lachine, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble de dame Sicorello-Denis:

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Joseph, au coin nord-est dudit boulevard et de la Cinquante-Deuxième Avenue, cité de Lachine, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-sept (887-305) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, mesurant quarante-neuf pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (49,94 pi) de largeur, en front composé de deux lignes brisées, mesurant respectivement trente-huit pieds et cinq dixièmes de pied (38,5 pi) et onze pieds et quarante-quatre centièmes de pied (11,44 pi), et soixante-quinze pieds et seize centièmes de pied (75,16 pi) de largeur, en arrière par une profondeur de quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (82,5 pi) dans sa ligne sud-est et soixante-cinq pieds et cinquante-deux centièmes de pied (65,52 pi) dans sa ligne ouest, mesures anglaises et plus ou moins; avec la bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 5290 et 5292 dudit boulevard Saint-Joseph. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 21 645,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 mars 1984

34513

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-057174-828

VILLE DE LA PRAIRIE, corporation municipale légalement constituée, ayant son bureau principal en son hôtel de ville au 600, boulevard Sainte-Élisabeth, La Prairie, district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre JEAN RICHARD, résidant au 180, boulevard Taschereau, La Prairie, district de Montréal, province de Québec, défendeur, et PAUL RAINVILLE, ès qualités de syndic à la faillite de Jean Richard, exerçant sa profession au 484, rue McGill, local 43, ville et district de Montréal, province de Québec, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« 1. Lot numéro deux cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinq (305-230) du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine;

2. Lot numéro soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent six (306-79) du susdit cadastre.

3. Une partie des lots originaires numéros trois cent six et trois cent sept (306 ptie, 307 ptie) du susdit cadastre, décrite comme suit:

a) Une partie du lot originaire numéro trois cent six (306 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, de figure irrégulière, bornée au sud-est par la partie du lot numéro 307 ci-haut décrite, au sud-ouest partie par partie dudit lot numéro 306 appartenant à Émile Pinsonneault ou représentants, et partie par partie dudit lot numéro 306-79, au nord-ouest par partie du lot numéro 306-79 et au nord-est par une autre partie dudit lot numéro 306 appartenant à Lussier Frères, ou représentants. Cette partie dudit lot numéro 306 mesure cent soixante-dix pieds et quarante-neuf centièmes de pied (170,49 pi) de largeur au sud-est et cent soixante-neuf pieds et quatre-vingts centièmes de pied (169,80 pi) de largeur au nord-ouest sur quatre-vingt-huit pieds et dix centièmes de pied (88,10 pi) de profondeur au sud-ouest et quatre-vingt-huit pieds et trente centièmes de pied (88,30 pi) de profondeur au nord-est pour former une superficie de quinze mille huit pieds carrés (15 008 pi²).

N.B. Cette partie dudit lot numéro 306 est aussi assujettie à la servitude de câbles aériens en faveur d'Hydro-Québec suivant acte enregistré sous le numéro 38346.

b) Une partie du lot originaire numéro trois cent sept (307 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, de figure irrégulière et bornée en front, au sud-est, par partie dudit lot no 307 expropriée pour l'emprise du boulevard Taschereau, au sud-ouest par une autre partie du lot no 307 appartenant à Émile Pinsonneault ou représentants, au nord-ouest par partie du lot numéro 306 dont partie ci-après décrite et au nord-est par une autre partie dudit lot numéro 306 appartenant à Lussier Frères ou représentants, cette partie dudit lot numéro 307 mesure deux cent quatre pieds et huit centièmes de pied (204,08 pi) de largeur en front au sud-est le long du boulevard Taschereau et deux cent deux pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (202,92 pi) en arrière au nord-ouest sur trente-huit (38 pi) pieds de profondeur au sud-ouest et trente-huit pieds et quatre centièmes de pied (38,04 pi) de profondeur au nord-est pour former une superficie de sept mille sept cent trente-trois pieds carrés (7 733 pi²).

N.B. 1. Cette partie dudit lot no 307 est assujettie à une servitude de câbles aériens en faveur d'Hydro-Québec suivant acte enregistré sous le no 38346.

2. La ligne sud-ouest dudit lot numéro 307 est une ligne droite mais sujette à caution en raison de certaines désignations dans les titres enregistrés.

Avec dessus érigées sur lesdites parties du lot 307 et 306 ci-haut décrites toutes les constructions s'y trouvant dont une bâtisse commerciale employée comme garage portant le numéro d'immeuble 170 et une maison de résidence à deux (2) étages portant le numéro d'immeuble 180 dudit boulevard Taschereau. Avec toutes circonstances et dépendances, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec le droit de passage sur partie dudit lot numéro 306 et sur partie du lot numéro 186 du village de La Prairie, pour communiquer de cet immeuble au chemin public étant le chemin Saint-Jean, tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le no 28938 et avec le droit de passage sur partie du lot numéro 306-77 dudit cadastre et sur partie du lot numéro 186-4 dudit village, tel qu'établi aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 33422 et sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec pour des câbles aériens, telle qu'établie aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 38346.

Une partie du lot 305-231, de figure irrégulière, bornée vers le sud-est par une partie du lot 306, mesurant le long de cette limite trente-trois pieds (33 pi); vers le sud-ouest et de nouveau le sud-est par le lot 306-79, mesurant le long de ces limites soixante et onze pieds et trois dixièmes de pied (71,3 pi) vers le sud-ouest, deux cent trente-cinq pieds et sept dixièmes de pied (235,7

pi) vers le sud-est; de nouveau vers le sud-ouest par le lot 305-199, mesurant le long de cette limite quarante-neuf pieds (49 pi); vers le nord-ouest par les lots 305-206 et 305-230, mesurant le long de cette limite soixante-cinq pieds (65 pi); de nouveau vers le sud-ouest et le sud-est par le lot 305-230, mesurant le long de ces limites soixante pieds et deux dixièmes de pied (60,2 pi) vers le sud-ouest, trente pieds (30 pi) vers le sud-est; de nouveau vers le sud-ouest par une partie du lot 305, mesurant le long de cette limite vingt-trois pieds et trois dixièmes de pied (23,3 pi); de nouveau vers le nord-ouest par les lots 305-221, 305-222, 305-223 et une partie du lot 305-224, mesurant le long de cette limite deux cent vingt-huit pieds et neuf dixièmes de pied (228,9 pi); vers le nord-est par la partie résiduelle dudit lot 305-231, mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (199,6 pi); contenant en superficie trente-trois mille sept cent quatre-vingts pieds carrés (33 780 pi²), mesures anglaises; aux susdits plan et livre de renvoi officiels. »

La mise à prix est fixée à 111 170,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 mars 1984

34483

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001709-836
S. 200-18-000340-834

CAISSSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU CHEMIN, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 900, des Érables, Québec, district de Québec, demande-

resse, contre GAËTAN LUSSIER, domicilié et résidant au 880, rue Casot, Québec, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent trente-sept (ptie 337) du cadastre officiel de Sainte-Brigitte-de-Laval, division d'enregistrement de Montmorency; borné vers le nord par le lot 337-3 propriété de Gérard Wolfe, vers le sud par l'avenue Sainte-Brigitte, vers l'ouest par le lot 337-4 propriété d'Émilien Bédard et vers l'est par une partie du lot 337 propriété de Georges Bédard et H.P. Giroux, mesurant deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) de largeur sur l'avenue Sainte-Brigitte sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-sept pieds (287 pi) dans sa ligne nord-sud le séparant du lot 337-4 et deux cent quatre-vingt-treize pieds (293 pi) à l'est dans sa ligne nord-sud le séparant d'une autre partie du lot 337 propriété de Georges Bédard et H.P. Giroux. Sujet à un droit de passage tel que mentionné dans l'acte enregistré à Montmorency sous le numéro 080678.

Un morceau de terre connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent trente-sept (ptie 337) du cadastre officiel de Sainte-Brigitte-de-Laval, division d'enregistrement de Montmorency, d'une superficie d'environ cinquante mille pieds carrés (50 000 pi²) plus ou moins mesures anglaises étant compris à l'intérieur des bornes suivantes: vers le nord par une autre partie du lot 337 propriété de A. Sanschagrin ou représentants, vers l'est par le lot 337-19, vers le sud par le lot 337-10 et le chemin public, vers le nord-ouest par le chemin public et une autre partie du lot 337 propriété de la Commission scolaire de Sainte-Brigitte-de-Laval ou représentants. »

La mise à prix est fixée à mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (1 989,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de M^r Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 1^{er} mars 1984.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 mars 1984

34491

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000626-841
C.P.Q. 200-02-010377-838
S. 200-18-000031-847

JEAN-CLAUDE GENEST, MARCEL LAFLAMME ET JACQUES OUELLET, avocats, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Genest Laflamme Ouellet & Associés, 515, Grande-Allée est, district de Québec, demandeurs, contre LES RESTAURANT JEAN DUBÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 318, route des Îles, Saint-David, district de Québec, défenderesse.

« Les immeubles connus et désignés au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis, comme étant:

1. La subdivision vingt de la subdivision trois du lot originaire numéro trois cent soixante-sept (367-3-20), de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 366-2-20, au sud-est par le lot 367-3-2, au sud-ouest par une partie du lot 367-3 (voirie provinciale), et au nord-ouest par le lot 367-3-19. Mesurant au nord-est cent cinquante-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (159,95 pi, soit 48,75 m), au sud-est trente-deux pieds et neuf dixièmes (32,9 pi, soit 10,02 m), au sud-ouest cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes (163,5 pi, soit 49,83 m) et au nord-ouest trente-deux pieds et sept dixièmes (32,7 pi, soit 9,96 m); contenant en superficie cinq mille deux cent quatre-vingt-six pieds et six dixièmes (5 286,6 pi²).

2. La subdivision vingt de la subdivision deux du lot originaire numéro trois cent soixante-six (366-2-20), de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 365-8-35, au sud-est par le lot 366-2-2, au sud-ouest par le lot 367-3-20 et au nord-ouest par le lot 366-2-19. Mesurant au nord-est cent soixante-dix pieds et sept dixièmes (170,7 pi soit 52,02 m), au sud-est quatre-vingt-quatre pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (84,85 pi soit 25,86 m) et soixante-cinq pieds et sept dixièmes (65,7 pi soit 20,02 m), au sud-ouest cent cinquante-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (159,95 pi soit 48,75 m) et au nord-ouest cent quarante-huit pieds et trois dixièmes (148,3 pi soit 45,20 m); contenant en superficie vingt-trois mille six cent quarante-sept pieds carrés et huit dixièmes (23 647,8 pi²).

3. Une partie de la subdivision trente-cinq de la subdivision huit du lot originaire numéro trois cent soixante-cinq (365-8-35 ptie); borné au nord-ouest par le lot 365-8-35-1, au nord-est par le lot 365-8-36, au sud-est par le lot 365-8-2 et au sud-ouest par les lots 366-2-20 et 366-2-19; mesurant au nord-ouest cent pieds (100,0 pi soit 30,48 m), au nord-est cent quatre-vingt-onze

pieds et quatre dixièmes (191,4 pi soit 58,34 m), au sud-est cent deux pieds et vingt-cinq centièmes (102,25 pi soit 31,16 m) et au sud-ouest cent soixante-dix pieds et sept dixièmes (170,7 pi soit 52,03 m).

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1515, 4^e Avenue, Centre industriel, Saint-Romuald, comté de Lévis. »

La mise à prix est fixée à soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante cents (77 591,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 mars 1984

34492

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003503-831
S. 200-18-000026-847

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corps politiquement légalement constitué, ayant un bureau au 1091, chemin Saint-Louis, Sillery, district de Québec, demanderesse, contre COMPAGNIE MÉDICALE SCIENTIFIQUE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 750, côte Franklin, Québec, RAYMOND CHABOT FAFARD GAGNON INC., ès qualités de syndic des biens de Compagnie médicale scientifique ltée, 350, boulevard Charest est, Québec, défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Québec étant formé:

a) du lot deux mille trois cent quarante et un -C-trente-quatre (2341-C-34) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, ville et district d'enregistrement de Québec.

b) d'une partie non subdivisée du lot originaire deux mille trois cent quarante et un -D (2341-D ptie) du cadastre susdit, cet emplacement de figure irrégulière étant borné vers le nord-ouest par une autre partie de ce

même lot 2341-D, vers le nord-est par une partie du lot 2341-C-35 et par le lot 2341-C-34, vers le sud-est par la côte Franklin et vers le sud-ouest par une autre partie de ce même lot 2341-D.

Cet emplacement comprend dans sa totalité, soit le lot 2341-C-34 et partie du lot 2341-D; cinq mètres et soixante-treize centièmes (5,73 m) et douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m) dans ses lignes nord-est, cent sept mètres et cinquante-neuf centièmes (107,59 m) vers le sud-est, vingt et un mètres et soixante-sept centièmes (21,67 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-neuf mètres et neuf centièmes (89,09 m) dans ses lignes nord-ouest, contenant en superficie mille neuf cent quatre-vingt-huit mètres carrés et soixante et onze centièmes (1 988,71 m²).

Avec tous les droits auxquels la partie de première part peut prétendre sur une partie des lots 2341-C-278 et 2341-C-95 du cadastre susdit et suivant des baux intervenus entre la partie de première part et la ville de Québec, propriétaire de ces emplacements, ces baux ayant été signés les 2 août 1974 et 19 février 1980, mais non enregistrés.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à soixante-dix-sept mille cent soixante-quinze dollars (77 175,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 17 mars 1984

34493

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
C.S.C. 150-05-000782-831
B.S.A. 160-18-000007-843

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, corporation légalement constituée, ayant un

bureau au 371, rue Racine est, ville et district de Chicoutimi, partie demanderesse, contre PIERRE PAUL DUFOUR, domicilié et résidant au 77, avenue du Lac, Saint-Jérôme, district d'Alma; LAVAL MALTAIS, domicilié et résidant au 165, boulevard Cimon nord, Alma; CLÉMENT OUELLET, domicilié et résidant au 571, rue Martel, Alma; BOUCHERIE ALMA L.C. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant eu anciennement un bureau au 1740, boulevard Saint-Judes, ville et district d'Alma; parties défenderesses, et RAYMOND RICHARD, en sa qualité de registraire du bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, district d'Alma, partie mise en cause.

Désignation

« Un terrain ou emplacement situé en la ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, étant et comprenant:

1.1 Un terrain mesurant trente mètres virgule quarante-huit (30,48 m) ou (100 pi) de tous les côtés, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix-sept (ptie lot no 17) du rang Huit (8) au cadastre officiel du canton de Signai et borné comme suit: au nord, à une rue projetée, soit à quinze mètres virgule vingt-quatre (15,24 m) ou (50 pi) du terrain de Pan Québec Ltée; à l'est, à la route qui s'y trouve; au sud et à l'ouest, au reste du lot dont il fait partie.

1.2 Un terrain mesurant trente mètres virgule quarante-huit (30,48 m) ou (100 pi) de tous les côtés, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix-sept (ptie lot 17) du rang Huit (8) au cadastre officiel du canton de Signai et borné comme suit: au nord, à une rue projetée, soit à quinze mètres virgule vingt-quatre (15,24 m) ou (50 pi) du terrain de Pan Québec Ltée; à l'est, au terrain ci-dessus décrit; au sud et à l'ouest, au reste du lot dont il fait partie.

1.3 Un terrain mesurant trente mètres virgule quarante-huit (30,48 m) ou (100 pi) de largeur ou du nord au sud, sur soixante mètres virgule quatre-vingt-dix-sept (60,97 m) ou (200 pi) de profondeur ou de l'est à l'ouest, faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix-sept (ptie lot no 17) du rang Huit (8) au cadastre officiel du canton de Signai et borné ledit terrain comme suit, savoir: au nord, aux terrains ci-dessus décrits; à l'est, à la route; au sud et à l'ouest, au reste du lot dont il fait partie.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet aux servitudes dûment enregistrées. »

La mise à prix est fixée à la somme de 12 969,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (0,99 %) par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions

législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, 725, rue Harvey ouest, Alma, QC, G8B 1P5, le TROISIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 28 février 1984

34401

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000139-83-3
S. 155-18-000029-83-9

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, compagnie de fidéicommiss, ayant son siège social et son bureau principal au 1, place Ville-Marie, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ROBERVAL EXPRESS LTÉE, corps politique dûment constitué, ayant son siège social à Chambord, district de Roberval, ayant également un bureau au 2400, rue Métropole, Longueuil, district de Montréal, a/s M. Yvon Gagnon, président, 1091, rue Mont-Royal ouest, Outremont, district de Montréal, et CRAIMER L'ÉCUYER & COMPAGNIE INC., corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 1450, City Councillors, ville et district de Montréal, ès qualités de syndic à la faillite de la débitrice-faillie Roberval Express Ltée, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité du village de Chambord et comprenant la totalité du lot cinquante-C (50-C) (sauf cette partie du lot 50-C constituant deux rues verbalisées à l'extrémité nord-est de ce lot) et une partie du lot quarante-neuf-B (49-B), rang 1, au cadastre officiel du canton de Métabetchouan, municipalité du village de Chambord et division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest. Les deux rues situées à l'extrémité nord-est ayant été verbalisées et ayant fait l'objet de cessions au Conseil (acte non enregistré), l'emplacement pouvant être décrit comme suit:

1. Une partie du lot cinquante-C, rang 1 (50-C ptie, rg 1), du cadastre officiel du canton de Métabetchouan, municipalité du village de Chambord, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée en front au nord par le lot 59 (chemin de fer), du côté nord-ouest par une partie du lot 50-C (rue), du côté sud par une autre partie du lot 50-C (rue) et du côté sud-est par une partie du lot 49-B ci-après décrite;

2. Une autre partie du même lot cinquante-C, rang 1, (50-C ptie, rg 1) du susdit cadastre, bornée à son extrémité sud-ouest par le lot 58 (chemin de fer), sur son côté nord-ouest par le lot 50 et sur une autre borne nord-ouest par une rue, sur son côté sud-est par le lot 49-A, partie par le lot 49-B et partie par une rue; enfin bornée par une première rue et partie par une seconde rue, étant toutes deux des parties non redivisées dudit lot 50-C;

3. Une partie du lot quarante-neuf-B, rang 1, (49-B ptie, rg 1) du même cadastre, ayant la forme d'un parallélogramme plus ou moins, contiguë à l'emplacement décrit en premier lieu, bornée au nord par le lot 58 (chemin de fer), du côté nord-ouest par la partie du lot 50-C décrite en premier lieu, du côté sud par une rue et du côté sud-est par une autre partie du lot 49-B (commission scolaire);

4. Une autre partie du lot quarante-neuf-B, rang 1, (49-B ptie, rg 1) du même cadastre, bornée du côté nord-ouest par une partie du lot 50-C décrite en second lieu, du côté nord par une rue, sur un côté nord-est par une autre partie du lot 49-B (commission scolaire), du côté sud-est partie par une autre partie du lot 49-A (Villeneuve) et du côté sud-ouest par une autre partie du lot 49-A (Villeneuve).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Partie I:

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 23 267,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,06.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Partie II:

Terrains situés à Chibougamau:

Les droits de la compagnie en vertu d'une option par Sa Majesté la Reine pour le compte de la Province de Québec représentée par le ministre des Richesses naturelles, signée devant J. Joseph Turcotte, notaire, le 8 avril 1967 et enregistrée à Roberval le 14 avril de la même année sous le numéro 110925, et affectant l'immeuble ci-après désigné:

Un emplacement situé en la ville de Chibougamau, connu et désigné comme étant la subdivision un du lot trois cent quatre-vingt-treize (393-1) et le lot neuf cent cinquante-six (956), tous deux du bloc D du cadastre officiel du canton de McKenzie, district électoral d'A-

bitibi-Est, ayant une superficie de cent quarante-neuf mille six cent trente-cinq pieds carrés (149 635 pi²), plus ou moins et mesures anglaises; avec bâtisses dessus construites.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 13 157,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 0,95.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 5 mars 1984

34484

Saguenay

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-18-000248-843-99

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social à Montréal, et une succursale au 316, rue Saint-Étienne, La Malbaie, district de Saguenay, demanderesse, contre RÉJEAN SIMARD, domicilié et résidant au 19, chemin des Lacs, Clermont, district de Saguenay, défendeur.

« Un emplacement situé à Clermont, dans le comté de Charlevoix, dans le Premier Rang nord-est (rang 1, N.-E.) de la rivière Malbaie, étant une partie du lot originaire numéro quatre cent dix-neuf (ptie 419) du cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, division d'enregistrement de Charlevoix no 1, mesurant sur son côté sud-ouest, soit un chemin public, quatre-vingt-un pieds et cinq pouces (81 pi 5 po); sur son côté sud-est, soit la propriété de monsieur Robert Desbiens ou représentants, quatre-vingt-douze pieds (92 pi); sur son côté nord-est, soit à la profondeur cent douze pieds et quatre pouces (112 pi 4 po) et sur son côté nord-ouest, trente-sept pieds et neuf pouces (37 pi 9 po) et soixante-neuf pieds et cinq pouces (69 pi 5 po); cet emplacement est borné vers le sud-ouest au chemin public, vers le sud-est par la propriété de M. Robert Desbiens ou représentant et les autres côtés à la balance du même lot restant la propriété de M. Walter Desbiens ou représentant; les mesures ci-dessus sont en pieds

anglais et plus ou moins, tel que le tout est clôturé; avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances; avec toutes servitudes passives ou actives apparentes ou occultes pouvant aggraver ou bénéficier ledit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 5 658,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le PREMIER jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JACQUELINE GAUDREAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 29 février 1984 34402

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000756-830
S. 3013

CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 535, 1^{re} Avenue, Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre DONALD GUERTIN, domicilié au 143, 7^e Avenue nord, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Le lot numéro cent dix de la subdivision officielle du lot primitif numéro six E (6E-110) dans le Troisième Rang du canton de Shipton. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 7 351,50 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le

MARDI DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 28 février 1984 34403

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001030-838
S. 3012

CAISSE POPULAIRE STE-FAMILLE DE SHERBROOKE, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 630, rue King est, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre CARMEN HAMEL, caissière, domiciliée et résidant au 900, place Désormeaux, appartement 702, Sherbrooke, district de Saint-François, et RÉAL DUBÉ, journalier, domicilié et résidant au 370, chemin du Lac, Saint-Denis-de-Brompton, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un terrain situé près du lac Brompton, mesurant cent pieds de largeur en front le long du chemin conduisant du lac Brompton à Saint-François-Xavier et cent pieds (100 pi) de profondeur à prendre et à distraire de cette partie non subdivisée du lot vingt-cinq A (25A) au plan et livre de renvoi officiels pour le rang Neuf (rg 9) du canton de Brompton; avec bâtisses dessus construites; borné en front par le chemin public déjà mentionné, à l'est par le terrain de John T. Charland ou représentants, en arrière par cette autre partie du lot 25A acquise par Donat Bouffard suivant vente enregistrée à Richmond sous le numéro 45284 et réservée par lui, à l'ouest par le terrain d'Arthur Charland, sauf et exceptée partie vendue à la Voirie, suivant acte enregistré à Richmond sous le numéro 86467. Le tout devant donc mesurer quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur par cent pieds (100 pi) de largeur. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 4 531,58 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le

MARDI DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 28 février 1984

34404

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002578-822

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU MONT MARIBOU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au mont Maribou à Saint-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DOUGLAS MALTBY, domicilié et résidant au 2629, 14^e Rue, Surrey, Colombie britannique, Canada, partie défenderesse.

Un emplacement de figure irrégulière composé de partie des lots originaires cinq cent vingt-neuf et cinq cent trente (parties 529 et 530) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur.

Ladite partie du lot originaire numéro 529 mesurant dix-neuf pieds (19,0 pi) dans sa ligne nord-ouest-ouest-sud-ouest; vingt-huit pieds (28,0 pi) dans sa ligne sud et vingt pieds (20,0 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

Ladite partie du lot originaire numéro 530 mesurant quatre cent trente et un pieds (431,0 pi) dans sa ligne nord-ouest-ouest-sud-ouest; cinquante-deux pieds (52,0 pi) dans sa ligne sud; trois cent soixante-dix pieds (370,0 pi) dans sa ligne sud-est et cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

Les deux parties des lots originaires 529 et 530 mesurant dans leur ensemble quatre cent cinquante pieds (450,0 pi) dans sa ligne nord-ouest-ouest-sud-ouest; quatre-vingts pieds (80,0 pi) dans sa ligne sud; trois cent soixante-dix pieds (370,0 pi) dans sa ligne sud-est et cent cinquante-cinq pieds (155,0 pi) dans sa ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

La partie dudit lot 530 est bornée à l'ouest par partie 529 ci-après décrite; au nord-ouest par une autre partie du lot 530 (chemin privé, propriété de Spencer Lewin & Co. Ltd. ou représentants); au nord-est par une autre partie du lot 530 propriété de Spencer Lewin & Co.

Ltd. ou représentants et au sud par une autre partie du lot 530, étant un chemin privé.

La partie du lot 529 est bornée à l'est par la partie du lot 530 ci-dessus décrite; et des autres côtés, au nord-ouest et au sud-est par d'autres parties dudit lot 529, étant des chemins privés.

Tel qu'il appert à un schéma annexé à la minute 9097 de Me Raoul Lupien, dont copie a été enregistrée à Terrebonne sous le numéro 327707.

La mise à prix est fixée à 2 167,90 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 27 février 1984

34407

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-052151-839

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique, ayant son siège social et principal établissement dans la province de Québec, ville et district de Montréal, au 1155, Dorchester ouest, partie demanderesse, contre PIERRE BÉLANGER *et al.*, résidant et domicilié dans la cité de Brownsburg, C.P. 689, lac Diane, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme étant le lot numéro deux cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent quatorze (814-208).

La mise à prix est fixée à 11 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 21 février 1984

34429

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour fédérale — District de Montréal

No ITA-1393-83

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, Régime de pensions du Canada et la Loi 1971 sur l'assurance-chômage, partie demanderesse, contre HÔTEL PINE HILL INC., a/s: Sylvio Chauret, 30, 53^e Avenue ouest, Blainville, district de Terrebonne, débitrice-saisie, et 109625 CANADA LIMITED, 135, Penfield Drive, Kanata, Ontario, LAUREEN TURNSQUIST, 135, Penfield Drive, Kanata, Ontario, MAURICE NORMANDEAU, 284, Curé-Boivin, Boisbriand, district de Terrebonne, DOUGLAS C. GIBSON, 135, Penfield Drive, Kanata, Ontario, MARGUERITE BÉRUBÉ, 8337, Nantes, Saint-Léonard, district de Montréal, SYLVIO CHAURET, 30, 53^e Avenue ouest, Blainville, district de Terrebonne, tiers-saisis.

Emplacement I

Un certain emplacement connu et désigné au cadastre officiel du canton de Chatham, comme faisant partie du lot mille onze (partie 1011) et plus particulièrement décrite ainsi qu'il suit:

1. Partie du lot mille onze (partie 1011) du cadastre officiel du canton de Chatham, de figure irrégulière, mesurant vingt pieds (20,0 pi) dans une ligne sud-est, cent trente-huit pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (138,95 pi) dans une ligne sud-ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et un dixième de pied (94,1 pi) dans une ligne nord-ouest, cinquante-neuf pieds et trente-cinq centièmes de pied (59,35 pi) dans une autre ligne nord-ouest, cent seize pieds et sept dixièmes de pied (116,7 pi) dans une ligne nord-est, cent pieds et six dixièmes de pied (100,6 pi) dans une autre ligne nord-ouest, quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes de pied (84,7 pi) dans une autre ligne nord-ouest, deux cent quatre pieds et huit dixièmes de pied (204,8 pi) dans une autre ligne nord-est, trois cent seize pieds

(316,0 pi) dans une autre ligne sud-est et contenant une superficie de quarante-six mille huit cent quarante-neuf pieds carrés (46 849 pi²), mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: vers le sud-ouest et vers le sud-est par une autre partie du lot 1011 (chemin verbalisé), vers le nord-ouest par une partie du lot 1011 (rue), vers le nord-est et vers le nord-ouest par une partie du lot 1011, vers le nord-est par une autre partie du lot 1011 (propriété de dame Éva Paradis Gagné ou représentants), vers le sud-est par une partie du lot 1011 (propriété de dame Éva Paradis Gagné ou représentants) et par une autre partie du lot 1011 (propriété de Hôtel Pine Hill Inc., ou représentants).

2. Partie du lot mille onze (partie 1011) du cadastre officiel du canton de Chatham, de figure irrégulière, mesurant quatorze pieds et trois dixièmes de pied (14,3 pi) dans sa ligne nord-ouest, cent pieds et deux dixièmes de pied (100,2 pi) dans sa ligne nord-est, vingt pieds (20,0 pi) dans sa ligne sud-est, cent pieds (100,0 pi) dans sa ligne sud-ouest et contenant une superficie de mille sept cent neuf pieds carrés (1709 pi²), mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 1011 (ci-dessus décrite) vers le nord-est par une partie du lot 1011 (propriété de dame Éva Paradis Gagné ou représentants), vers le sud-est par une partie du lot 1011 (ci-après décrite), vers le sud-ouest par une partie du lot 1011 (Hôtel Pine Hill Inc.).

3. Partie du lot mille onze (partie 1011) du cadastre officiel du canton de Chatham, de figure irrégulière, mesurant deux cent vingt-six pieds et quatre dixièmes de pied (226,4 pi) dans une ligne sud, cent vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (127,2 pi) dans une autre ligne sud, cinquante pieds et cinq centièmes de pied (50,05 pi) dans sa ligne ouest, trois cent vingt et un pieds et sept dixièmes de pied (321,7 pi) dans sa ligne nord, cent huit pieds et cinq centièmes de pied (108,05 pi) dans sa ligne nord-est et contenant une superficie de vingt-neuf mille huit cent douze pieds carrés (29 812 pi²), mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: vers le sud par une partie du lot 1011 (chemin Moore), vers l'ouest par une partie du lot 1011 (chemin verbalisé), vers le nord par une partie du lot 1011 (Hôtel Pine Hill Inc., ou représentants) et par une autre partie du lot 1011 (ci-dessus décrite), vers le nord-est par une partie du lot 1011 (propriété de dame Éva Paradis Gagné ou représentants).

4. Partie du lot mille onze (partie 1011) du cadastre officiel du canton de Chatham, de figure irrégulière, mesurant cent cinq pieds et sept dixièmes de pied (105,7 pi) dans sa ligne nord, cent quarante et un pieds et deux dixièmes de pied (141,2 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (442,9 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-douze pieds et vingt-cinq centièmes de

piéd (192,25 pi) dans sa ligne sud, cent dix piéd (110,0 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent huit piéd et quarante-cinq centièmes de piéd (108,45 pi) dans une autre ligne sud, deux cent vingt piéd et cinquante-cinq centièmes de piéd (220,55 pi) dans une autre ligne nord-ouest, et contenant une superficie de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit piéd carrés (85 988 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: vers le nord et vers le nord-ouest par le lot 1011-1, vers l'est par une partie du lot 1011 (réserve pour chemin), vers le sud par une partie du lot 1011 (Jean-Guy Gagné ou représentants), vers le sud-ouest et vers le sud par une partie du lot 1011 (Léon Ranger ou représentants), vers le nord-ouest par une partie du lot 1011 (Jean-Paul Dagenais ou représentants).

Le tout tel que montré sur un plan et une désignation technique préparés par Gilles Madore, arpenteur-géomètre, le 23 octobre 1974, sous le numéro 1914 de ses minutes, lesquels plan et désignation technique demeurent annexés à un acte de vente par dame Eva Paradis Gagné audit Sylvio Chauret, reçu par Jacques Baillargeon, notaire, le 31 octobre 1974, enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil, sous le numéro 155379; sans bâtisse. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 1 334,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Emplacement II

1. Un lopin de terre situé à Pine Hill, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille onze (1011-1), rang Onze (rg 11). Borné comme suit: à l'ouest, en front, par le chemin public, au nord-ouest par la branche ouest de la rivière ouest, au nord, à l'est, au sud-est, au sud et au sud-ouest par partie non subdivisée du lot mille onze, canton Chatham. Ce lopin de terre est de forme irrégulière mesurant en front soixante-quinze piéd (75,0 pi) sur ledit chemin public; cent quinze piéd (115,0 pi) au nord-ouest sur ladite rivière, deux cent quinze piéd (215,0 pi) au nord, cent quatre-vingt-un piéd (181,0 pi) à l'est, cent quarante et un piéd et deux dixièmes de piéd (141,2 pi) au sud-est; cent vingt-trois piéd et sept dixièmes de piéd (123,7 pi) au sud, quatre-vingt-deux piéd (82,0 pi) au sud-ouest; contenant en superficie cinquante-sept mille cinq cent soixante piéd carrés (57 560 pi²), mesures anglaises et plus ou moins; avec bâtisses dessus érigées.

2. Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant une partie du lot numéro mille onze (partie 1011) du susdit cadastre. Cette parcelle de terrain est de figure parallélogrammatique, bornée à l'ouest par une partie du même lot 1011 comprise dans les limites de la rue de la côte telle qu'établie par le Règlement municipal numéro 175 adopté le 14 octobre 1971, et de tous les autres côtés par d'autres parties du même lot appartenant à dame Polydore Gagné ou représentants. Mesurant cent piéd (100,0 pi) de largeur dans ses lignes est et ouest par une profondeur de trois cents piéd (300,0 pi), ses lignes nord et sud formant un angle de six degrés et cinq minutes (6°05') avec la perpendiculaire aux lignes précédentes; sa ligne ouest est parallèle à la partie nord de la limite est de la subdivision un du lot 1011 (1011-1) et à une distance de soixante piéd (60,0 pi) à l'est de celle-ci; son coin nord-ouest se situant sur une droite tracée à partir du coin nord-est du lot 1011-1 et formant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et trente minutes (99°30') avec ladite partie nord de la limite est de ce lot 1011-1; mesures anglaises et plus ou moins, sans bâtisse. La désignation du lot indiquée au paragraphe est faite suivant un plan et désignation technique préparés par M. Arthur Lafrance, arpenteur-géomètre, le cinq février mil neuf cent soixante-treize (1973), sous le numéro 1103. Le tout tel qu'il se trouve présentement avec ses servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans restriction ni réserve.

La mise à prix est fixée à 22 359,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, La-chute, QC, le VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 16 février 1984

34409

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-000745-837

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne,

partie demanderesse, contre MICHEL BERTRAND, d'adresse inconnue.

Un emplacement situé au lac Écho, à Saint-Hippolyte, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-cinq A, dans le Troisième Rang, canton d'Abercrombie, aux livre et registre officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte; mesurant cinquante pieds de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de cent pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, ayant une superficie de cinq mille pieds carrés, borné en front, vers le sud-est, par la rue 25A-3, en arrière, vers le nord-ouest, par le lot 25A-22, d'un côté, vers le sud-ouest, par le lot 25A-28 et d'un autre côté, vers le nord-est, par le résidu du lot 25A-27 propriété de M. Armand Blouin.

La mise à prix est fixée à 257,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 27 février 1984

34408

des Trois-Rivières, contenant dix-huit pieds de largeur par toute la profondeur dudit lot no 683 et bornée comme suit, savoir: en front, du côté sud-ouest, par la rue Foucher, du côté nord-ouest, par le résidu dudit lot no 683 et du côté sud-est par le lot no 682 de ladite subdivision avec un autre morceau de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot numéro onze cent dix-neuf (1119-ptie 682) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, contenant quarante-huit pieds de largeur par toute la profondeur dudit lot no 682, borné comme suit, savoir: en front, du côté sud-ouest, par la rue Foucher, du côté nord-ouest, par ledit lot no 683 et du côté sud-est par le résidu dudit lot no 682, avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 3280, rue Foucher, Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 138,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 250, rue Laviolette, cité et district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour d'AVRIL 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 1^{er} mars 1984

34458

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-12-004322-837
S. 400-18-000003-842

GERMAINE BELLEMARE, couturière, domiciliée au 3400, Louis-Pasteur, appartement 14, Trois-Rivières, dit district, demanderesse, contre JEAN-MARIE DÉRY, professeur, domicilié au 3280, rue Foucher, Trois-Rivières, dit district, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot numéro onze cent dix-neuf (1119-ptie 683) du cadastre officiel de la cité

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie, que les publications prévues à l'article 730 du Code municipal de la province de Québec, relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ont été faites au quotidien régional « Le Nouvelliste » les 18 et 29 février 1984.

Shawinigan, le 29 février 1984

La secrétaire-trésorière,
ME LYNE BRODEUR

34414

Municipalité régionale de comté de Francheville

Prenez avis que, conformément à l'article 730 du Code municipal, la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes dans la municipalité régionale de comté de Francheville a été publiée au journal « Le Nouvelliste » en date des 22 et 29 février 1984.

Trois-Rivières, le 1^{er} mars 1984

34443

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT BOUCHARD

Municipalité régionale de comté de Lajemmerais

Prenez avis que la liste des propriétés à être mises en vente pour taxes a été publiée aux journaux suivants: « Les 2 Rives », éditions des 17 et 24 janvier 1984, « La Seigneurie », édition du 18 janvier 1984, « L'Information », édition du 24 janvier 1984.

Verchères, le 1^{er} mars 1984

34485

Le secrétaire-trésorier,
J. CLAUDE GEOFFRION

Ville de Mistassini

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, greffier de la susdite municipalité, que l'avis ainsi que la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère publique, le 26 mars 1984, pour défaut de non-paiement de taxes ont été publiés au journal « Le Point » aux éditions du 21 février 1984 et du 6 mars 1984.

Mistassini, le 7 mars 1984

34471

Le greffier,
GILLES TREMBLAY

Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska

Je, soussigné, certifie par la présente que l'avis et la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska a été publié 2 fois au « Courrier-Sud », soit les 14 et 21 février 1984.

Saint-François-du-Lac, le 1^{er} mars 1984

34444

Le secrétaire-trésorier,
FERNAND MÉLANÇON

Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette

Avis public est, par les présentes, donné à l'effet que des publications complémentaires relatives aux ventes des immeubles pour non-paiement des taxes prévues par l'article 730 (1) du Code municipal ont été faites au journal « Le Rimouskois » en date du 28 février et du 6 mars 1984.

Rimouski, le 6 mars 1984

34519

Le secrétaire-trésorier,
CHARLES GOSSELIN

Errata**Paroisse de Saint-Mathieu**

Règlement de zonage et de construction

Gazette officielle du Québec, partie I, numéro 34A, 3 septembre 1983.

À la page 3974, remplacer l'article 3.1.1 par le suivant:

3.1.1 Titre

Le titre du présent règlement est « Règlement concernant le lotissement dans la municipalité » et peut être cité sous le nom de « Règlement de lotissement ».

À la page 3975, à l'article 3.4.2, ajouter après les mots « largeur minimale » les mots suivants: sur la ligne avant.

À la page 3977, remplacer l'article 4.1.1 par le suivant:

4.1.1 Titre

Le titre du présent règlement est « Règlement concernant la construction dans la municipalité » et peut être cité sous le nom de « Règlement de construction ».

À la page 3985, ajouter après les mots « 7. Commerces de gros » la lettre suivante en regard de la zone 201: X

À la page 3986, ajouter après les chiffres « 8 », « 3 » et « 8 » les chiffres suivants en regard de la zone 302: 8, 3 et 8.

Québec, le 29 février 1984

34466

**ALIMENTATION DENIS & MARIO
GUILLEMETTE INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution paru à la *Gazette officielle du Québec* le 4 juin 1983 à la page 2558 du numéro 22, relativement à « ALIMENTATION DENIS & MARIO GUILLEMETTE INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: **1983 05 05**.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2155-0777

34394

EXTRAPOLATION TÉLÉPHONIQUE 2000 INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution paru à la *Gazette officielle du Québec* le 9 avril 1983 à la page 1579 du numéro 14, relativement à « EXPTRAPOLATION TÉLÉPHONIQUE 2000 INC. », de façon à ce que la dénomination sociale se lise: EXTRAPOLATION TÉLÉPHONIQUE 2000 INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2152-3683

34394

COMITÉ CULTUREL DE SAINTE-THÉRÈSE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes paru à la *Gazette officielle du Québec* le 16 avril 1983 à la page 1691 du numéro 15, relativement à « COMITÉ CULTUREL DE SAINTE-THÉRÈSE », de façon à ce que la date de constitution se lise: **1983 02 09**.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2151-1456

34394

PROJET NOUVELLE VIE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes paru à la *Gazette officielle du Québec* le 18 février 1984 à la page 647 du numéro 7, relativement à « PROJET NOUVELLE VIE INC. », de façon à ce

que l'adresse du siège social se lise: 317, rue Racine, bureau 18, Granby.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2164-0636

34394

ARROSAGE ANDERSON INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes supplémentaires paru à la *Gazette officielle du Québec* le 30 avril 1983 à la page 1905 du numéro 17, relativement à « ARROSAGE ANDERSON INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: **1976 12 17**.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1472-4355

34394

**LES INVESTISSEMENTS RIMAC LTÉE
RIMAC INVESTMENTS LIMITED**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant les lettres patentes supplémentaires paru à la *Gazette officielle du Québec* le 30 avril 1983 à la page 1908 du numéro 17, relativement à « LES INVESTISSEMENTS RIMAC LIMITÉE — RIMAC INVESTMENTS LIMITED », de façon à ce que la dénomination sociale française se lise: « LES INVESTISSEMENTS RIMAC LTÉE ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1282-3969

34394

Terrebonne

Dans la *Gazette officielle du Québec* du 18 février 1984, 116e année, no 7, page 738, on aurait dû y lire:

« La vente se fait sur la partie indivise de l'immeuble appartenant à Bruno Gaudreau »

« La mise à prix devra se lire 3 640,00 \$ au lieu de 7 280,00 \$.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

34412

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-000409-832

BANQUE ROYALE DU CANADA c. RÉGINALD
TAYLOR PFEIFFER

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis
publié à la page 916 de l'édition numéro 9 du 3 mars
1984. À la fin de l'avis la date de vente aurait dû se
lire: « **VINGT-SIXIÈME jour d'AVRIL 1984** » au
lieu de « **VINGT-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1984** ».

34393

INDEX

**AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'**

BELLEFEUILLE, PARISSIE (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111
LAFONTAINE, VILLAGE (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111
NEW-GLASGOW, VILLAGE (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111
SAINT-ANTOINE, VILLE (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111
SAINT-COLOMBAN, PARISSIE (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111
SAINT-JÉRÔME, VILLE (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111
SAINTE-SOPHIE, MUNICIPALITÉ (<i>Approbations non nécessaires</i>)	1111

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE CENTRE-SUD (<i>Requête</i>)	1111
CHAPELLE CHRÉTIENNE DU HAUT-RICHELIEU INC. (LA) (<i>L.P.</i>)	1111
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL (<i>Assemblée</i>)	1111
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL (<i>Assemblée</i>)	1112
LONGUEUIL, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	1112
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS (<i>Siège social</i>)	1119
SUCCESSION CHARLES CARIGNAN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1119
SUCCESSION MICHEL NOËL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1119
SUCCESSION SUZANNE GLADU-FOURNIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1119
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (<i>Modifications des statuts</i>)	1119

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE****ACCORDÉS**

BERNIER, JOSEPH DANIEL	1120
BOUCHARD, MARIE ALIDA ALIE	1120
BRAZEAU, JOSEPH ALBERT JEAN PIERRE YAN	1120
CAMUS, MARIE-ÈVE	1121
CHARLTON, JOSEPH JACQUES LUCIEN	1121
CHAUDHARY, MOHAMMAD AMIN	1121
CLOUTIER, JOSEPH PIERRE	1121
CORBEIL, MARIE MARIELLE SYLVIE	1121
CORBEIL, MARIE THÉRÈSE LINE	1121
CÔTÉ-LANDRY, MARIE JEANNETTE	1121
COULTHRUST, TEDSON THEOPHILUS	1121
D'ALESSIO, JOSEPH CARL THOMAS GILBERT	1121
DÉCOSTE, JOSEPH SIMON GUILLAUME ALPHÉ	1122
DELISLE, MICHELLE	1122
DEMARBRE, JOSEPH ALBERT JEAN-MARIE	1122
DESCHAMPS, FRANCINE	1122
DESCHÈNES, JEAN	1122
DESCHÈNES, MARIE CLAUDETTE	1122
DORAIS, JOSEPH LUCIEN RÉAL	1122
DUMONT, JEAN	1122
FILOT, MARIE DENISE	1123
GARFINKLE, SRUTIKA SUSAN	1123
GENEST, MARY CAROL JUNE	1123
GEORGEFF, MARIE CHANTALE FRANCE	1123
GIRARD, MARY OLIVETTE KIM	1123
GRUBER, MICHAEL	1123

HASHIM, SAMMY	1123
ISAKOV, BILLIE DUSICA	1123
LAFRAMBOISE, JOSEPH FÉLIX LOUIS	1124
LAFRANCE, JOSEPH CAROL	1124
LAFRENIÈRE, CLARENCE	1124
LANGLOIS, MARIE THÉRÈSE GINETTE	1124
LAROCHE, JOSEPH NOËL STÉPHANE	1124
LAROCHE, MARIE OLIVETTE BLANCHE	1124
LAZARE, SAMUEL JULIAN	1124
LEBLOND, JOSEPH GILLES GEORGES	1124
LIZARRAGA, ROBERT AIMÉ GUY	1125
MARCHE, CLAIRE	1125
MARTIN, JOSEPH GUY JACQUES	1125
MATHIEU, JEAN-PIERRE	1125
MICHAEL, RICHARD	1125
MORENCY, MARIE BRIGITTE	1125
NATOS, MARY	1125
NGUYEN, THU THU THÉRÈSE	1125
PATOINE, JOSEPH ADÉLARD LIONEL	1126
PEARSON, JEAN BERNARD	1126
RASSAM, PIERRE JOSEPH	1126
ROBERT, MARIE DOROTHÉE DENISE DANIELLE	1126
ROCHON, MARIE MICHELLE	1126
RUBIC, FRANK RANKO	1126
SAINTE-MARTIN, LORI LOUISE	1126
TAMBAY, GEORGES BICHARA	1126
THÉRIAULT, MARIE GISÈLE	1127
TIMURIAN, HAGOP JACK	1127
TREMBLAY, MARIE ROSE BERNADETTE ANNETTE	1127
ZIGBY, JAMILY	1127

DEMANDES

AUBIN, JOSEPH LOUIS GEORGES MICHEL	1127
BARAKLIS, JOHN	1127
BLOUIN, MARIE ANTOINETTE	1127
BOULIANNE, MARIE GISÈLE LINDA	1127
BOURBONNAIS, ANDRÉ	1128
CHEVRETTE, MADELEINE	1128
COOPERBERG, MARTIN GERALD	1128
DESIARDINS, JEAN-GUY	1128
GERMAIN OUELLETTE, MARIE YVONNE LUCIE	1128
JAM, DANNY AWRAHAM	1128
LANGLAIS, GÉRARD	1128
LAROCHELLE, ÉDOUARD	1128
LAVALLÉE, MARIE-JEANNE-D'ARC	1129
LECLERC, LOUISETTE	1129
LEFRANÇOIS, MARIE FRANCE PIERRETTE SYLVIE	1129
LEFRANÇOIS, MARIE PAULINE THÉRÈSE LINDA	1129
MARIE SOPHIE	1129
MARIE-EMMA YVETTE	1129
MARTEL, ROMA	1129
MERCIER, LOUISETTE	1129
MORISSETTE, HYACINTHE	1129
RICHELIEU, PHILORUM	1130
RINGUETTE, PHILIPPE	1130
ROY, FRANCINE	1130
SILESS, ROMÉO	1130
SINGH, SURINDAR	1130
TAN, PO CHOU	1130
TRUCHON, MARIE-ANGE	1130
VILLENEUVE, YVAN	1130

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

WARREN (ROGER) ET CLARENCE C. WARREN (<i>Vente à l'enchère</i>)	1131
-------------------------------------------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 1067

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 1067
ALIMENTATION DENIS & MARIO GUILLEMETTE INC.
(Erratum) 1177
EXTRAPOLATION TÉLÉPHONIQUE 2000 INC. (Erratum) 1177

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 1081

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 1086

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 1087

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 1093
COMITÉ CULTUREL DE SAINTE-THÉRÈSE (Erratum) 1177
PROJET NOUVELLE VIE INC. (Erratum) 1177

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 1098

ARROSAGE ANDERSON INC. (Erratum) 1177
INVESTISSEMENTS RIMAC LTÉE (LES) (Erratum) 1177
RIMAC INVESTMENTS LIMITED (Erratum) 1177

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE 1099
(Article 21)

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 1100

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — 1101
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS 1103
(Article 87)

DISSOLUTION (Article 28) 1104

DISSOLUTION — DEMANDES DE

AGENCES ANDRÉ LORANGE INC. 1131
ATELIERS UNIS N.F. INC. 1131
AUBAINES HORS SPEC INC. (LES) 1131
AUTOBUS GAUTHIER INC. 1131
AUTOBUS HAMEL LTÉE 1132
BIJOUTERIE MAXIM LTÉE 1132
BOISVERT & BOILY INC 1132
CENTRE COMMERCIAL PLACE PIERREFONDS LTÉE 1132
CLUB DE VOLLEY-BALL LES DYNAMIQUES DE
TERREBONNE 1132
CLUB DU GRAND R INC. 1132
COMITÉ D'ACTION DES CITOYENS DE ST-PACÔME
INC. 1132
CONSTRUCTIONS LORETTE INC. (LES) 1133
CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE REED 1133
CORPORATION DU COMITÉ POUR LA
NORMALISATION DES SERVICES AUX PERSONNES
HANDICAPÉES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 1133
CRIMMINS, COUTURE AND ASSOCIATES INC. 1133
CRIMMINS, COUTURE ET ASSOCIÉS INC. 1133
DELVIN PLUMBING & HEATING INC. 1133
ÉDITIONS BOURGUIGNON INC. 1133
ENTREPRISES ANDRÉ LUPIEN INC. (LES) 1134

ENTREPRISES FERO LTÉE (LES) 1134
ENTREPRISES MAURICE LEDUC INC. (LES) 1134
ENTREPRISES PEJOME LTÉE (LES) 1134
ENTREPRISES TOUJAC INC. (LES) 1134
ENTREPRISES ZEUS INC. (LES) 1134
GARAGE GIBEAU & FILS INC. 1134
HOVEY MANOR LIMITED 1134
IMMEUBLES D.L.D. INC. (LES) 1135
IMMEUBLES VANDOR INC. 1135
IMPORT-TELEX INC. 1135
INSTITUT DES ARTS MARTIAUX DE TROIS-RIVIÈRES
INC. 1135
INVESTISSEMENTS J.G.B. INC. (LES) 1135
INVESTISSEMENTS PAMPANO INC. (LES) 1135
LAVERGNE (ÉMILE D.) LTÉE 1135
MAGASINS JAT STORES, CHICOUTIMI, LTÉE 1135
MAXIME'S INC. 1136
MOTEL MISTRAL INC. 1136
PAMPANO INVESTMENTS INC. 1135
PANZINI LTÉE /LTD. 1136
PARC BELLE RIVIÈRE INC. 1136
PLANCHERS TANGUAY ET BOLDUC INC. (LES) 1136
PLOMBERIE ET LE CHAUFFAGE DELVIN INC. (LA) 1133
PROMENADES MONTARVILLE INC. (LES) 1136
R.R.S. LOCATION LTÉE 1136
REED POWER CORPORATION 1133
ROCHER PERCÉ INC. (AU) 1136
ROY (GASTON) INC. 1137
SERVICE D'ARBRES IDÉAL INC. 1137
TERRASSES VAL DES ARBRES INC. 1137
UNION RÉGIONALE DES RAQUETTEURS DE
L'OUTAOUAIS 1137
VAL HUGHES (CANADA) LTD. 1137
VOYAGES LONGCOURT INC. 1137

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 1108

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 1109

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

ALLAIRE, CLAIRE 1137
MÉTIVIER, CYRILLE 1138

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**FORMATION**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE AUBERGE ESTRIMONT
ENR. 1109

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES — LOI SUR LES**

LE GROUPE DESJARDINS, ASSURANCES GÉNÉRALES 1138
(Demande de modification de permis)
LES COOPÉRANTS, COMPAGNIE D'ASSURANCE
GÉNÉRALE (Modification de permis) 1138
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE
L'INCENDIE VALMONT (Modification de permis) 1138

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE CAREY CANADIAN MINES	1139
COMPAGNIE SCIENTIFIQUE DE L'AMÉRIQUE DU NORD LTÉE (<i>Dissolution</i>)	1139
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES TARDIF, MCGRATH INC.	1139

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

BEAUX-RIVAGES, MUNICIPALITÉ (<i>Changement de nom</i>)	1139
MAGOG, VILLE (<i>Changement de nom</i>)	1139
RÉMUNÉRATIONS MINIMALES ET MAXIMALES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX	1140
SAINT-MATHIEU, PAROISSE (<i>Règlement de zonage et de construction</i>) (<i>Erratum</i>)	1176

ÉNERGIE ET RESSOURCES**ARRÊTÉ (S) MINISTÉRIEL (S)**

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	1141
----------------------------------------------------------------	------

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

PARC D'AIGUEBELLE (<i>Limites - classification</i>)	1142
-------------------------------------------------------	------

PROCLAMATION (S)

Annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de <i>Témiscouata</i> , à la municipalité de Biencourt	1143
Annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de <i>Témiscouata</i> , à la municipalité de Saint-Godard-de-Lejeune	1143
Annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de <i>Témiscouata</i> , à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	1144
Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Donnacona</i> sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi	1144
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Saint-Tite</i> sur le territoire de certaines municipalités	1144

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

COMPAGNIE DU TRUST CENTRAL	1145
COMPAGNIE MINIÈRE GASPÉSIE LIMITÉE (<i>L.R.P.</i>) ET SEMBEC INC.	1145
LAVAL, VILLE	1145
L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE	1146
PENTECOSTAL ASSEMBLIES OF CANADA (THE)	1146
RIMOUSKI, VILLE	1146
SAINT-HUBERT, VILLE	1146
SUCCESSION JOHN DWANE	1147

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	1109
-------------------------------	------

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LA CHENAIE (<i>L.P.S.</i>)	1147
----------------------------------------------------------------------	------

SOCIÉTÉS D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE CENTRE DU QUÉBEC INC.	1110
-----------------------------------------------------	------

SOUSSIONS — DEMANDES DE

DORVAL, CITÉ	1147
SAINT-FÉLICIEN, VILLE	1148

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE L'UPA DE PONTIAC (<i>Formation</i>)	1149
---------------------------------------------------	------

VENTE(S) PAR LICITATION

WALSH <i>ET AL.</i> c. CASOLINO <i>ET AL.</i>	1149
-----------------------------------------------	------

VENTES PAR SHÉRIF**ABITIBI**

BANQUE NATIONALE DU CANADA (LA) c. LAMBERT <i>ET AL.</i>	1150
----------------------------------------------------------	------

BEAUCE

CAISSE POPULAIRE L'ASSOMPTION c. POMERLEAU OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. VACHON	1151
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SUD c. HÔTEL MATHIEU INC. <i>ET AL.</i>	1152
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE (LA) c. PLANTE <i>ET AL.</i>	1153

BEAUHARNOIS

CAISSE D'ÉCONOMIE SALABERRY c. BEAULIEU MAJOR (WILFRID) LTÉE c. MÉTHOT	1153
	1154

BEDFORD

FAVREAU c. PLANTE OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. ROBERT	1154
	1155

BONAVENTURE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. RIOUX	1156
-------------------------------------	------

HULL

BANQUE ROYALE DU CANADA c. TAYLOR PFEIFFER (<i>Erratum</i>)	1178
HOUSEHOLD REALTY CORPORATION LIMITED c. HOLMES	1157

JOLIETTE

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. ROBICHAUD <i>ET AL.</i>	1157
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CONFECTION PIERRE ROY INC. <i>ET AL.</i>	1159

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PELLETIER <i>ET AL.</i>	1159	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST c. ROBERVAL EXPRESS LTÉE <i>ET AL.</i>	1169
GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. c. ROBERT	1160		
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE c. PONTBRIAND	1161	SAGUENAY	
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. GUILBEAULT	1161	BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SIMARD	1170
KAMOURASKA		SAINT-FRANÇOIS	
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. LE SÉJOUR INC.	1162	CAISSE POPULAIRE D'ASBESTOS c. GUERTIN	1171
		CAISSE POPULAIRE STE-FAMILLE DE SHERBROOKE c. HAMEL <i>ET AL.</i>	1171
MONTMAGNY		TERREBONNE	
CAISSE POPULAIRE DE STE-LOUISE c. BÉLANGER <i>ET AL.</i>	1162	ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU MONT MARIBOU INC. c. MALTBY	1172
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTMAGNY c. FOURNIER CHABOT	1163	BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BÉLANGER <i>ET AL.</i>	1172
MONTRÉAL		MASSICOTTE c. GAUDREAULT (<i>Erratum</i>)	1177
ALLIANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE c. VESLIN HOLDINGS LTD.	1163	REVENU NATIONAL c. HÔTEL PINE HILL INC. <i>ET AL.</i>	1173
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. 115198 CANADA INC. <i>ET AL.</i>	1164	SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE c. BERTRAND	1175
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. SICORELLO-DENIS	1165		
LA PRAIRIE, VILLE c. RICHARD <i>ET AL.</i>	1165	TROIS-RIVIÈRES	
QUÉBEC		BELLEMARE c. DÉRY	1175
CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DU CHEMIN c. LUSSIER	1166	VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION	
GENEST <i>ET AL.</i> c. LES RESTAURANT JEAN DUBÉ INC.	1167	CENTRE-DE-LA-AURICIE, MRC	1175
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. COMPAGNIE MÉDICALE SCIENTIFIQUE LTÉE <i>ET AL.</i>	1168	FRANCHEVILLE, MRC	1176
		LAJEMMERAI, MRC	1176
ROBERVAL		MISTASSINI, VILLE	1176
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT SAGUENAY-LAC-ST-JEAN c. DUFOUR <i>ET AL.</i>	1168	NICOLET-YAMASKA, MRC	1176
		RIMOUSKI-NEIGETTE, MRC	1176